



GUIDE

DES PLANS DE PAYSAGE,

DES CHARTES

ET DES CONTRATS

*.projets.
.à l'échelle.
.d'un territoire.*

GUIDE

DES PLANS DE PAYSAGE,

DES CHARTES

ET DES CONTRATS

ouvrage publié par :

**le Ministère de l'aménagement
du territoire et de l'environnement**

20, avenue de Ségur 75 302 Paris 07SP

*- sous l'égide de la Direction de la Nature et des Paysages
- sous la direction du bureau des paysages, Chantal Ducruix, chargée de mission*

réalisation :

Bertrand Folléa

*Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes D.P.L.G.
6 bis, rue Henri Martin 92 240 Malakoff*

conception graphique :

Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes D.P.L.G.

Avril 2001

SOMMAIRE

PRÉFACE p 5

PREMIERE PARTIE : POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE? p 7

Pourquoi intervenir dans le processus de transformation du paysage p 9

Le projet de paysage : agir à dessein plutôt que laisser faire p 25

Tableau des différentes échelles de projet de paysage p 33

DEUXIEME PARTIE : LE PLAN DE PAYSAGE, QUEL CONTENU ET QUEL DÉROULEMENT? p 37

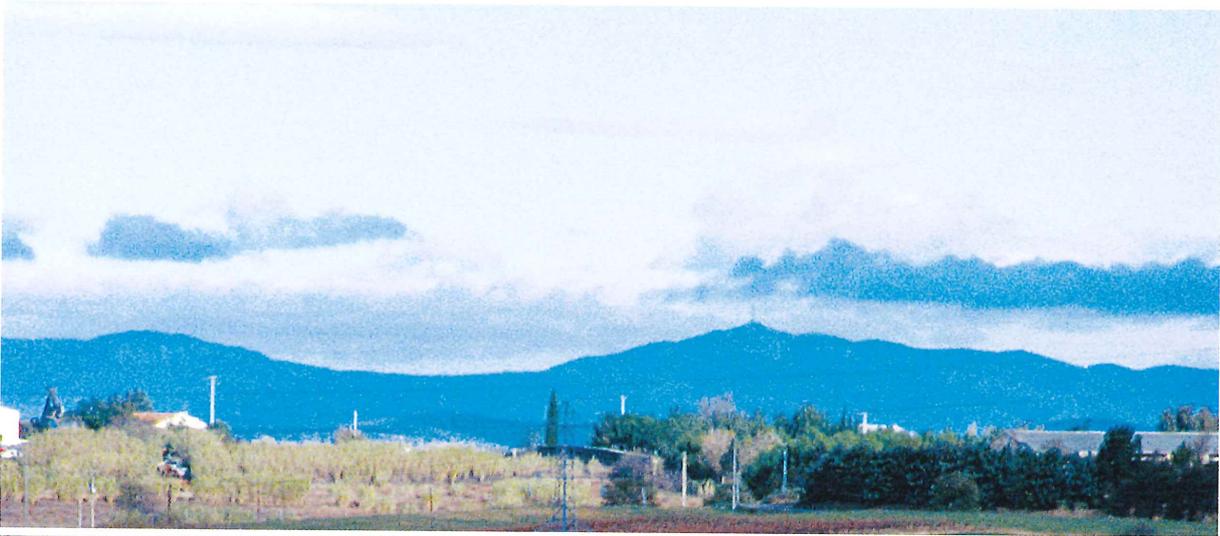
Phase 1 : la connaissance et le diagnostic : argumentaire du projet p 40

Phase 2 : les objectifs et les actions possibles p 76

Phase 3 : la stratégie et le programme d'actions p 94

Phase 4 : l'animation et la mise en oeuvre p 104

ANNEXE : COMMENT LANCER UN PLAN DE PAYSAGE? p 125



PRÉFACE

Lorsqu'en 1993 était publié « Plans de paysages - repères 1993 », le succès de cette démarche, nouvelle et encore expérimentale, était incertain. Comment allait être reçue cette proposition d'une méthode pour un projet de paysage à l'échelle intercommunale et en dehors des procédures réglementaires? Sept ans plus tard, il semble bien que cette autre voie pour former et mettre en oeuvre un projet de paysage ait répondu aux attentes de nombre d'élus et de services de l'État. Une récente enquête a montré que des plans, contrats ou chartes de paysages étaient mis en chantier dans tous les départements, sous toutes les maîtrises d'ouvrage. Il était donc possible d'en tirer parti pour en préciser la démarche et ajuster la méthode. Le premier enseignement tiré de l'étude de ces nombreux exemples, porte sur la circulaire du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages : les distinctions qu'elle avait introduites entre plans et contrats de paysage se sont dissoutes dans la réalité des projets de territoire et des attentes de notre société.

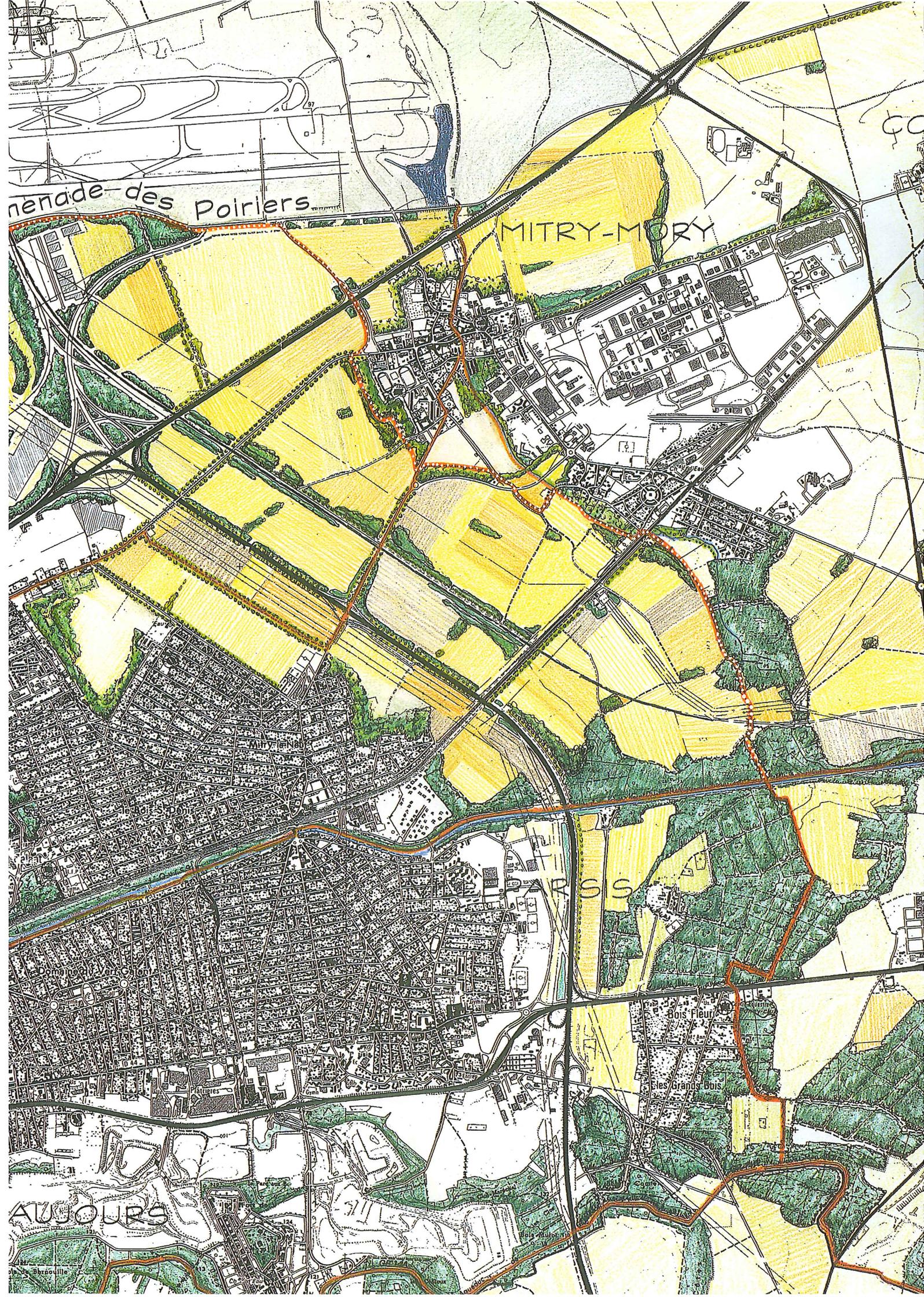
Chaque français aspire en effet à une meilleure qualité de son cadre de vie. Il découvre ou redécouvre, durant ses temps de loisir et de vacances, l'agrément de lieux proches ou éloignés. Le désir de paysage se fait plus pressant. Pour y répondre, les collectivités publiques, communes, groupements de communes, départements, régions, État, prennent de mieux en mieux en compte les paysages dans leurs décisions concernant l'aménagement de l'espace au travers des procédures définies par les récentes lois d'orientation agricole, lois sur l'aménagement et le développement du territoire, sur l'intercommunalité, sur la solidarité et le renouvellement urbains, ...

Le paysage, cependant, ne saurait naître du seul respect de la règle. Fruits d'une géographie diversifiée, d'une histoire longue et d'une culture collective, les paysages sont en constante transformation et leur qualité dépend tout autant de décisions politiques fortes d'aménagement que d'une multitude d'interventions quotidiennes qui toutes participent à ces transformations.

Comment orienter le devenir des paysages, leur donner du sens, quand les acteurs, si nombreux, agissant chacun dans leur domaine, « font » le paysage - ou le défont - parfois même sans le savoir ? Sans que l'on puisse parler de recette, l'exemple des plans de paysage réalisés et en cours révèle les ingrédients de leur réussite : le partage d'une connaissance du paysage, l'accord sur un diagnostic et l'orientation de son évolution, permettent de dégager une vision commune de son devenir et offrent une bonne garantie de mise en oeuvre.

Les plans de paysage, les chartes et les contrats sont l'expression d'un projet partagé entre les acteurs du territoire. En définissant des objectifs de qualité paysagère, déclinés en interventions, ils offrent le cadre pour l'action, qu'elle soit réglementaire, opérationnelle, financière ou pédagogique. Comme outils de mise en espace de projets de territoire, les plans de paysage, les chartes et les contrats sont autant de signes d'émergence d'un développement durable parce que réfléchi. Ce document propose une démarche pour ces projets de paysage et l'illustre par de nombreux extraits de plans et chartes récents et par des témoignages d'élus et de responsables de services de l'Etat.

Christiane Barret, Directrice de la nature et des paysages,
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement



avenue des Poiriers

MITRY-MORY

A S S

Bois Fleur

des grands bois

AUJOURS

1

POURQUOI

UN PLAN

DE

PAYSAGE



POURQUOI INTERVENIR DANS LE PROCESSUS DE TRANSFORMATION DU PAYSAGE?

Il peut sembler étonnant, et même bien ambitieux, de mener un projet de paysage pour une commune, un groupement de communes, voire un département.

Car le paysage est constitué depuis fort longtemps : et ce sont bien les activités humaines, au contact des réalités naturelles qui, au final, l'ont fabriqué. Défricher, cultiver, construire une maison, agrandir un village ou une ville, passer une route : tout cela a bien, au fil des

siècles, constitué un paysage - et même un "beau" paysage - sans que l'on s'en soit particulièrement soucié, sans "projet d'ensemble" explicite.

Le paysage, n'est-ce pas tout simplement le sous-produit de l'activité des hommes dans la nature?

Pourquoi, dans ce cas, vouloir agir spécifiquement dessus?

*R*uraux, périurbains ou urbains :
des paysages équilibrés,
chacun à leur manière :
le paysage, simple sous-produit de l'activité
des hommes dans la nature?



PARCE QUE LE PAYSAGE ÉVOLUE ET SE TRANSFORME TOUS LES JOURS

Le territoire évolue chaque jour :

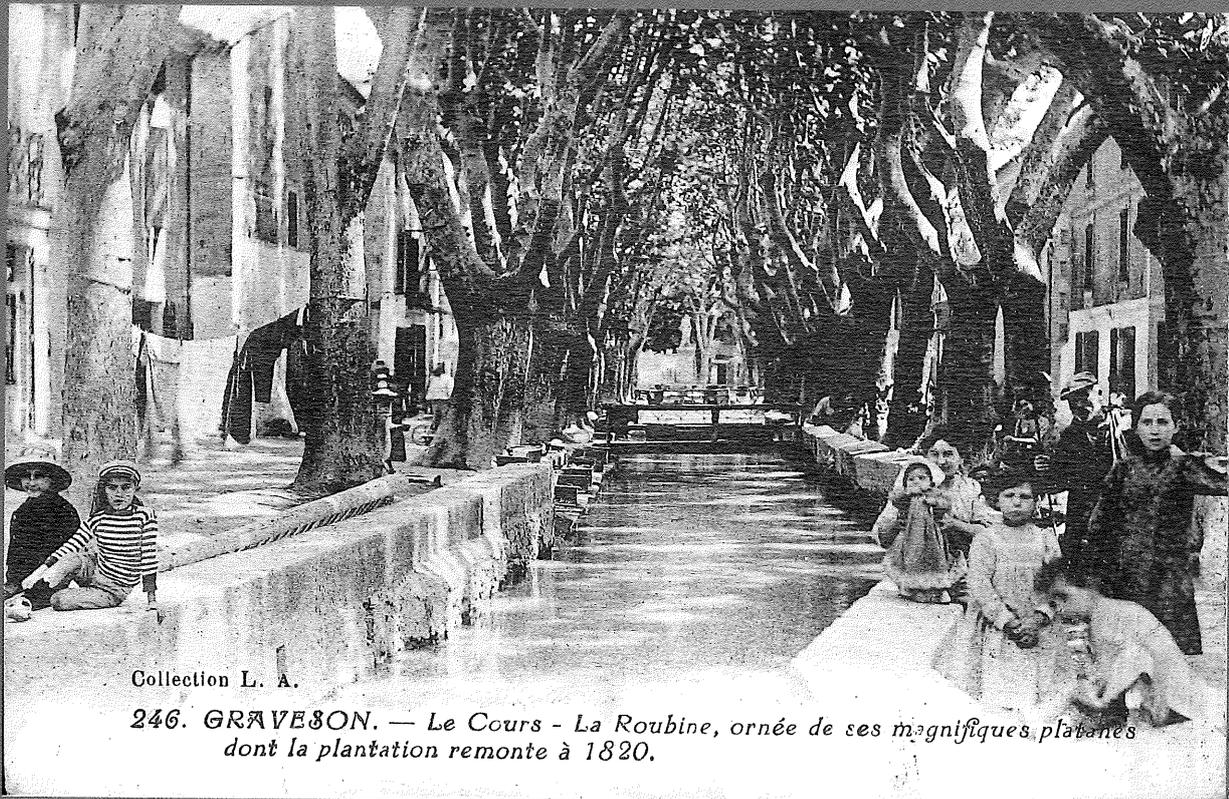
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- des routes sont recalibrées ou font l'objet d'aménagements de sécurité,- des espaces publics sont requalifiés, des places, des rues, des carrefours et des jardins sont aménagés,- des réseaux sont repris,- des maisons apparaissent, seules ou groupées en lotissements, d'autres ne trouvent pas preneur et menacent ruine,- des entreprises s'installent, d'autres partent,- des terrains se transforment en friche, | <ul style="list-style-type: none">d'autres sont remis en culture,- des haies, des arbres, sont abattus, d'autres replantés,- des berges sont nettoyées,- des trottoirs sont refaits,- des clôtures sont changées, des maisons transformées, etc. <p>Fugaces ou pérennes, grandioses ou anodines, parfois même anonymes, ces interventions de tous ordres modifient le cadre de vie, transforment l'espace.</p> |
|---|--|

***E**n haut :*

*un village, implanté sur le coteau,
ouvert sur la vallée.*

En bas :

*même site, autre cadrage, qui montre
la transformation en cours du village :
route, éclairage, bâtiments, stationnements,
aires de manoeuvre, clôtures.
(Acy-Romance, Ardennes)*



Collection L. A.

246. GRAVESON. — Le Cours - La Roubine, ornée de ses magnifiques platanes dont la plantation remonte à 1820.

Photo : Florence Morisot/DDE Bouches-du-Rhône



Photo : Florence Morisot/DDE Bouches-du-Rhône

PARCE QUE LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES DE FRANCE EST PROFONDE ET S'EST ACCÉLÉRÉE AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES

Trois évolutions priment depuis 1945 :

- *La France est devenue citadine :*

elle l'est non seulement par la proportion d'urbains (80% au recensement de 1999) mais aussi par l'augmentation très rapide des surfaces dévolues à l'habitat : entre 1945 et 1970, 63 000 hectares y ont été consacrés chaque année.

Les résidences secondaires ont triplé en trente ans ; et sur dix ans (1982-1992), les espaces urbanisés ont augmenté de plus de 35%!

- *La France est devenue mobile :*

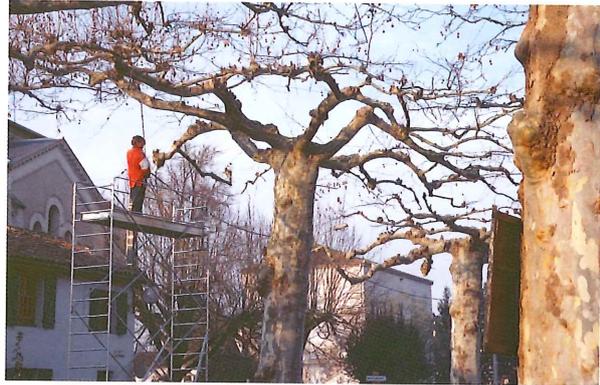
ce besoin de déplacements a profondément modifié notre rapport au territoire. Outre le flou accéléré entre l'urbain et le rural, généré par la diffusion de la ville

dans la campagne à la faveur des facilités de déplacements, les espaces neutralisés par les infrastructures augmentent de 16000 hectares chaque année et accélèrent également indirectement la transformation du paysage par les remembrements qui les accompagnent, l'urbanisation qu'elles attirent, la signalétique, les publicités, etc.

- *Les espaces agricoles ont été profondément remaniés :*

depuis 1950, la France a remembré 14 millions d'hectares, provoquant une nette diminution des éléments non directement agricoles qui contribuent à la richesse et à la diversité d'un pays : haies, arbres isolés, landes, terrasses, zones humides (un tiers ont disparu depuis un siècle).

L a transformation profonde des paysages :
Même village, même point de vue
au début du siècle et aujourd'hui
(Graveson, Bouches-du-Rhône)



PARCE QUE LE NOMBRE D'INTERVENANTS SUR LE PAYSAGE S'EST DÉMULTIPLIÉ

Le nombre d'acteurs responsables de l'évolution du cadre de vie est aujourd'hui considérable. C'est notamment vrai depuis la loi de décentralisation de 1983, qui a vu une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui interviennent ainsi :

- les élus à tous les niveaux, les maires, les présidents des départements et des régions, les présidents des groupements de communes, des structures de conseil comme les C.A.U.E., liés aux Conseils généraux ;
- les administrations de l'État comme les DIREN, DDE, DDAF, SDAP, DRAC, DRIRE, qui réglementent et qui aménagent.

Mais il y a aussi :

- les entreprises publiques comme EDF-GDF, qui équipent,
- les agriculteurs, les industriels, les commerçants et entrepreneurs privés, qui construisent et se développent au mieux de leurs intérêts,
- les groupes immobiliers et les géomètres, qui bâtissent, qui lotissent, qui pavillonnent,
- les particuliers lorsqu'ils font leur maison, plantent leur jardin, changent leurs clôtures, ravalent leur façade, construisent leur véranda, etc!

Chacun dans son domaine "fait" du paysage, parfois sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose.

PARCE QUE LES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT SONT PUISSANTES ET DÉCONNECTÉES DU TERRITOIRE

Si le nombre d'intervenants s'est démultiplié, l'éventail des techniques et des matériaux s'est également considérablement élargi. Chacun des acteurs devient spécia-

liste de son domaine d'intervention, utilisant des choix techniques et normatifs propres et autonomes, qui contribuent à fragmenter et complexifier le cadre de vie.

*A*ujourd'hui :

*de nombreux acteurs de l'aménagement,
chacun spécialiste dans son domaine.
Mais au service de quelle cohérence?*

L'amélioration des techniques et la facilité des échanges et des déplacements permettent de s'affranchir des contraintes imposées par le territoire.

Ainsi par exemple :

- le drainage, l'irrigation et la fertilisation bouleversent «l'ordre éternel des champs» : la prairie devient maïs, le bocage, plaine ouverte ; les pauvres savarts et ségalas : opulents champs de blé ;
- les déblais et remblais, les normes routières et autoroutières, déconnectent les infrastructures de la topographie locale ;
- les matériaux de construction préfabriqués, industrialisés et commercialisés à l'échelle mondiale sortent les nouveaux bâtiments de leur contexte ancestral.

Cette liberté gagnée dans tous les domaines conduit à s'interroger sur l'usage que l'on en fait : de nouvelles relations sont à inventer entre l'homme et le territoire.

Beaucoup d'outils sont apparus qui influent sur la qualité de l'aménagement du territoire : outils réglementaires, bien sûr, mais aussi outils incitatifs d'aides financières, outils de concertation, outils de communication.

Ces instruments sont aujourd'hui nombreux, difficiles à manier, plus ou moins efficaces et peuvent facilement devenir concurrents ou même contradictoires s'ils n'agissent pas dans le même sens, dans le même but.

PARCE QUE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE EST DEVENUE UNE ATTENTE FORTE DE NOTRE SOCIÉTÉ

La notion de "cadre de vie" n'est pas nouvelle (elle date des années soixante) mais elle a pris une ampleur inégalée ces dernières années, intégrée dans les préoccupations plus larges de "développement durable", de qualité de l'environnement (eau, air, bruit), de qualité des produits alimentaires.

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, la qualité du cadre de vie ne se

mesure plus seulement à la quantité d'équipements mis à disposition.

Au contraire le cadre de vie tient à la capacité que l'on a à éviter la banalisation et la standardisation des aménagements, à promouvoir la créativité des espaces de vie fondée sur une reconnaissance des valeurs en place, à offrir des lieux d'évasion de proximité pour une population devenue essentiellement urbaine en quelques décennies.

*L*a qualité du cadre de vie :
restaurant en bord de Marne,
au coeur de l'agglomération parisienne (Saint-Maur),
et place de l'abbatiale, au coeur de Moissac (Tarn-et-Garonne)





PARCE QUE LES FRANÇAIS ONT DES ATTENTES FORTES ET NOUVELLES VIS-À-VIS DES PAYSAGES DE LA CAMPAGNE

Les sondages les plus récents montrent que, aux yeux des français, la campagne est aujourd'hui d'abord un paysage, bien avant d'être perçue comme un espace de production, y compris pour les ruraux non agricoles.

L'espace rural est d'ailleurs de plus en plus dédié aux loisirs des citadins, à la préservation des espèces et des paysages. Depuis 1950, l'agriculture a «perdu» le quart de ses surfaces au profit des parcs naturels, des chasses, des chemins de randonnée ou encore des stations de ski.

Les espaces ruraux sont recherchés pour leur fonction résidentielle, comme en témoigne la progression de la population rurale, deux fois plus forte que celle de la France urbaine. 28000 maisons de campagne ont été achetées en 1998, soit 8,5% de plus qu'en 1997.

La campagne est devenue la destination préférée des vacanciers après la mer. Elle représentait un tiers du nombre total des nuitées entre 1994 et 1996.

On recense 60 000 km de sentiers de grande randonnée contre 10 000 km seulement en 1972.

Or, parallèlement à cet appétit croissant pour les paysages de la campagne, l'espa-

ce a évolué de façon considérable, sous deux formes radicalement différentes :

- d'une part une simplification extrême, dégageant de vastes espaces nus et sans aspérités pour une production agro-industrielle, à la faveur de l'agrandissement des exploitations, du remembrement et des progrès techniques d'amendements, d'irrigation, de drainage et de mécanisation ;

- d'autre part un refermement, par abandon des terres les moins riches ou les plus contraignantes : autour des villes et des villages, sur les terrasses et les restanques, dans les fonds des vallées, dans les secteurs les plus rudes, les plus pauvres, les moins productifs (massifs montagneux notamment).

Cette double évolution, dans un cas comme dans l'autre, répond mal à la demande sociale pour du «paysage de campagne».

Le plan de paysage peut avoir vocation à articuler les besoins de la production agricole aux attentes de paysages de qualité.

Il peut servir de référence pour orienter le devenir de l'espace géré par les agriculteurs.

*M*utations de l'espace rural :

- urbanisation en cours (Entre-deux-Mers, Gironde)

- simplification des espaces cultivés (marais en bord d'estuaire, Charente-Maritime)

- abandon des espaces trop contraignants, enfrichement (Haute-Vienne)



PARCE QUE LA QUALITÉ DU PAYSAGE REPRÉSENTE UNE VALEUR PATRIMONIALE ET ÉCONOMIQUE CONSIDÉRABLE

La France est le premier pays touristique du monde, avec soixante millions de visiteurs par an. Cette économie s'appuie largement sur une géographie diversifiée, sur des sites spectaculaires, sur une histoire riche et ancienne qui a généreusement transmis un patrimoine architectural d'exception. Le tourisme vert est en extension régulière.

Combien pèsent les paysages dans cette économie fondée sur l'exploitation de l'histoire et de la géographie mêlées?

On aimerait pouvoir chiffrer leur "valeur", considérable pour l'économie Française.

Dans tous les cas, cet héritage s'entretient, se cultive, se régénère nécessairement.

A l'heure où la terre se rétrécit par la facilité, la rapidité et la baisse des coûts des déplacements aériens, les touristes papillonnent plus loin butiner leur bon-

heur s'ils ne le trouvent plus dans les lieux banalisés et dégradés.

Qu'on ne se trompe pas toutefois en prenant le chemin en impasse de la nostalgie du passé. La valeur patrimoniale du paysage a vocation aussi à stimuler la création contemporaine de paysages de grande qualité, dignes de l'héritage que l'on cultive et appelés à l'enrichir : de belles routes bien dessinées, d'élégants ouvrages d'art, des carrières transformées, des installations industrielles réussies, des espaces publics créatifs, des campagnes contemporaines, sachant intelligemment accueillir le développement sans se dénaturer, des espaces extérieurs réinventés, des jardins imaginatifs, ...

Plus que jamais, il s'agit aujourd'hui de rechercher les clefs des mariages réussis entre industries et nature, entre villes et ports, entre campagne et urbanisation, entre routes et zones d'activités.

*L*a France,
premier pays touristique du monde :
combien «pèsent» les paysages
dans cette économie fondée sur l'exploitation
de l'histoire et de la géographie mêlées?

TÉMOIGNAGE

« L'approche paysagère favorise un meilleur consensus pour l'action »

Le C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne s'est investi très tôt (dès le début des années 1980) sur la question du paysage, par l'intermédiaire de son directeur Philippe Pieux, persuadé de l'importance de cette dimension dans l'aménagement du cadre de vie et le développement local.

Il nous livre ici son témoignage :

« Nos diverses expériences réalisées avec l'appui d'architectes-paysagistes, ont montré que l'approche paysagère est à la fois un moyen de communication plus aisé pour parler urbanisme avec nos partenaires et les habitants eux-mêmes (elle permet de dédramatiser les problèmes et favorise un meilleur consensus pour l'action), un prétexte à une démarche qualité et une vision à plusieurs échelles dont l'échelle la plus globale.

Plans de paysage, chartes paysagères sont autant d'occasions de mettre en place un fonctionnement cohérent du territoire concerné et de faire partager son appartenance. »

*Philippe Pieux
Directeur du C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne*

TÉMOIGNAGE

« La nécessité d'une approche globale du paysage »

Constatant nombre d'actions qui se traduisent in fine par de «l'embellissement» ou du «fleurissement» par manque de discernement quant à la notion de paysage, Patrick Opezzo, directeur du C.A.U.E. de la Manche, défend «l'approche globale» et «l'implication des décideurs et de la population» dans le cadre des plans et chartes de paysage.

« Aujourd'hui, on enfouit (des lignes électriques), on plante (des routes), on cache (des exploitations agricoles), on autobloque (des traversées d'agglomérations), chacun dans son domaine, dans son créneau, y allant de son coup de peinture verte pour redonner l'illusion du travail bien fait.

Cependant, il manque encore, à l'évidence, le souci de l'approche globale, celle dans laquelle doivent s'impliquer les décideurs, en association avec la population, pour réfléchir et construire de manière concertée les paysages de demain.

Si la prise de conscience «Paysage» commence à se faire jour, il convient aujourd'hui de mettre en relation des acteurs qui possèdent chacun une logique linéaire (routes, agriculture, zone d'activités, lignes électriques, etc...) afin qu'activités, économie et paysage soient pensés de concert dans une vision de territoire.

Les récentes lois relatives à l'aménagement du territoire (1995 et 1999) donnent aujourd'hui les outils pour créer ces nouveaux paysages, à partir des réflexions de territoire qui vont être menées par les Pays.

Cela me semble a priori la meilleure échelle de travail pour élaborer des politiques de paysage.

Il reste néanmoins nécessaire que Régions et Départements appuient ces nouveaux territoires par la définition d'orientations stratégiques et que par ailleurs, en aval, l'intercommunalité se fasse le relais des pays pour la mise en oeuvre des actions.

Faire réfléchir, faire partager, construire de nouveaux paysages, sont autant de clés indispensables à l'élaboration de nouveaux modes de savoir-faire. Nous sommes bien loin, en effet, de l'embellissement...»

*Patrick Opezzo,
architecte-paysagiste DPLG et urbaniste,
Directeur du C.A.U.E. de la Manche*



LE PROJET DE PAYSAGE

AGIR A DESSEIN, PLUTÔT QUE LAISSER FAIRE

Le projet de paysage part du constat que le paysage contemporain comme simple résultante, laissé à vau-l'eau, a toutes les chances de se dé-faire plutôt que de se construire : acteurs multiples, intérêts forcément contradictoires, puissance technique, normative et "autiste" des interventions, relative dispersion des pouvoirs politiques... Il faudrait un miracle pour que l'addition de chacune des interventions autonomes dans leurs logiques, de la plus ponctuelle à la plus ambitieuse, compose un paysage harmonieux.

Sans partition d'ensemble, sans ligne mélodique, les musiciens courent vite à la cacophonie et aux couacs douloureux, aussi brillants soient-ils...

Le projet de paysage est la démarche par laquelle le processus de transformation du paysage est inversé. Le paysage n'est plus seulement le produit involontaire d'activités multiples individuelles, mais devient l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie.

La démarche va bien au-delà de deux attitudes :

- celle du «paysagement», intervention sectorielle où le paysage se réduit à un décor, déconnecté des réalités économiques et sociales du territoire ;
- et celle de «l'ingénierie», où le paysage n'est strictement que l'apparence des décisions techniques concernant le territoire.

L'objectif du projet de paysage est de proposer une vision partagée entre les acteurs sur ce qu'est "leur" paysage, ce qu'il devient et surtout ce qu'ils souhaiteraient qu'il devienne.

Autrement dit il s'agit de prendre une direction pour accompagner les dynamiques d'évolution dans un certain sens, qui assure la cohérence entre le paysage d'hier et celui de demain.

Exprimer un projet en matière de qualité du territoire, c'est, au final, éclairer et orienter les façons de faire de chacun pour qu'elles s'inscrivent dans une logique d'ensemble partagée.

*D*es choix d'aménagement cohérents :

- bâtiment sobre et sombre, à distance de l'autoroute, avant-plan agricole sur un fond boisé :
une campagne contemporaine (Poix Terron-Ardennes) ;
 - vallon préservé au coeur de l'agglomération de Cherbourg, directement accessible depuis les lieux d'habitation :
une campagne urbaine (Octeville, Manche).
-



Clairement défini, vivant, prolongé dans l'opérationnel, un projet de paysage doit aider à intervenir - ou à faire intervenir - de façon juste sur le territoire. Il doit participer à clarifier des choix aussi impor-

tants que ceux des lieux d'extension du bourg, ou aider à des décisions apparemment aussi anodines que celles du mode de nettoyage des berges de la rivière.

LE PROJET DE PAYSAGE : DONNER DU SENS À L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU TERRITOIRE

Cohérence

On ne part pas d'une page blanche : le territoire se constitue depuis très longtemps.

Il y a des logiques d'organisation de l'espace qui assurent sa lisibilité, sa reconnaissance, son identité et qui font que Cherbourg n'est pas Strasbourg, que Dunkerque n'est pas Marseille, que Mazancourt n'est pas Tabanac.

Logiques historiques, logiques géographiques, logiques culturelles et sociales composent, par les relations tissées entre les éléments en présence, un paysage.

Agir à bon escient sur le territoire, c'est s'inscrire dans ces logiques. On ne réinvente pas le monde lorsqu'on «passe» une route. Ou simplement un réseau.

On ne réinvente pas le monde lorsqu'on étend un quartier.

Ou lorsqu'on implante une maison.

On ne refait pas le monde et on ne refait pas son monde.

Sens

Agir sur le territoire, que ce soit pour créer un quartier, pour rappeler un parcellaire agricole ou pour changer une bordure de trottoir, c'est comme inscrire un mot sur une page déjà écrite.

Ce mot ne peut s'écrire n'importe comment ni n'importe où sur la page du paysage. Sinon, l'action n'a pas de sens : elle ne produit pas de sens.

C'est ainsi que progressivement, touche après touche, un paysage se banalise ou devient incompréhensible : illisible comme une page d'écriture qui additionnerait des signes sans liens entre eux.

En mettant au jour les fondements qui organisent le territoire, les relations qui lient les éléments les uns aux autres, les logiques qui sous-tendent la qualité de l'espace, le projet de paysage aide à donner du sens aux aménagements : il propose les clefs d'une inscription qui fait sens dans l'écriture de la terre qu'est le paysage.

*T*rois photos d'un même village.

Décliné à toutes les échelles d'intervention, le projet de paysage tient les différentes opérations d'aménagement dans une cohérence qui produit du sens (Lauzerte, Tarn-et-Garonne)

TÉMOIGNAGE

« Donner un sens au territoire »

Bénéficiant d'expériences en matière de chartes paysagères et économiques (démarches 1% «Paysage et développement»), Jean-Luc Masnières, Directeur délégué départemental de l'Équipement de la Marne, témoigne :

« Longtemps considéré comme contrainte pour l'aménagement, le paysage est devenu valeur pour l'aménagement et plus-value pour l'investissement réalisé. Aujourd'hui, il prend une nouvelle dimension, il devient élément fondateur dans l'élaboration des projets de territoire.

La prise en compte du paysage dans l'aménagement des territoires donne un nouveau sens au projet. Elle montre la direction et oriente les choix.

Les chartes locales, établies dans le cadre de la démarche 1% paysage et développement, ont permis de «vulgariser» cette nouvelle façon de concevoir, même si elles n'ont pas nécessairement abouti à des plans de paysage complets et tout à fait normalisés.

Elles ont permis d'aboutir à des choix partagés, affirmer des protections et mises en valeur et construire le projet de territoire à partir d'un fil conducteur : le paysage.

Dans les espaces péri-urbains, espaces en devenir et sans identité propre, le paysage du parcours est très souvent l'élément qui permet de donner un sens au projet et qui va induire la forme de développement.

Et il devient aussi élément de cohérence «en épaisseur».

De multiples chantiers ont permis ainsi d'harmoniser les zonages de POS, les affectations de l'espace et apporter des règles d'urbanisme et de paysages capables de «construire» le projet.

Dans l'espace rural, où la référence urbaine est peu présente, le paysage constitue le guide, l'élément d'arbitrage, dès lors qu'il constitue la référence commune.

Aux abords de l'axe autoroutier, le long des itinéraires de découverte, des itinéraires d'accès aux villages-étape et des itinéraires touristiques depuis le village, un projet de paysage a pu se construire et il donne un sens au territoire. »

*Jean-Luc Masnières,
Directeur délégué départemental de l'Équipement de la Marne*

TÉMOIGNAGE

« Le plan de paysage : une démarche encore valable à l'échelle d'un département. »

En 1995-1996, une démarche de projet de paysage à l'échelle vaste a été menée entre les services de l'Etat (DDE et DIREN cofinanceurs, ainsi que SDAP, DDRE et DDAF) et avec le C.A.U.E. sur l'ensemble du département de la Gironde.

Serge Dutruy, ancien Directeur régional et départemental de l'Equipement, livre ici son témoignage :

« L'étude «connaissance et valorisation des paysages de la Gironde» donne le fil directeur de lecture des paysages du département avec toujours en sous jacence les enjeux et les orientations aptes à renvoyer vers l'action.

Exprimée dans une dimension largement pédagogique, elle rend compte de la richesse et de la complexité du regard paysager à travers tous les espaces et conduit ainsi très naturellement vers la dynamique du projet.

Au sein de nos études elle sert de «réfèrent» pour conduire des politiques de valorisation des paysages aux différentes échelles du territoire.

Elle a permis de développer une culture commune sur le sujet du paysage, de favoriser le dialogue autour des projets et d'améliorer le partenariat. »

*Serge Dutruy,
ancien Directeur régional et départemental de l'Equipement d'Aquitaine*

PLAN, CHARTE, CONTRAT, ATLAS, POLITIQUE? LA DÉMARCHE PAYSAGISTE ET SES DÉCLINAISONS

Le projet de paysage pour un territoire

Dans le présent document, le projet de paysage désigne l'ensemble de la chaîne nécessaire pour mettre en oeuvre un projet d'aménagement qualitatif du territoire :

- la connaissance et le diagnostic
- les orientations et les actions
- la stratégie et le programme d'actions
- l'animation et la mise en oeuvre.

- Dans son déroulement, il est proche du projet de maîtrise d'oeuvre de paysage, qui désigne l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en oeuvre concrète d'un aménagement d'espace extérieur (par exemple une place, une rue, un jardin, une route, ...), de la conception à la réalisation.

- Dans son objet, il peut porter sur un territoire vaste aux acteurs multiples et pas seulement sur un espace ponctuel à maîtrise d'ouvrage unique.

- Dans le temps, il a vocation à vivre sur des années et non à s'achever sur une inauguration.

La méthode d'élaboration d'un projet de paysage pour un territoire donné, décrite dans les pages qui suivent, est valable à différentes échelles de territoires : communale, intercommunale, voire départementale.

- Atlas et politique de paysage :

Les atlas de paysage sont des outils pour définir une politique à l'échelle départementale (plus rarement régionale).

Ils sont destinés à fonder des références et une culture communes en matière de paysage, entre les différents acteurs

concernés : services de l'Etat, collectivités territoriales et chambres consulaires.

Ils précisent les grandes orientations prises pour la qualité du territoire.

On considère aujourd'hui que les deux tiers des départements ont fait ou font l'objet de réflexions de ce type.

- Plans de paysage :

Menés sur des territoires offrant une cohérence en matière de paysage et d'enjeux de développement, les plans de paysage portent le plus souvent sur des échelles intercommunales, plus rarement à l'échelle d'une commune.

En transgressant les limites administratives, ils facilitent la coexistence des documents d'urbanisme et évitent les contradictions aux marges.

Les premiers plans de paysage ont été mis en oeuvre de façon expérimentale dans les années 1960, dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement de la

Loire Moyenne, qui présentait le plan de paysage comme document d'orientation des P.O.S.

Le premier document méthodologique correspond au cahier de l'Oréalme (1972). Au début des années 1990, le Ministère de l'équipement (Direction de l'architecture et de l'urbanisme) a relancé la politique des plans par la mise en oeuvre de réflexions : Val de Loire, Belle-Ile-en-Mer, Saint-Flour-Garabit, cantons de Decize et La Machine.

Depuis, de nombreux plans de paysage s'élaborent, souvent à l'initiative des collectivités locales.

- Chartes et contrats de paysage :

Les chartes et contrats de paysage prolongent les projets de paysage.

- Lorsque les objectifs sont signés par différents acteurs de l'aménagement, on parle de charte de paysage. La démarche du projet prend alors une valeur formelle et morale. Appliquée à une charte de parc naturel régional, cette démarche doit respecter et intégrer ses orientations et ses mesures.

- Lorsqu'une action ou un ensemble d'actions au service du paysage est signée entre deux acteurs de l'aménagement, on parle de contrat de paysage. La démarche prend alors une valeur "opérationnelle".

La méthode d'élaboration d'un projet pour un territoire donné, décrite dans les pages qui suivent, propose des ponts entre les démarches, pour éviter qu'elles ne soient coupées les unes des autres.

- *Emboîtement des démarches paysagères :*

Dans la mesure où les acteurs et les outils sont distincts d'un échelon à l'autre, les projets de paysages ont vocation à s'emboîter les uns dans les autres.

Un projet de paysage peut ainsi aboutir, entre autres choses, à mettre en oeuvre d'autres projets de paysage à des échelles plus précises, jusqu'à l'échelle opérationnelle de la mise en oeuvre.

Ainsi une politique de paysage (départementale) peut aboutir au choix de lieux devant faire l'objet de plans de paysage (intercommunaux). Signés entre les acteurs, ces plans deviennent chartes de paysage.

Ils se prolongent par des traductions réglementaires (intégration aux schémas

directeurs, aux plans d'occupation des sols), par des projets de mise en oeuvre sur des espaces précis et par des contrats de paysage passés avec un acteur particulier (agriculteur par exemple).

Dans la réalité, on constate toujours des allers-retours entre ces échelles d'intervention : il arrive fréquemment par exemple qu'une action menée à petite échelle provoque une réflexion et des actions de plus vaste ampleur.

C'est par ces filiations et ces déclinaisons qu'un projet de paysage cohérent pour le territoire peut prendre corps et qu'une culture paysagère peut se diffuser et grandir.

Le tableau de la page ci-contre reprend la déclinaison des différentes démarches paysagères et leurs relations.

*T*ableau des différentes démarches
de projets de paysage

(double page suivante :)

*L*e fondement des fondements
pour comprendre un paysage : la morphologie.
Même dans un département aussi urbanisé
que celui des Hauts-de-Seine!

la démarche de
PROJET DE PAYSAGE

*échelle
d'un site :*

MAITRISE
D'OEUVRE
DE PAYSAGE

*échelle communale
ou intercommunale :*

PLAN DE PAYSAGE
qui devient
CHARTRE DE PAYSAGE
si les objectifs sont signés entre acteurs

*échelle départementale,
régionale ou nationale :*

ATLAS
pour une
POLITIQUE DE PAYSAGE

*traductions
opérationnelles :*

- MAITRISE
D'OEUVRE
DE PAYSAGE
(portant sur un site)
- CONTRAT
DE PAYSAGE
(passé avec un acteur)
- CONTRAT
TERRITORIAL
D'EXPLOITATION
(CTE)
- CONTRAT
DE RIVIÈRE
- CONTRAT
DE TERROIR
- CONTRAT DE PAYS
- ...

*traductions
pédagogiques
(communication) :*

- ANIMATION
- PUBLICATIONS
- EXPOSITIONS
- SENSIBILISA-
TIONS
- FORMATIONS
- ...

*traductions
réglementaires :*

- APPLICATION
*des lois, décrets,
directives, circulaires*
- POS, SDAU, DTA,
ZPPAUP, SMVM,
Directives paysagères,
SAGE, Espaces natu-
rels sensibles (ENS),...
- et bientôt : SCT
*(Schéma de cohérence
territoriale), PLU
(Plan local d'urbanis-
me); ...*
- ...

Boucle
de Saint-Germain

Butte d'Orgemont

Coteau d'Orgemont

Boucle
de Gennevilliers

Plaine de Montesson

Coteau de Carrières-sur-Seine

Boulevard périphérique

Montmartre

Coteau de Suresnes

Vallon de Rueil-Malmaison

Collinede Passy

Plaine de Paris

Vallon de la
Malmaison

Plateau
de Vauresson-Garches

Vallée de Saint-Cloud

Coteau de Saint-Cloud

Boucle
de Boulogne

Montparnasse

Pré-butte
de Rocquencourt

Vallon de Ville d'Avray

Vallée
de la Bièvre

Boulevard périphérique

Vallée
de la Sèvres

coteau
d'Issy

Vallée d'Issy

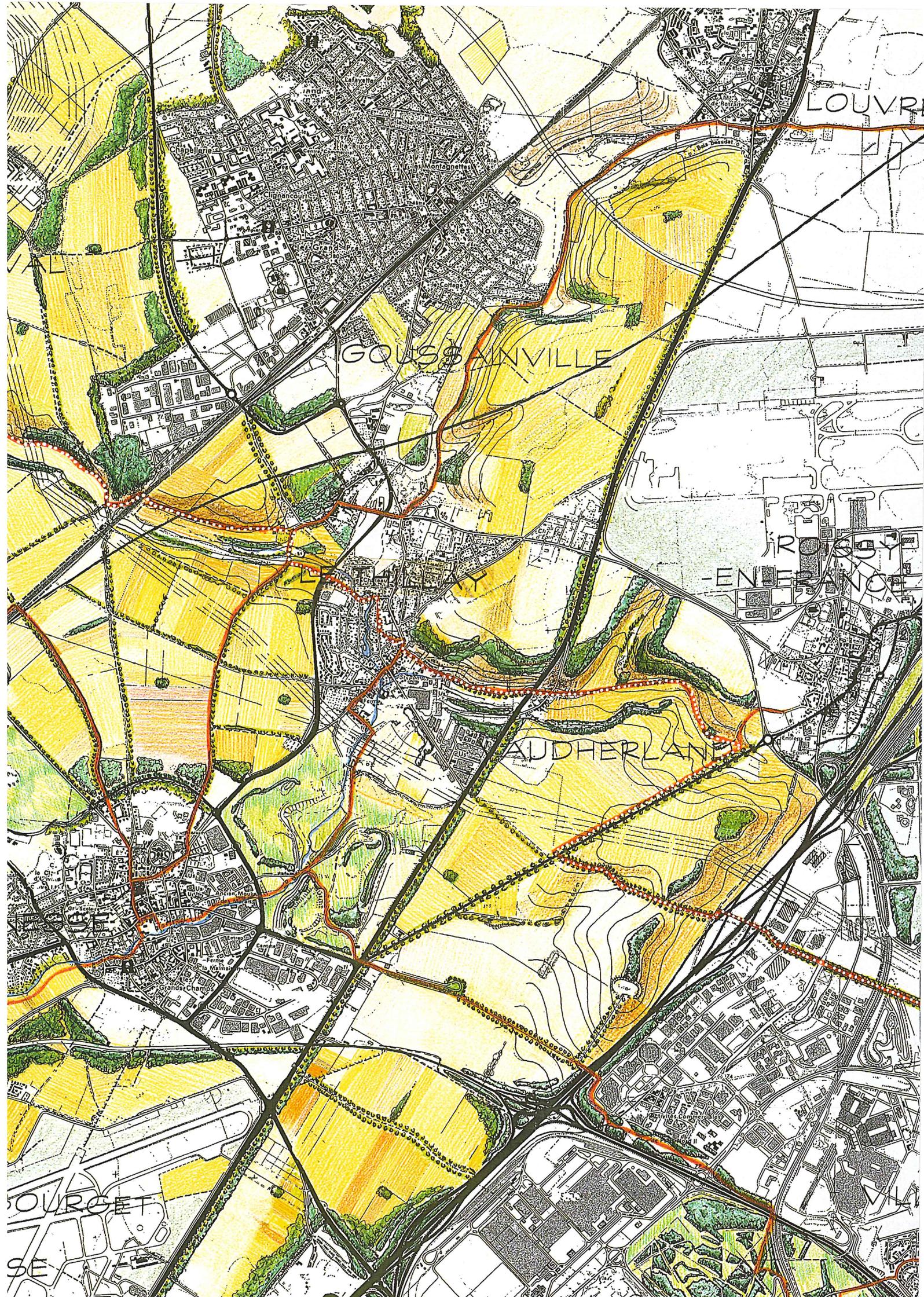
Plaine
de Versailles

Plateau
de Meudon

Vallée
de Meudon

Plateau de Vélizy-Villacoublay

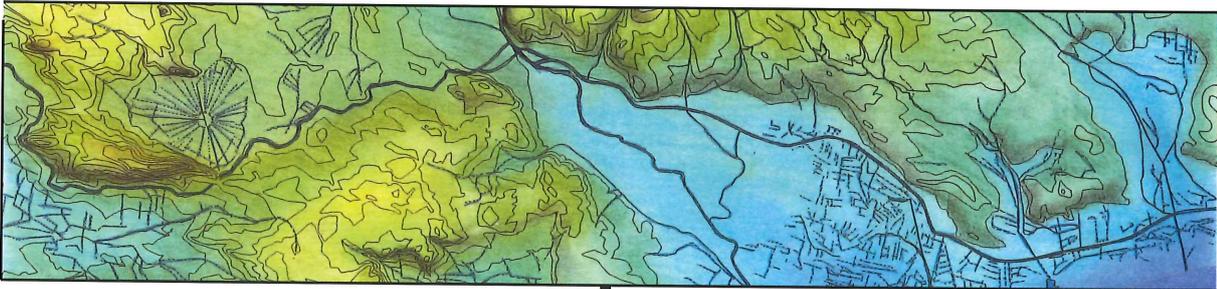




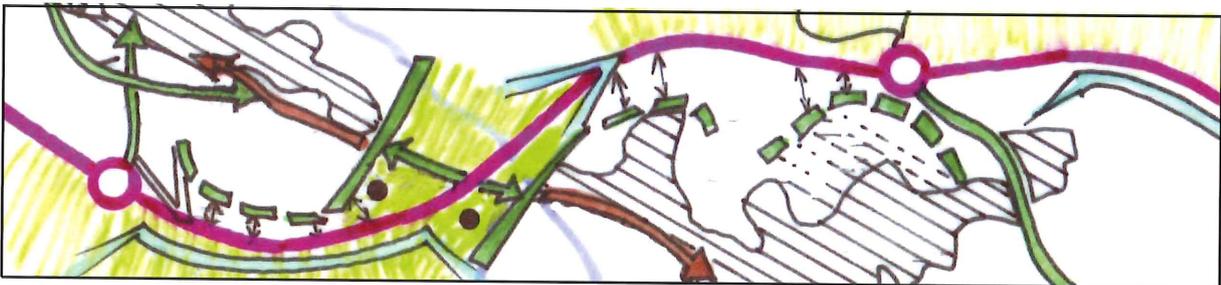
2

LE PLAN
DE PAYSAGE :
QUEL CONTENU
ET QUEL
DÉROULEMENT

PHASE 1 : CONNAISSANCE ET DIAGNOSTIC



PHASE 2 : ORIENTATIONS ET ACTIONS POSSIBLES



PHASE 3 : STRATÉGIE ET PROGRAMME D' ACTIONS

Les missions confiées à l'outil technique sont financées par le District:

- Chaque commune adhère à la structure associative du C.A.U.E. 77 au travers du District qui verse la cotisation annuelle correspondante,
- Le District finance chaque année un budget permettant de rémunérer les missions confiées au paysagiste conseil. Un budget minimum de 30 000 F, permettant la mise à jour du projet de paysage et l'animation du comité de suivi est assuré.

LES SIGNATAIRES

PHASE 4 : ANIMATION ET MISE EN OEUVRE



LE PLAN DE PAYSAGE :

QUATRE PHASES

Le projet de paysage mené à une échelle territoriale se décompose en quatre phases principales :

- 1 la connaissance et le diagnostic**
- 2 les orientations et les actions**
- 3 la stratégie et le programme d'actions**
- 4 l'animation et la mise en oeuvre**

Il prend pleinement son sens et son efficacité lorsqu'il se réalise sans rupture d'une

phase à l'autre. Or on observe souvent un décalage entre les deux premières phases, qui sont celles de l'étude, avec les deux dernières, qui sont celles de la réalisation. C'est dire l'importance des phases 3 et 4 pour que les démarches de plans de paysage soient complètes et se concrétisent. Aussi le contenu et le déroulement proposés ci-dessous prévoient-ils des **ponts** pour que chaque phase s'emboîte aisément avec la suivante.

Il est essentiel de comprendre ici qu'il peut y avoir une nette différence entre le **déroulement** de l'étude (développé ici) et la **mise en forme** des résultats de l'étude. L'expérience montre en effet que, au terme des phases 1 et 2 d'étude, la présentation gagne souvent en clarté lorsqu'elle inféode le diagnostic à chacune des orientations, comme un argumentaire. Il est alors beaucoup plus facile de comprendre les raisons des choix des orientations et des actions.

Le sommaire d'un plan ou d'une charte de paysage devient alors :

1ère partie: connaître et comprendre

- *Les fondements* géographiques, historiques et culturels des paysages de (...)
- *Les différentes unités* de paysage : présentation et pistes de réflexion locales

2e partie : diagnostiquer et agir

- **Orientation 1 : mettre en valeur xxx ...**
 - . diagnostic :
 - les qualités en jeu (valeurs paysagères)
 - les évolutions et les problèmes
 - . propositions d'actions
 - . outils à mettre en oeuvre

- **Orientation 2 : préserver yyy ...**

- . diagnostic :
 - les qualités en jeu (valeurs paysagères)
 - les évolutions et les problèmes
- . propositions d'actions
- . outils à mettre en oeuvre

- **Orientation 3 : créer zzz ...**

- . diagnostic :
 - les qualités en jeu (valeurs paysagères)
 - les évolutions et les problèmes
- . propositions d'actions
- . outils à mettre en oeuvre

- **Orientation 4 : etc ...**

La première partie peut même parfois passer en annexe.

PHASE 1 :

LA CONNAISSANCE

ET LE DIAGNOSTIC * :

ARGUMENTAIRE

DU PROJET

DES PONTS ENTRE CONNAISSANCE ET ACTION

La connaissance et le diagnostic du paysage doivent servir le projet. Cette phase est donc moins importante en volume que pour un "atlas de paysage" traditionnel.

Le diagnostic n'a pas vocation à noyer sous l'accumulation.

La principale difficulté consiste à synthétiser l'essentiel pour faciliter les choix des orientations, du parti d'aménagement pris par le maître d'ouvrage.

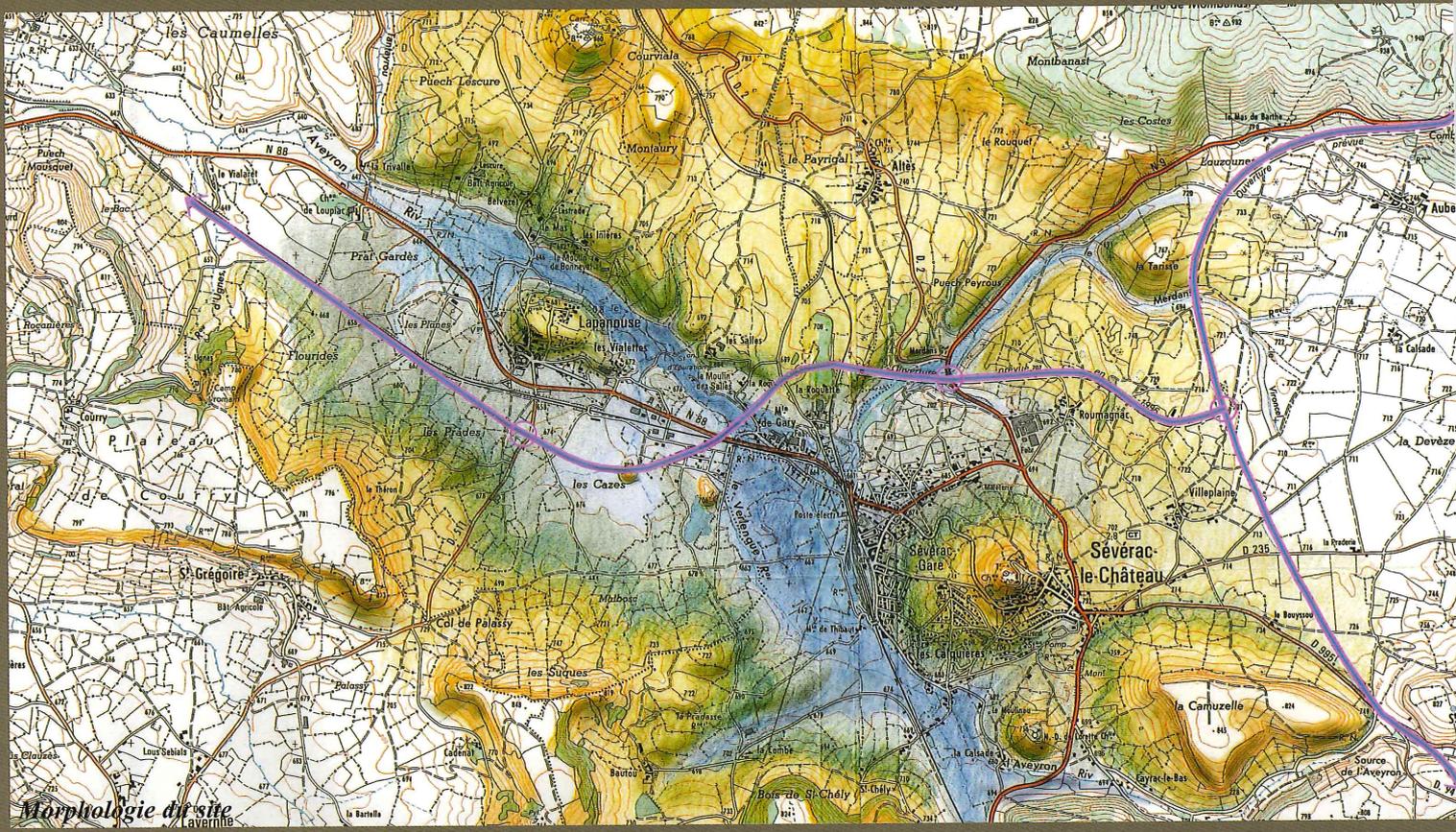
La connaissance et le diagnostic forment en fait l'argumentaire des actions qui seront, au final, choisies et mises en oeuvre.

La connaissance étant directement au service de l'action, des ponts doivent s'opérer dès cette phase entre l'une et l'autre.

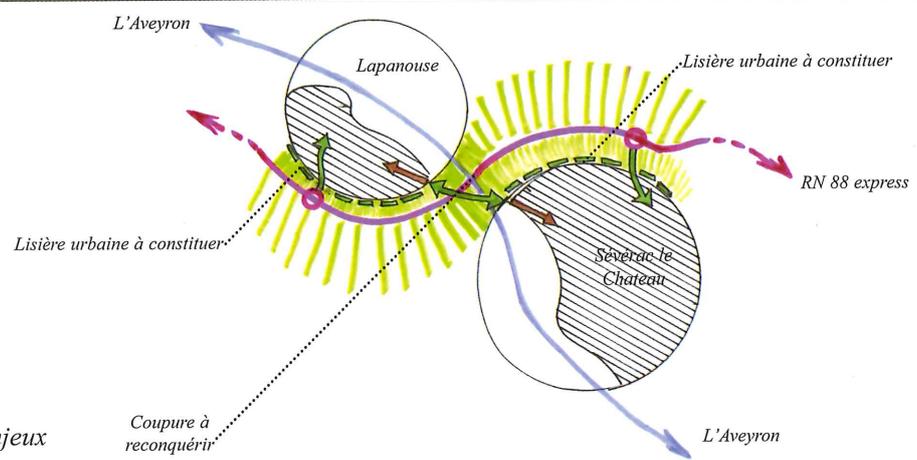
La base de connaissance des paysages constituée devient un moyen pour agir lorsque, au-delà des fondements géographiques, historiques et culturels qui expliquent les choses, au-delà des images et des schémas qui décrivent les choses, elle s'attache à mettre en évidence trois éléments, qui forment les liens entre connaissance et action :

*T*rois images d'un même projet,
de la connaissance à la proposition d'actions
en passant par la schématisation des enjeux
(charte paysagère pour l'Aveyron, autour de la RN 88)

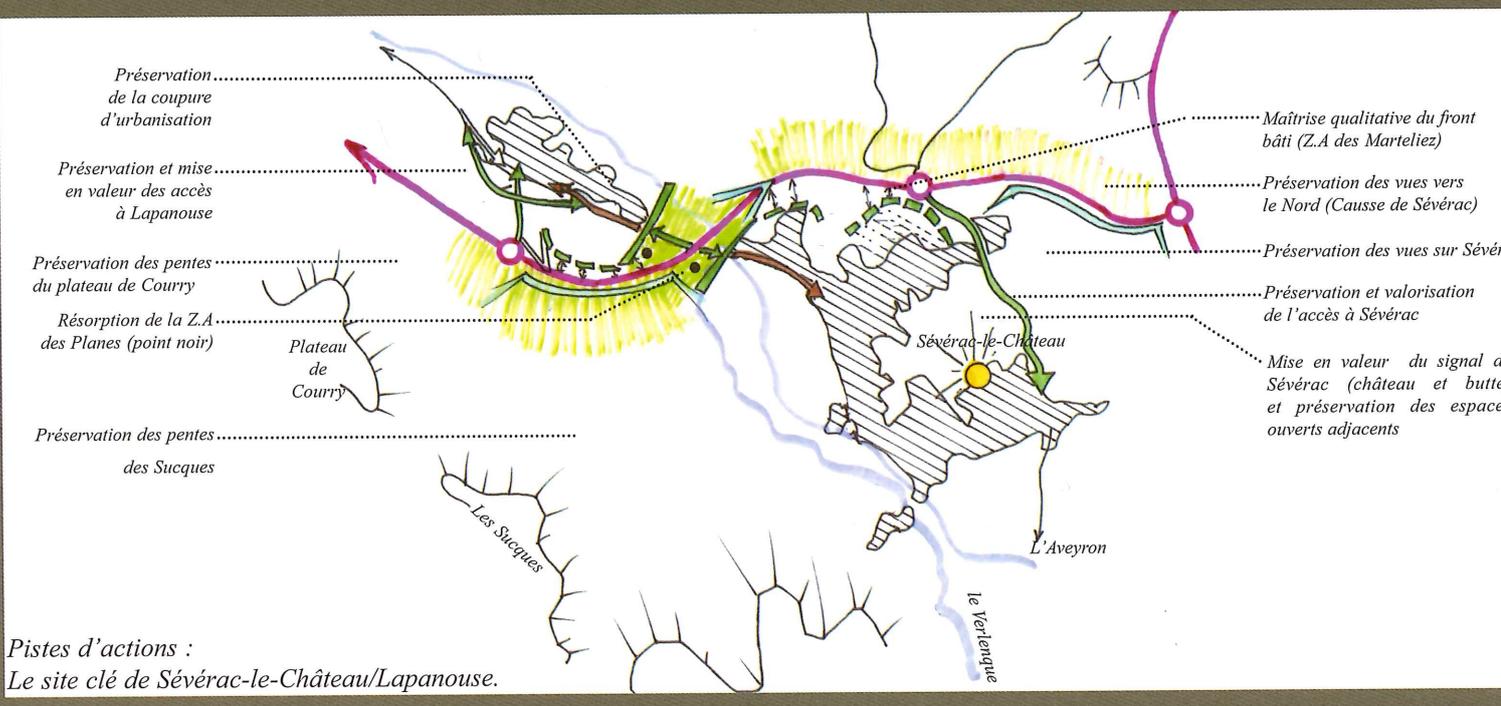
* La phase de connaissance et de diagnostic du paysage, lorsqu'elle est développée et mise en forme de façon spécifique en document autonome, est souvent appelée "atlas" de paysage, notamment à l'échelle départementale. Une méthode d'élaboration des atlas de paysages a été publiée en 1994 par le Ministère de l'Équipement (Méthode pour des atlas de paysages, Ministère de l'Équipement, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, par Y.Luginbühl Strates/CNRS-Segesa, 1994).



Morphologie du site
L'aveyron



Schématisme des enjeux



Pistes d'actions :
Le site clé de Sévérac-le-Château/Lapanouse.



es pentes du volcan

Etude pour la valorisation des paysages de la Réunion, DDE Réunion, Agence Folka-Gratier paysagistes DPLG, 1994



es pentes des Makes et au Dimitle

Etude pour la valorisation des paysages de la Réunion, DDE Réunion, Agence Folka-Gratier paysagistes DPLG, 1994

- les échelles de cohérence

(ce sont les unités ou entités de paysage) pour agir de façon coordonnée sur la qualité de l'espace dans les problématiques d'aménagement du territoire ;

- les valeurs paysagères

qui sont des éléments ou des relations entre éléments qui fondent la spécificité et

l'identité d'un territoire donné. C'est sur ces valeurs que l'on pourra s'appuyer pour proposer des actions de valorisation du paysage ; on parle parfois aussi de "motifs paysagers" ;

- les dynamiques d'évolution à l'oeuvre et les enjeux qui pèsent sur les paysages, apparents, latents ou sous-jacents.

TROIS SOURCES PRINCIPALES DE CONNAISSANCE : LE TERRAIN, LES ÉTUDES EXISTANTES ET LES DÉBATS

La connaissance du paysage s'effectue essentiellement et d'abord par un travail de terrain. C'est évidemment vrai à une échelle communale et intercommunale, mais c'est encore vrai à une échelle de territoire plus vaste. Car par définition le paysage est essentiellement une affaire de perception sensible de la réalité du territoire telle qu'elle s'offre à nos yeux.

Il est toujours étonnant d'ailleurs de voir à quel point le territoire "parle" pour peu qu'on l'interroge du regard. Ce questionnement de la réalité telle qu'elle s'offre à voir, réoriente de façon efficace des préjugés en matière d'aménagement qualitatif du territoire, qui se forment mentalement par manque de contact avec la réalité sensible.

Cette connaissance est bien sûr complétée dans un second temps par des rencontres de spécialistes et des lectures des travaux déjà réalisés, à caractère géographique, historique et culturel.

L'ensemble permet d'expliquer l'aspect des paysages tels qu'ils se découvrent aujourd'hui et de comprendre leur origine et leurs dynamiques d'évolution.

Enfin le comité de pilotage joue un rôle actif pour développer la connaissance et préciser le diagnostic, à l'occasion des débats provoqués par le maître d'oeuvre chargé d'étude à l'occasion des présentations intermédiaires de son travail.

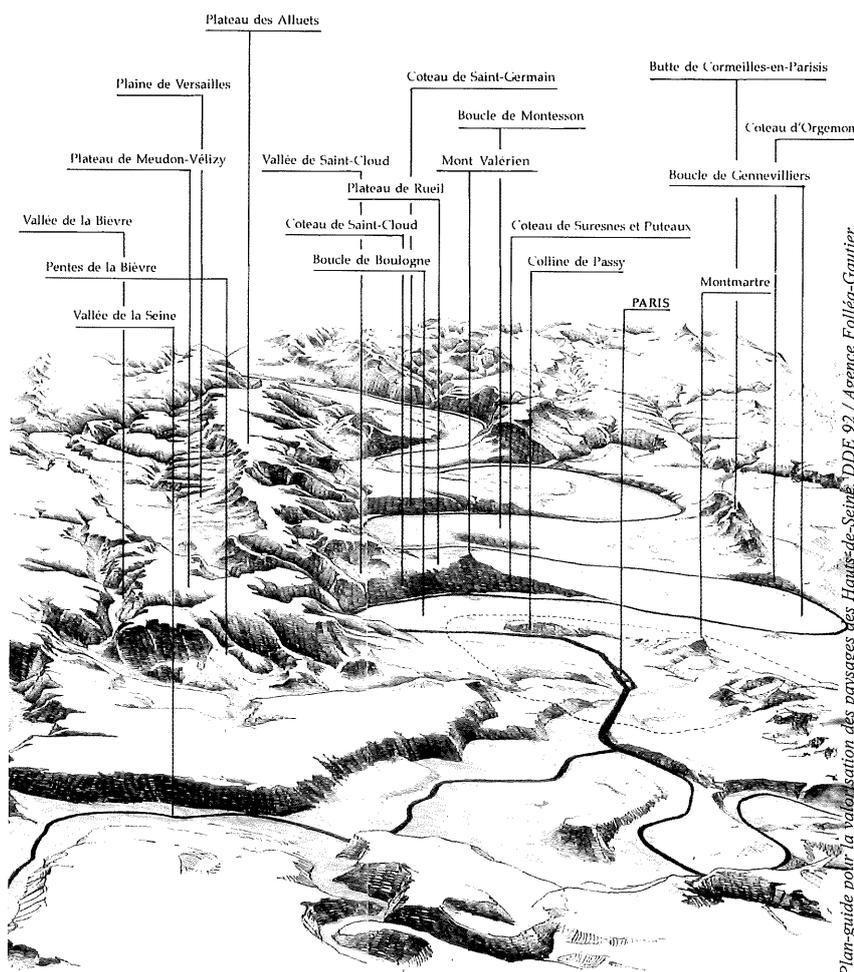
Malgré l'importance que représente une synthèse des connaissances acquises des paysages à l'échelle d'une commune, d'un groupement de communes, voire d'un département, la connaissance par le terrain reste prédominante non seulement parce qu'elle permet de différencier les types de paysages qui se découvrent mais aussi parce qu'elle permet d'observer et de juger dans la réalité les stigmates d'évolution qui sont autant d'indices des dynamiques à l'oeuvre.

*D*eux perspectives
aériennes des pentes de la Réunion

Selon les cas, ce peut être : les extensions de l'urbanisation, les transformations du bâti, les variations de l'occupation agricole des sols ou des structures des paysages agricoles, les transformations des routes, etc.

La connaissance et le diagnostic peuvent être mis en forme en plusieurs chapitres :

- **les fondements du paysage** : fondements géographiques, historiques et culturels,
- **les unités de paysage** : description, enjeux locaux, valeurs paysagères,
- **les dynamiques d'évolution** : dynamiques lisibles dans l'espace, dynamiques inscrites dans les documents d'urbanisme et les projets.



Plan-guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine - DDE 92 / Agence Folléa-Gautier

Vue perspective de la morphologie
des Hauts-de-Seine : Sens ouest-est
(l'échelle verticale est augmentée dix fois)

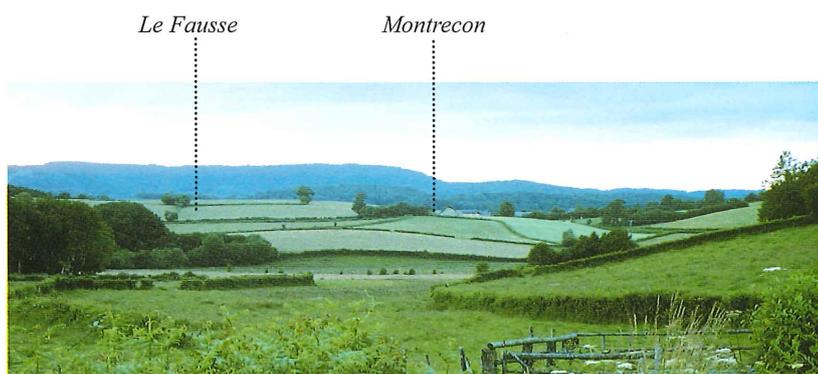
Des photos légendées et commentées
pour partager les connaissances à partir d'un travail de terrain
(Parc naturel régional du Morvan).

Les principales formations de crêtes se situent :

- à l'ouest, depuis le Haut Mont (à l'extrême sud de la commune de Brassy), une crête boisée quasi-continue remonte jusqu'au nord de Plainefas, au Mont de la Ferté, qui domine le ravin de Chalaux.

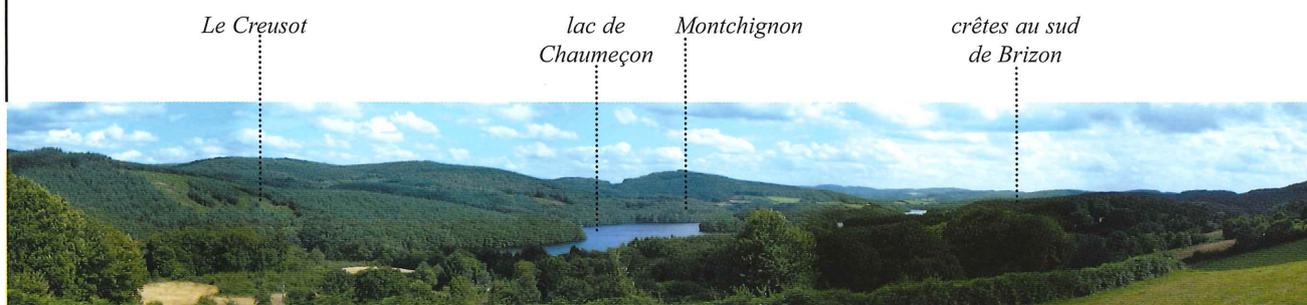
Seuls quelques vallons boisés viennent l'infléchir ponctuellement.

Ci-contre, la crête à l'horizon, vue depuis Rivières;



La crête boisée referme l'horizon vers l'Ouest - Vue depuis Rivières

- au Nord-Est, une seconde crête boisée vient s'accoler au flanc Est du lac de Chaumeçon, depuis l'Haut de Chaud jusqu'au Montchignon, puis s'incurve vers l'Est en direction de Dun-les-Places. Ci-contre, la crête dominant le lac, vue depuis Plainefas;

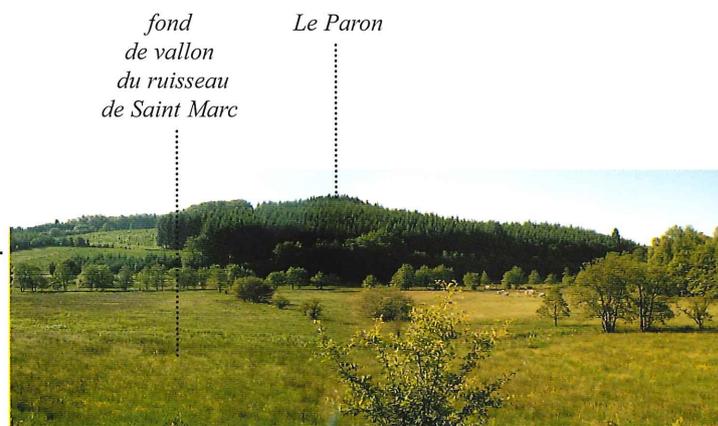


Les horizons boisés du Nord-Est qui cadrent le site du lac

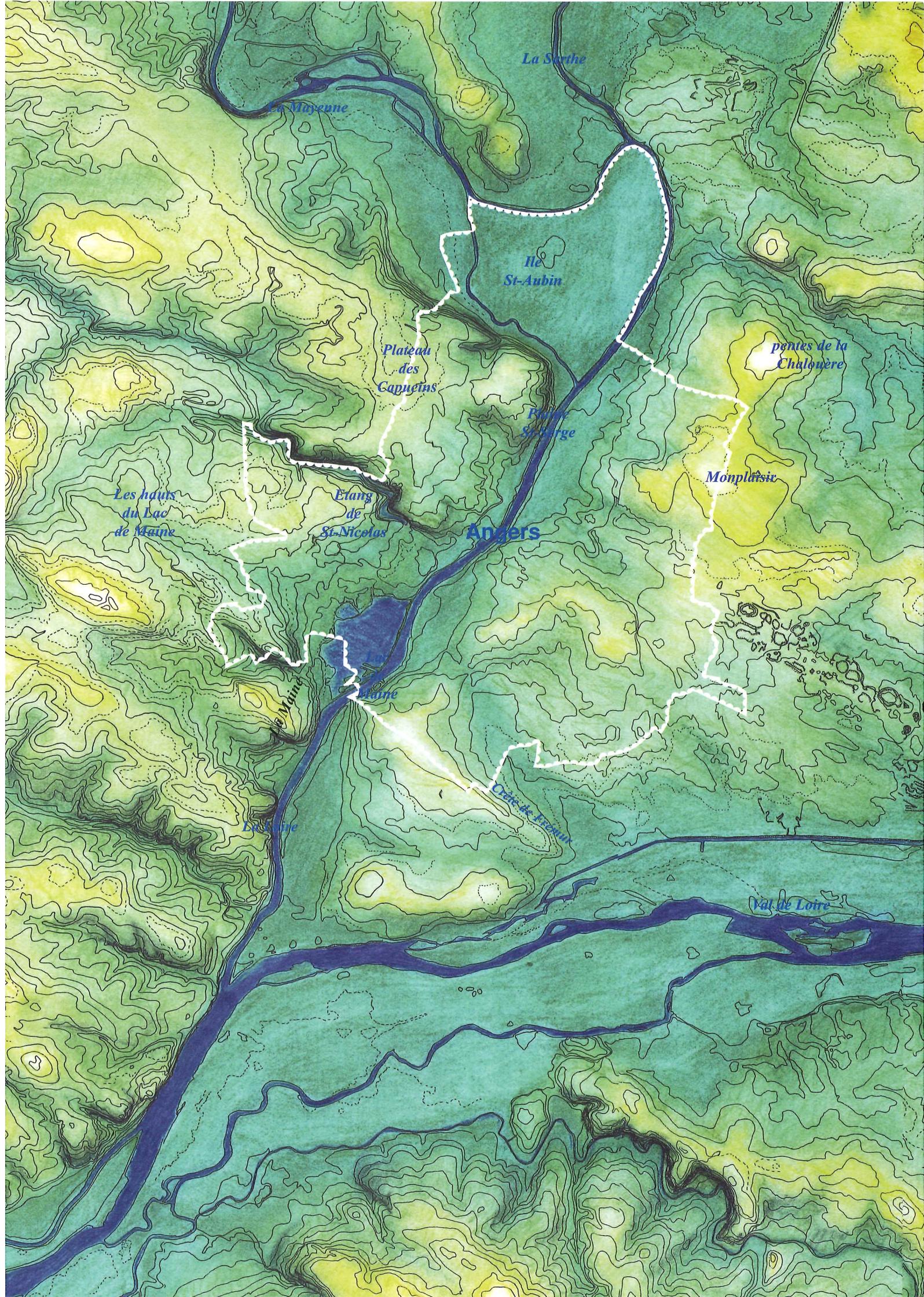
- au Sud-Est, un ensemble de crêtes referme le site de façon plus discontinue. Au Sud, la vallée du Chalaux, large et aérée en amont du hameau de Razou, crée une trouée vers le sud.

A l'Est du hameau de Montour, le ruisseau de Saint-Marc ouvre un large corridor vers Dun-les-Places (photo ci-contre).

Les crêtes ne sont pas systématiquement boisées, ce qui réduit l'impression de limite forte (notamment au niveau du col où s'installe le hameau de Bonin, où les crêtes sont partiellement occupées par des nombreuses pâtures).



Le ruisseau de Saint-Marc en limite du site d'étude vers Dun-les-Places - Vue prise à proximité du carrefour RD6 - RD 286



La Sarthe

La Mayenne

Ile
St-Aubin

Plateau
des
Capucins

pentes de la
Chalouère

Rivière
St-Serge

Monplaisir

Les hauts
du Lac
de Maine

Etang
de
St-Nicolas

Angers

Le Maine
Loire

Crête de Frenay

Val de Loire

LES FONDEMENTS GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET CULTURELS DU PAYSAGE

Fondements géographiques

Les fondements géographiques mettent au jour les composantes naturelles des paysages en jeu.

Ils permettent de les resituer dans une logique paysagère plus large, de pointer leurs particularités, d'expliquer certaines différences de paysages au sein du territoire d'étude. La géologie, la pédologie, l'occupation des sols, sont des ressources scientifiques clefs pour comprendre les fondements géographiques du paysage.

Parmi ces données géographiques, **la morphologie** joue un rôle particulièrement important, ceci pour trois raisons :

- c'est elle qui détermine une bonne part de l'organisation du territoire : le positionnement des cultures et des bois, la répartition de la végétation, l'ancrage des bourgs et des villages, le passage d'une route, ... ;
- c'est elle qui donne ou ne donne pas à voir le territoire, selon qu'elle est marquée ou au contraire très adoucie : elle influe donc largement sur la perception sensible, dimension essentielle du paysage ;

- c'est un des éléments les plus stables dans le temps : elle peut servir de base sur laquelle il est possible d'observer l'évolution et les mutations du paysage.

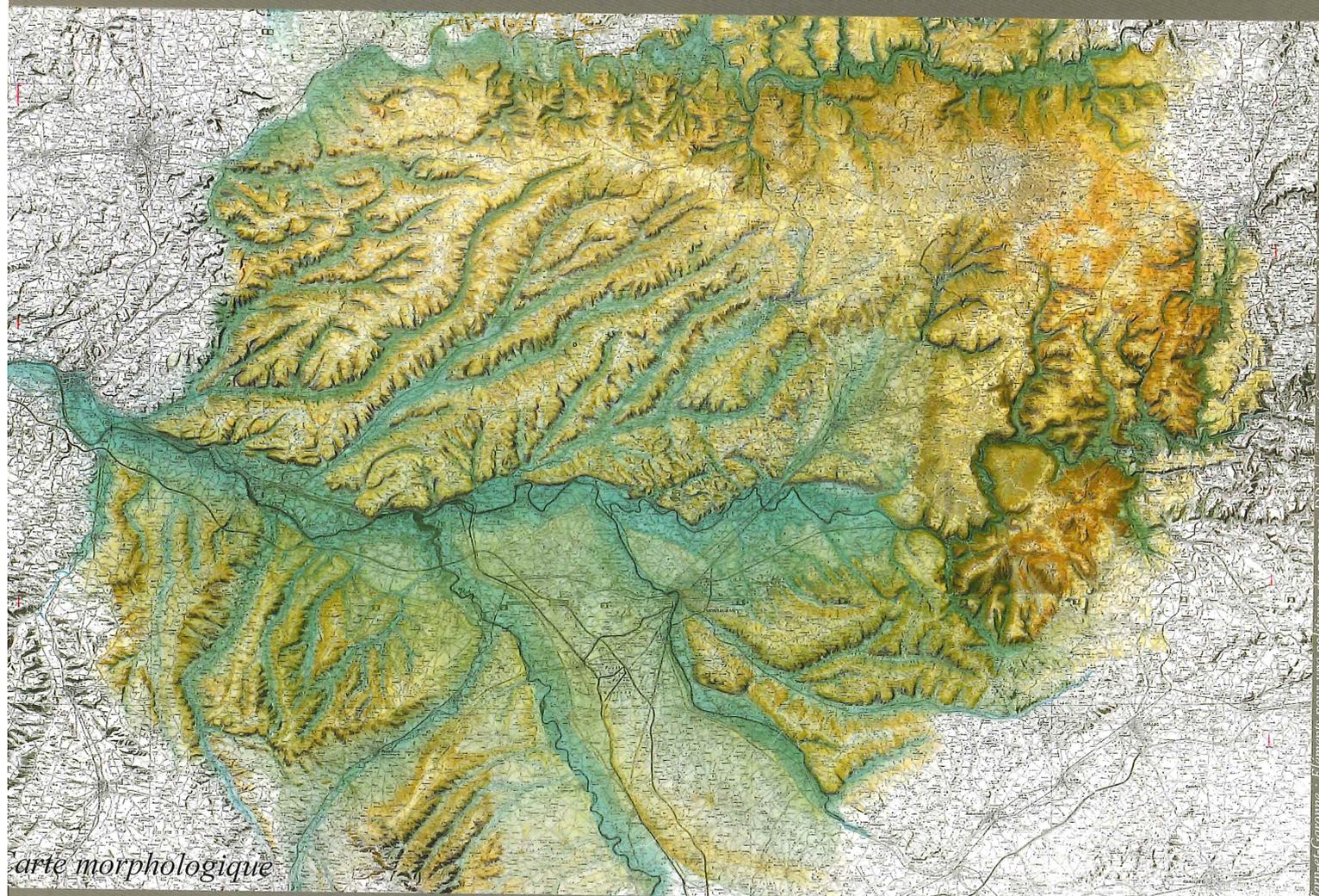
Les documents à produire :

Ce peut être, selon les cas :

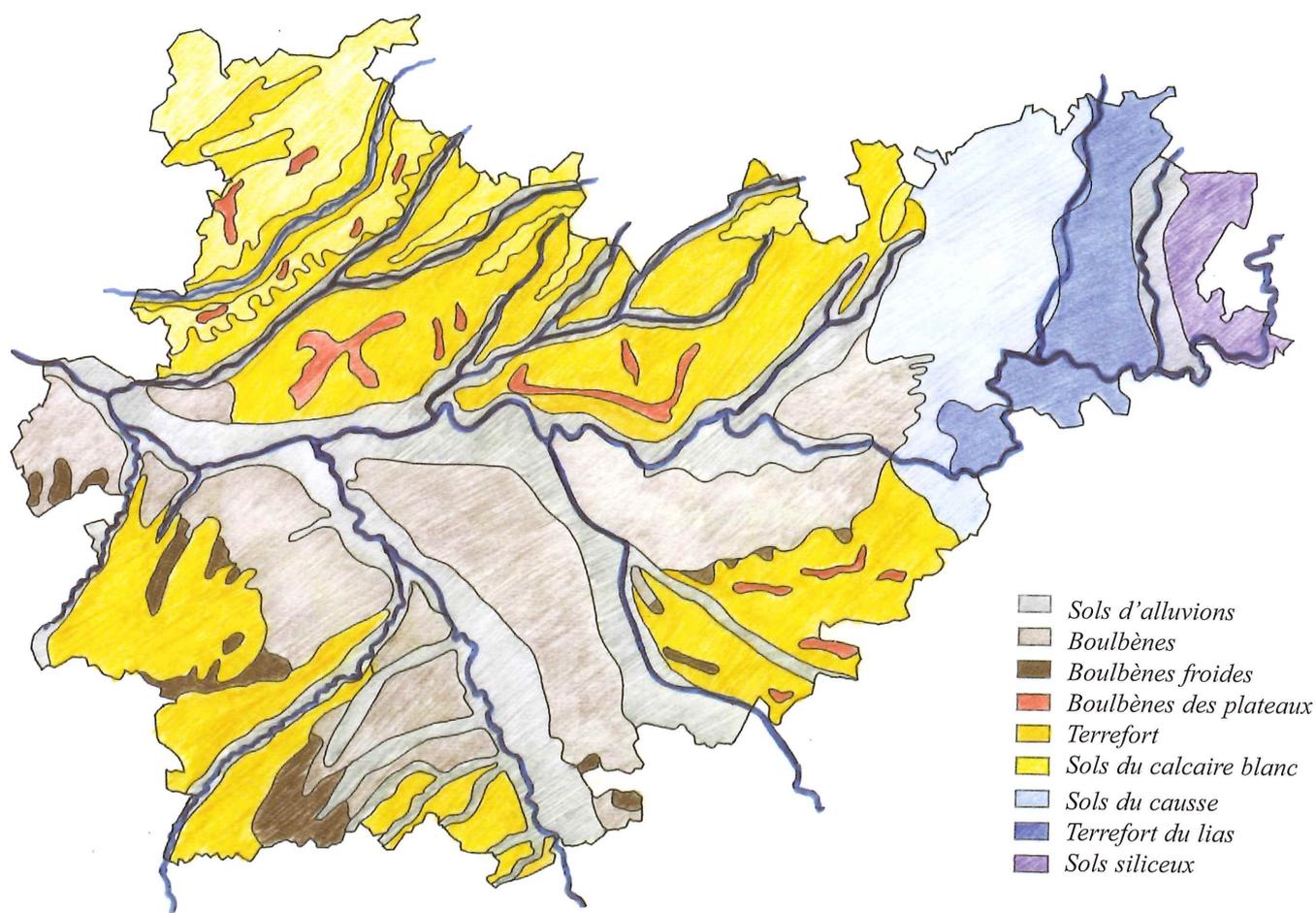
- *carte de situation du secteur d'étude dans une logique paysagère plus large*
- *carte de la morphologie*
- *carte des sols (pédologie)*
- *carte de la géologie*
- *carte de l'occupation des sols (ce peut être plusieurs cartes thématiques liées aux forêts, aux productions agricoles, ...)*
- *carte des matériaux de l'architecture traditionnelle (très liés aux sols et à la géologie)*
- *carte des différents pays, des régions agricoles, ...*
- *photos commentées illustrant les particularités géographiques d'un secteur*
- *schémas explicatifs*
- *coupes géologiques montrant l'articulation des différents pays...*

C *arte morphologique de la commune d'Angers*

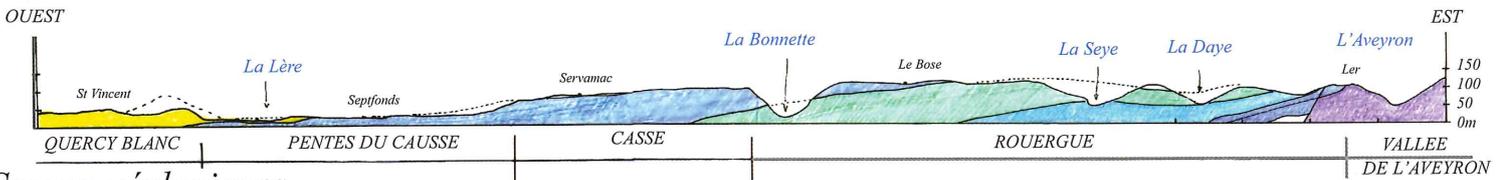
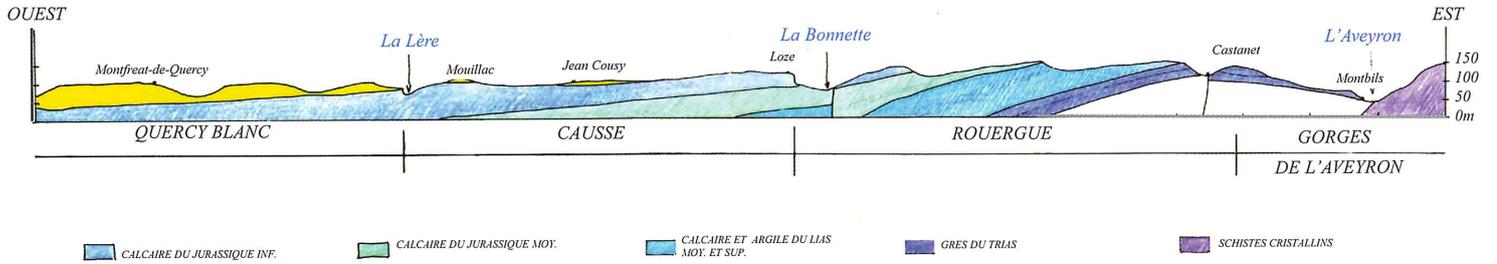
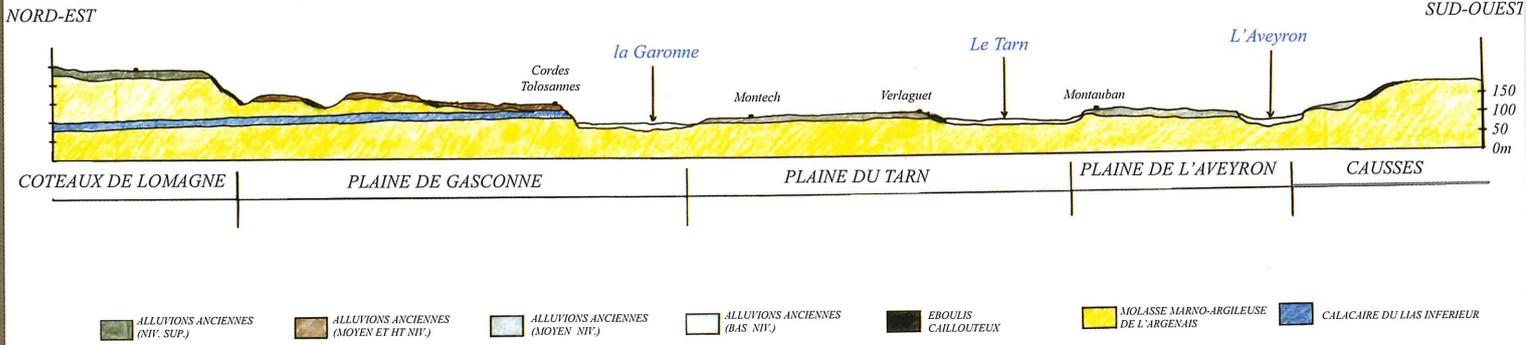
Q *uatre documents de connaissance pour un même territoire :
carte topographique, carte des sols, coupes géologiques
et carte des matériaux traditionnels (Tarn-et-Garonne)*



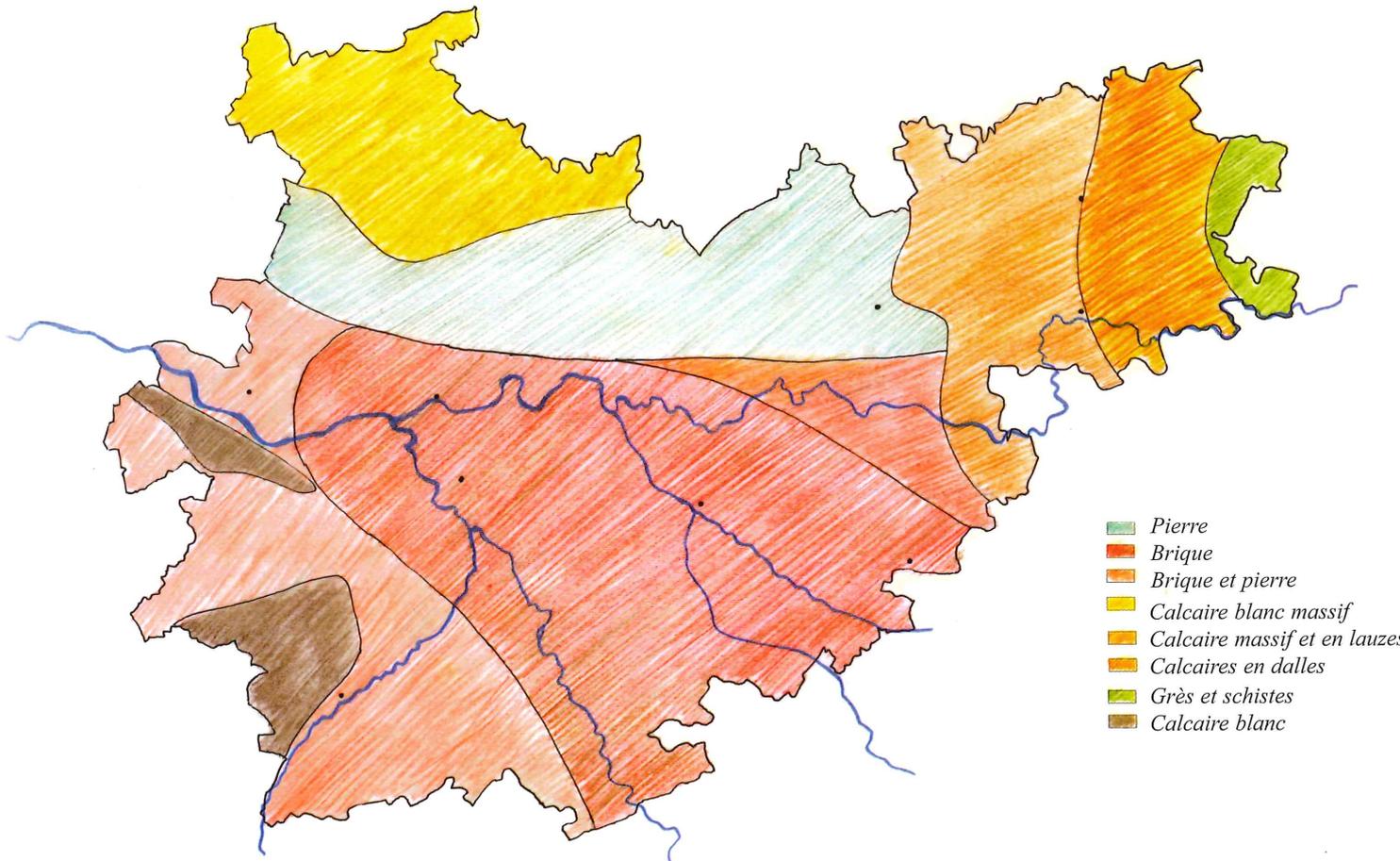
Tarn-et-Garonne : Éléments pour une politique du paysage. DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Follea-Gautier, 1999



Tarn-et-Garonne : Éléments pour une politique du paysage. DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Follea-Gautier, 1999



Coupes géologiques



Carte des matériaux

Fondements historiques, culturels et sociaux

Les fondements historiques mettent au jour les composantes humaines des paysages en jeu.

Ils contribuent à expliquer une part des différences de paysages sur le territoire d'étude.

Ils permettent aussi de mettre en évidence des spécificités du territoire héritées de l'histoire.

Ils aident enfin à comprendre l'évolution du paysage et à mesurer sa vitesse au fil du temps.

Les fondements culturels apportent une autre dimension au projet de paysage.

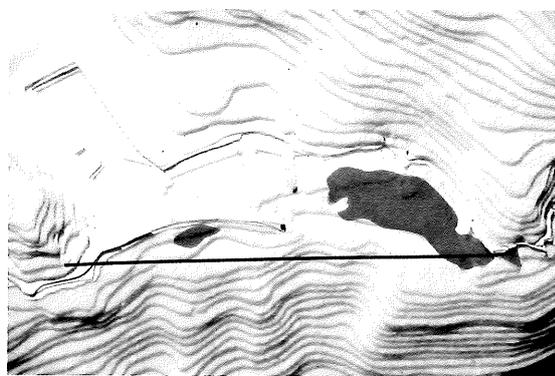
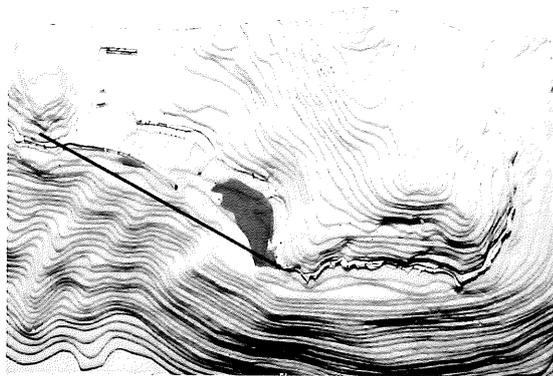
Ils permettent de montrer et de mesurer l'évolution non plus du territoire mais de la perception sensible du territoire.

Les paysages d'un territoire d'étude n'ont pas tous en effet été appréciés de la même manière selon les époques. La culture paysagère a évolué.

On mesure cette évolution en étudiant les représentations du paysage : représentations iconographiques (peinture, dessins, publicités, cartes postales, cinéma,...) et représentations littéraires (textes et témoignages d'écrivains, de voyageurs, ...).

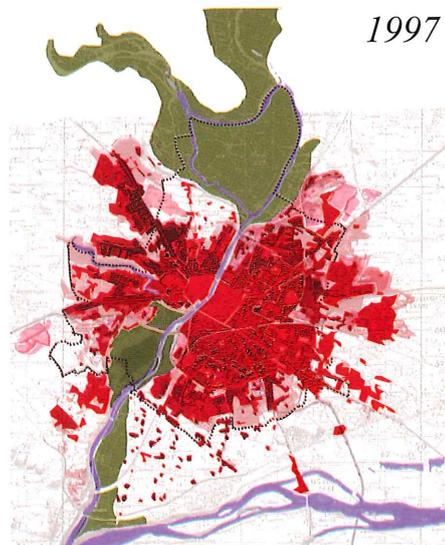
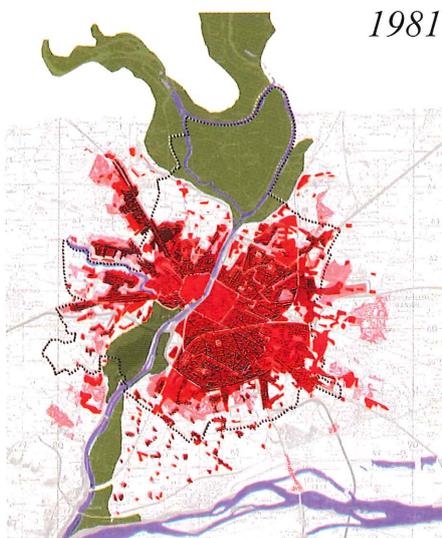
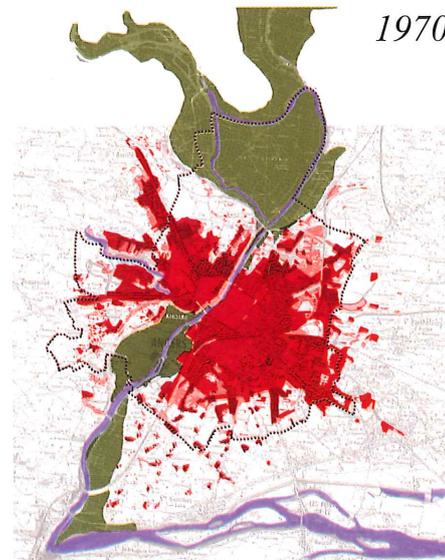
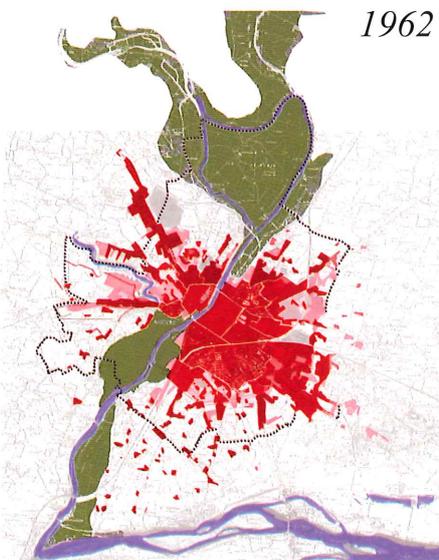
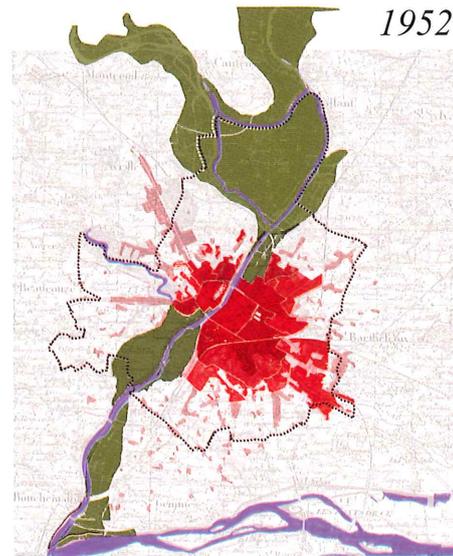
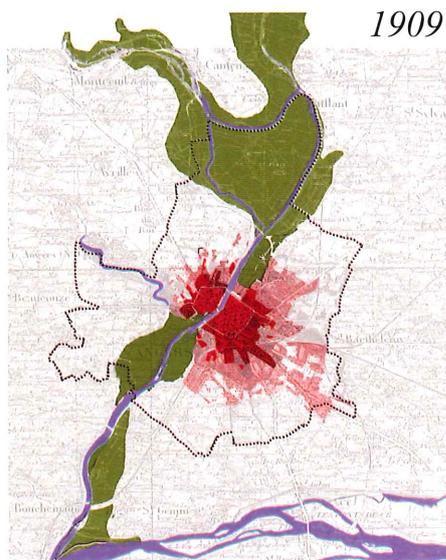
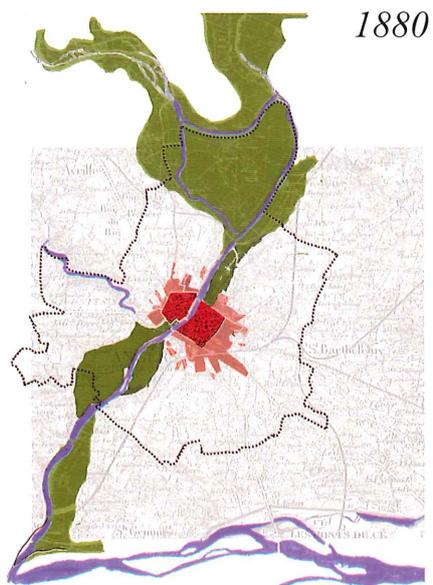
Ce travail permet également de montrer que des valeurs paysagères s'ancrent dans une culture et qu'il convient de les mettre au jour pour mesurer leur importance.

L'analyse du découpage et de la valeur de l'espace, notamment de son organisation foncière, du parcellaire, de la valeur du



Plan de paysage, rivage de Nice / Ville de Nice, Atelier JP Clarac-Eramm, F.Mokel 1996

***L**es maquettes sont des éléments précieux pour partager la connaissance et la compréhension des enjeux de territoire (Nice)*



*U*ne lecture
des dynamiques
d'évolution urbaine
par cartes successives
(Angers)

TÉMOIGNAGE

«La priorité, c'est le paysage au quotidien»

Portant un intérêt personnel très fort au paysage depuis longtemps, Hubert Peigné, Directeur régional et départemental de l'Équipement PACA/Bouches-du-Rhône, s'attache en particulier à agir sur le paysage du quotidien, «celui où les gens vivent et se déplacent.» Il témoigne ici de différentes expériences :

« Arrivant en DDE de l'Aisne, j'ai rapidement recherché des personnes partageant des préoccupations proches, et j'ai constitué avec elles un «Comité Directeur Paysage» ouvert à l'externe qui a lancé un gros travail pédagogique et une série d'actions pratiques (visites en France et à l'étranger ; organisation de rencontres et colloques ; formation ; études etc...). Cette démarche s'est poursuivie et développée après mon départ, ce qui est à mes yeux le principal.

En DDE de Seine et Marne, ensuite, j'ai cherché à accentuer certains aspects :

- j'ai personnellement lancé et piloté une démarche de coordination des travaux de VRD (avec EDF, France Telecom, Conseil Général, Union des Maires, Chambre Syndicale des Entreprises de TP, DDAF) dont l'un des volets était expressément d'enfouir systématiquement les réseaux aériens locaux grâce à un vigoureux travail de recueil de mise en commun et de coordination, très anticipés (2 ans, 3 ans ou plus à l'avance - on est loin de la seule coordination annuelle des chantiers), de tous les projets d'intervention sur l'espace public urbain. Cette démarche est indéniablement un succès, certes partiel et fragile, mais important.

Confiance mutuelle, choix de la progressivité, utilisation d'outils adaptés en informatique et télécommunication, souci de l'économie (ne pas dépenser plus d'argent, mais d'abord mieux dépenser l'argent disponible), qualité et simplicité du traitement des sols publics : telles sont les caractéristiques de cette action sans éclat mais qui répond à une demande immense de la population et des élus, et qui peut, en quelques années, changer significativement leur environnement quotidien.

Pour enrichir les démarches de plans de paysage, j'ai proposé que soit en outre, et en priorité, prévu et décrit ce qui concerne la gestion du pays - et du paysage - au quotidien : coordination des travaux de VRD et enfouissement des réseaux aériens locaux (cf ci-dessus) ; entretien et réhabilitation des rues et des routes, de leurs dépendances et de leurs abords ; action foncière (trop souvent oubliée) permettant de contrôler puis de traiter des points durs ; etc...

En quelque sorte, j'ai essayé de défendre, illustrer et pratiquer l'idée que la priorité c'est le paysage où vivent les gens chaque jour ; celui où on distingue mais où on traite avec autant de soin le noble, l'exceptionnel (la place centrale...) et le non-noble, le banal (la rue du quartier...) ; celui où se manifeste la qualité du respect normalement dû à chacun. »

*Hubert Peigné,
Directeur régional et départemental de l'Équipement PACA/Bouches-du-Rhône*

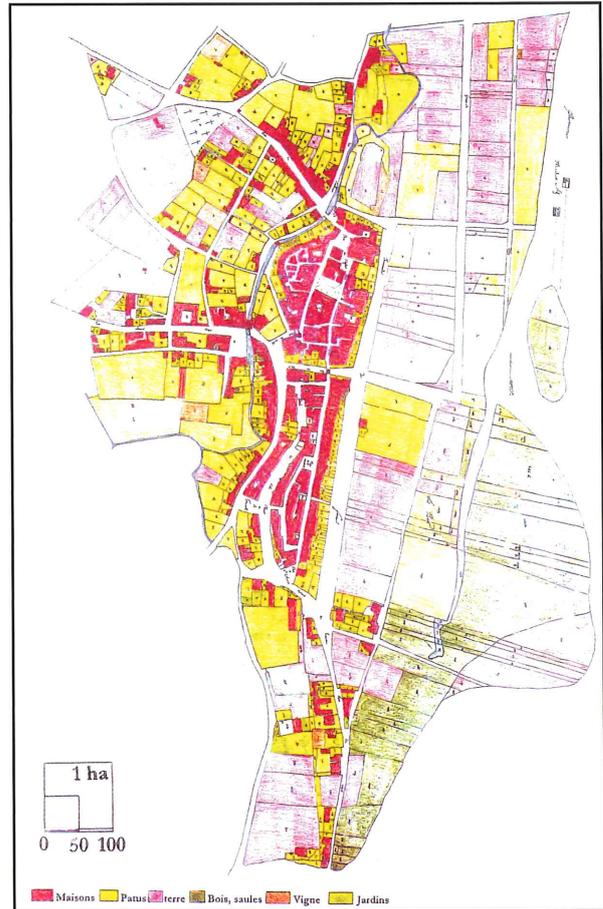


Peupleraie à Verdun-sur-Garonne

*« Le paysage
fait partie intégrante
de l'histoire,
de la culture
et de l'identité d'une cité. »*

Jean Braïda

Maire - Adjoint à Verdun/Garonne, Tarn-et-Garonne



Plan de paysage de Verdun-sur-Garonne / DDE de Tarn-et-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées / ALAP architectes et paysagistes, 1997



Verdun-sur-Garonne

***L**e cadastre Napoléonien constitue
un outil précieux pour mettre au jour
les fondements historiques du paysage
(ici Verdun-sur-Garonne, Tarn-et-Garonne)*

foncier, des taux de taxation des différentes terres, fait apparaître une des dimensions importantes pour comprendre l'organisation du territoire, le jeu des acteurs et mesurer les possibilités d'intervention.

Enfin l'analyse des usages de l'espace révèle d'autres valeurs culturelles et sociales liées aux pratiques et aux habitudes de fréquentation, essentielles à intégrer dans un projet de paysage.

Les documents à produire :

Ce peut être selon les cas :

- *cartes historiques successives commentées, montrant l'évolution du territoire (urbanisation, boisement, création d'infrastructures, ...) ou au contraire la per-*

manence d'éléments constitutifs (routes, massifs boisés, structures végétales, ...)

- *cartes thématiques liées à un élément de l'histoire particulier (par exemple les bastides dans le sud-ouest)*

- *représentations anciennes commentées (gravures, photos, tableaux, dessins, maquettes ...)*

- *photos comparées (cartes postales anciennes reprises aujourd'hui depuis les mêmes points de vue)*

- *reprographie de tableaux, de gravures, dessins ;*

- *carte des lieux fréquentés, visités, par les habitants, les touristes, ...*

- *extraits de description de paysages par les écrivains, géographes, historiens, peintres, photographes, intellectuels, voyageurs, ...*

- *carte du parcellaire*

L e parcellaire et la propriété foncière : éléments-clefs du paysage (Opio, Alpes-Maritimes)



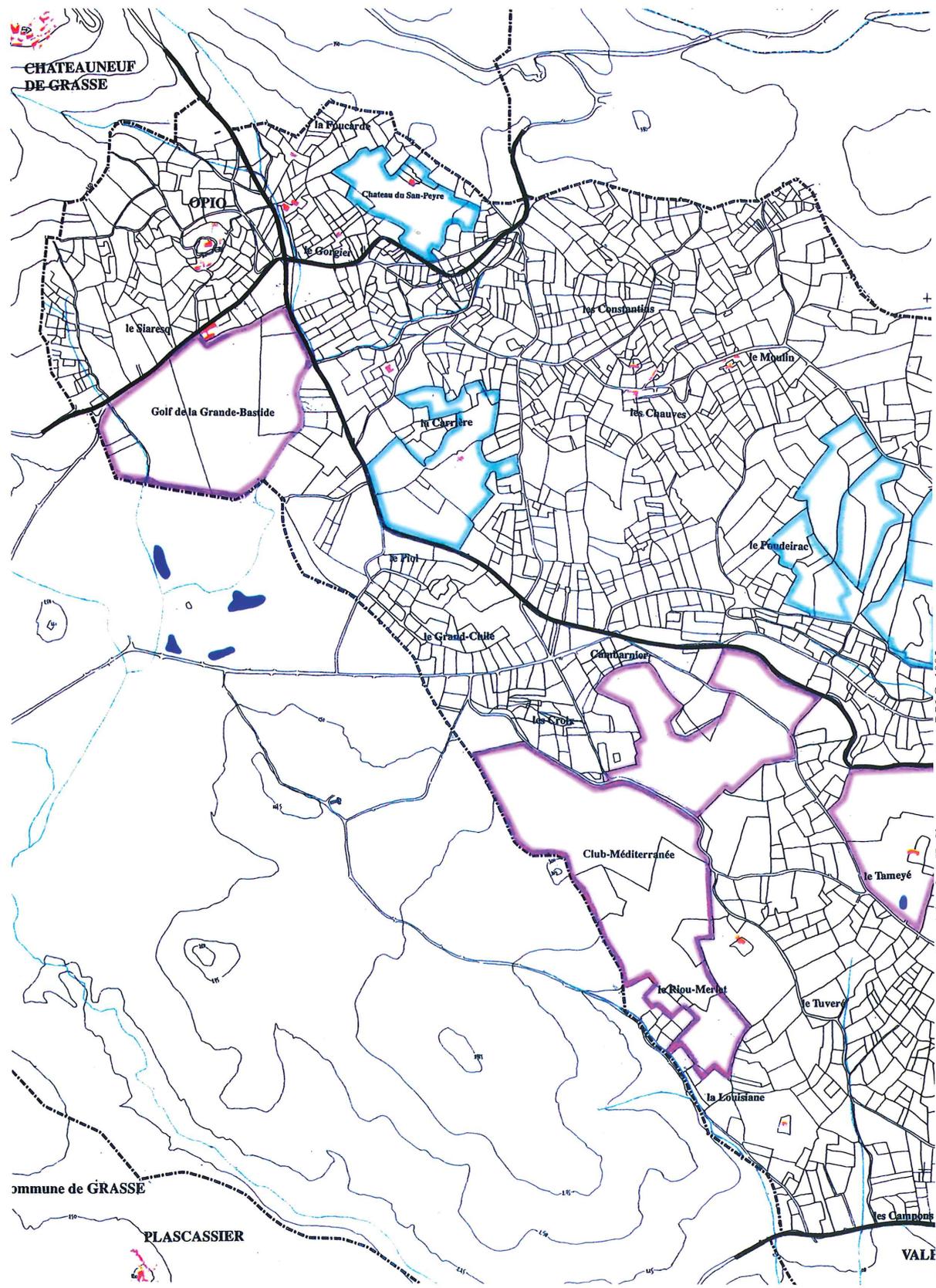
*ballade à cheval
(Bois de Vincennes)*



*Parc du Bois Préau
(Hauts-de-Seine)*

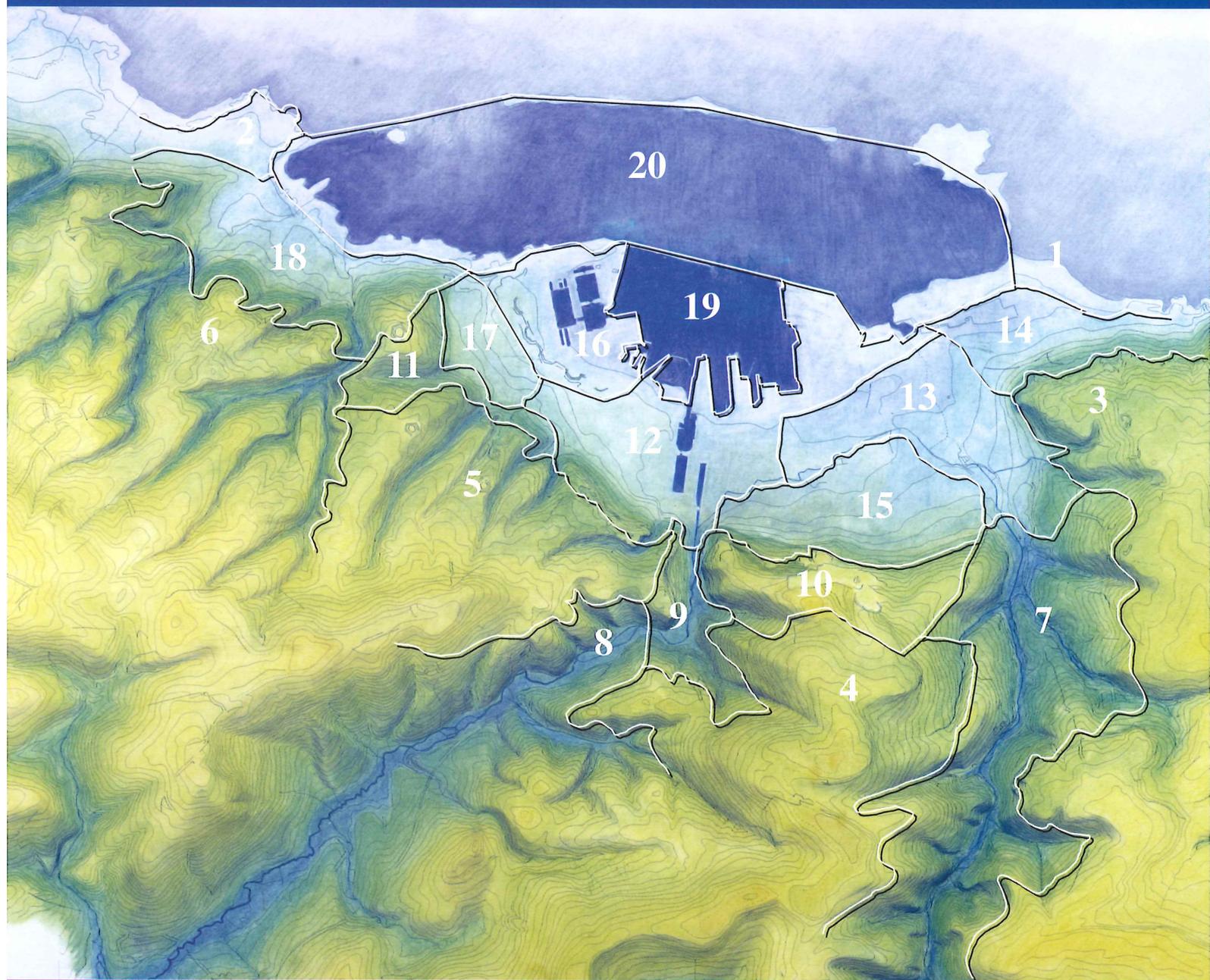


*Quai A.Mentienne à Bry
(Val-de-Marne)*



Plan de paysage d'Opio / commune d'Opio (Alpes-Maritimes) / Atelier JP Clarac, paysagistes DPLG, 1995

unités foncières de 0 à 5 Ha
 unités foncières de 11 à 24 Ha
 unité foncière de 32 Ha
 unité foncière de 230 Ha



Plaines littorales :

1. plaine du Becquet
2. plaine littorale de
3. Queville

Plateaux :

4. plateau de Caplain
5. plateau de la Glacerie
6. plateau d'Octeville
7. plateau d'Equeurdreville

Les vallées :

8. 7. La vallée du Trottebec
9. 8. La vallée de la Divette
10. 9. Le défilé de la Fauconnière

Les pentes :

11. 10. La montagne du Roule
12. 11. Les pentes
13. d'Equeurdreville

Les baies :

14. 12. Le centre ville
15. 13. Le port maritime
16. et de commerce
17. 14. Les faubourgs de
18. Tourlaville
19. 15. Les quartiers-puzzles
20. du Sauxmarais
21. 16. L'Arsenal
22. 17. Les faubourgs de

Les grands paysages maritimes :

19. La petite rade
20. La grande rade

LES UNITÉS DE PAYSAGE ET LES ENJEUX LOCAUX DE PAYSAGE

Les unités de paysage définissent les échelles de cohérence pour la qualité du territoire.

Un territoire d'étude est en effet rarement constitué d'un seul paysage unitaire.

Des différences existent, parfois très marquées, parfois douces ; les reconnaître est une manière de mieux appréhender le territoire en jeu ; parfois, ces différences peuvent justifier des interventions distinctes pour la valorisation du territoire.

Les unités de paysage méritent ainsi d'être cartographiées et décrites.

Selon l'échelle du territoire d'étude, le distinguo des unités de paysage sera plus ou moins fin.

On peut considérer qu'il y a des unités de paysage régionales, départementales, intercommunales et communales. Elles s'emboîtent les unes dans les autres selon l'échelle de définition du projet.

En synthèse, des familles de paysages peuvent être identifiées, rassemblant les unités qui ont des caractères communs et pour lesquels les enjeux sont proches, par exemple :

«les paysages des faubourgs»,
«les paysages de la campagne»
«les paysages industriels», etc...

Dans la foulée de la description, chaque unité doit faire l'objet d'un bref diagnos-

tic, qui met en évidence :

- **les valeurs paysagères** (particularités du paysage, appelées aussi parfois motifs paysagers) avec lesquelles on pourra jouer pour valoriser le paysage : à ce titre, les valeurs paysagères sont des sources d'inspiration pour agir de façon cohérente dans le territoire,

- **les atouts et les potentialités, les faiblesses et les problèmes,**

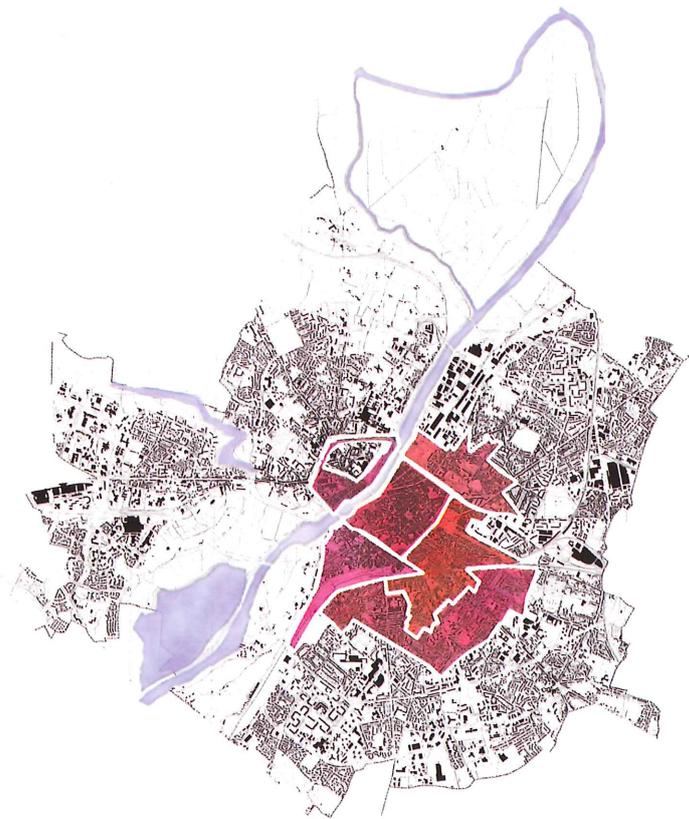
- **des idées** en matière de préservation, de valorisation ou de réhabilitation.

Tous ces éléments de diagnostic sont essentiels :

- c'est par ce biais que les débats sur le devenir et la valorisation paysagère du territoire en question sont lancés efficacement dans les concertations ; il est en effet plus agréable et plus facile pour le comité de pilotage et les personnes rencontrées de réagir et de discuter sur des idées, même encore incomplètes, que sur des données analytiques ;

- c'est par ce biais aussi que des ponts sont établis entre la connaissance et l'action, mais aussi entre les différentes échelles d'intervention : celle du projet de paysage d'ensemble et celle, plus localisée et plus opérationnelle, de l'unité de paysage.

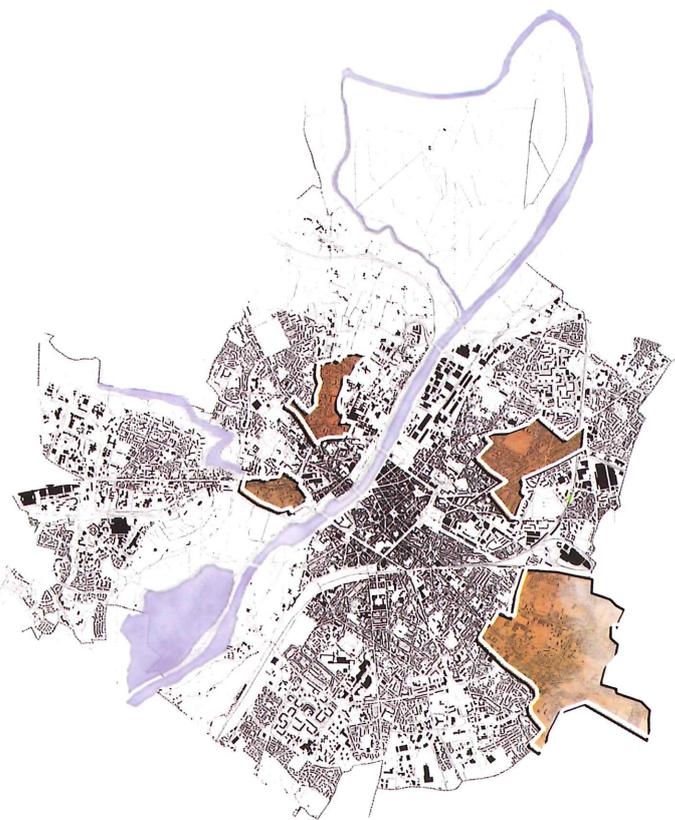
*U*ne carte des unités de paysages,
réalisée sur le fond morphologique du territoire
(Communauté urbaine de Cherbourg)



Le centre ville



La campagne en ville

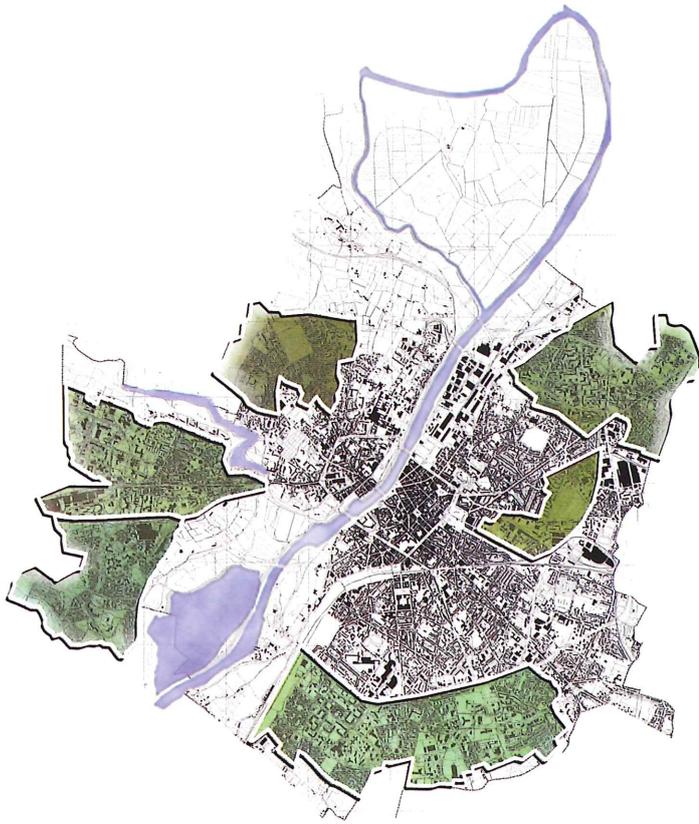


Les faubourgs

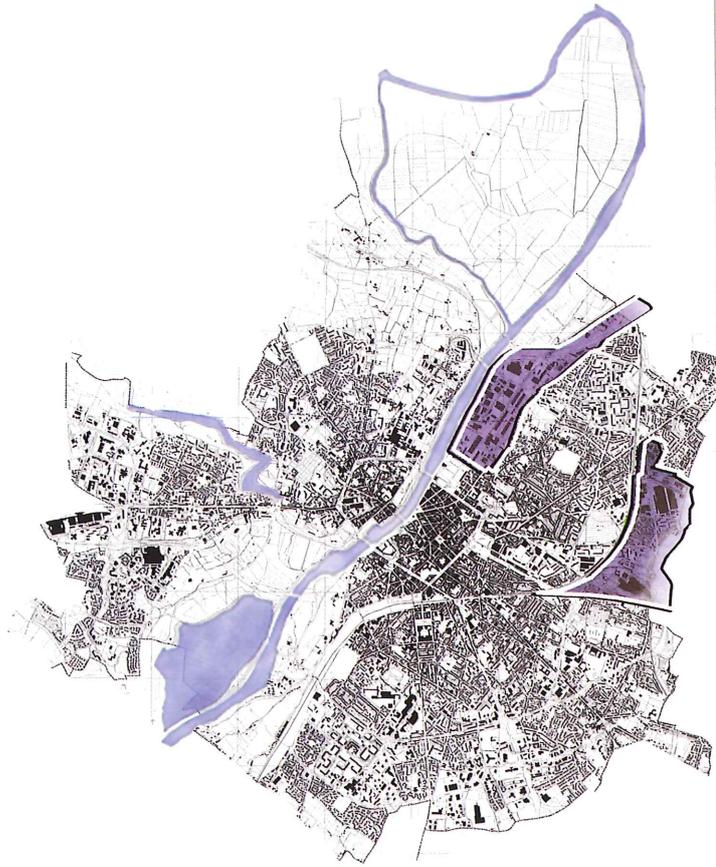


Les paysages puzzles

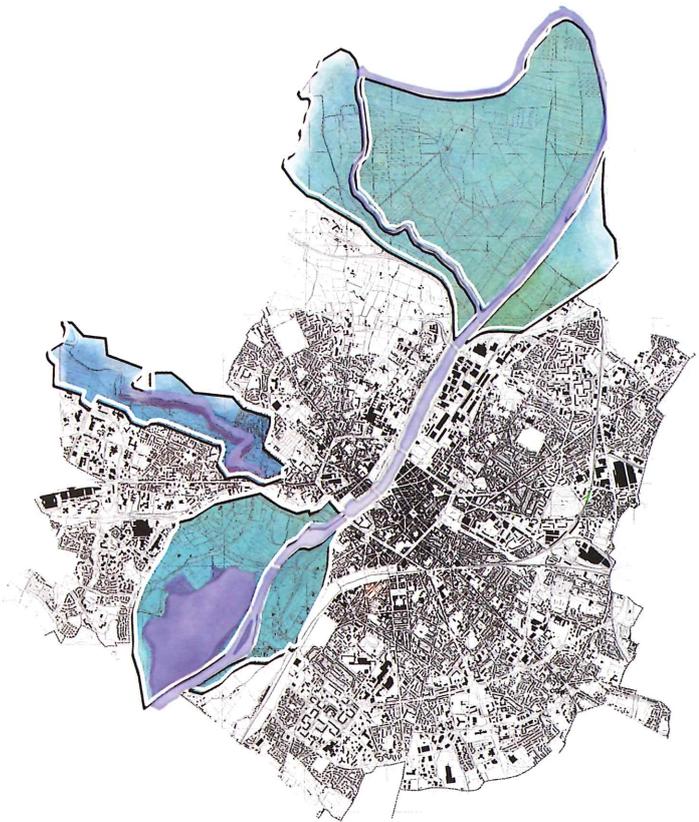
***L**es différents paysages d'une ville : l'exemple d'Angers*



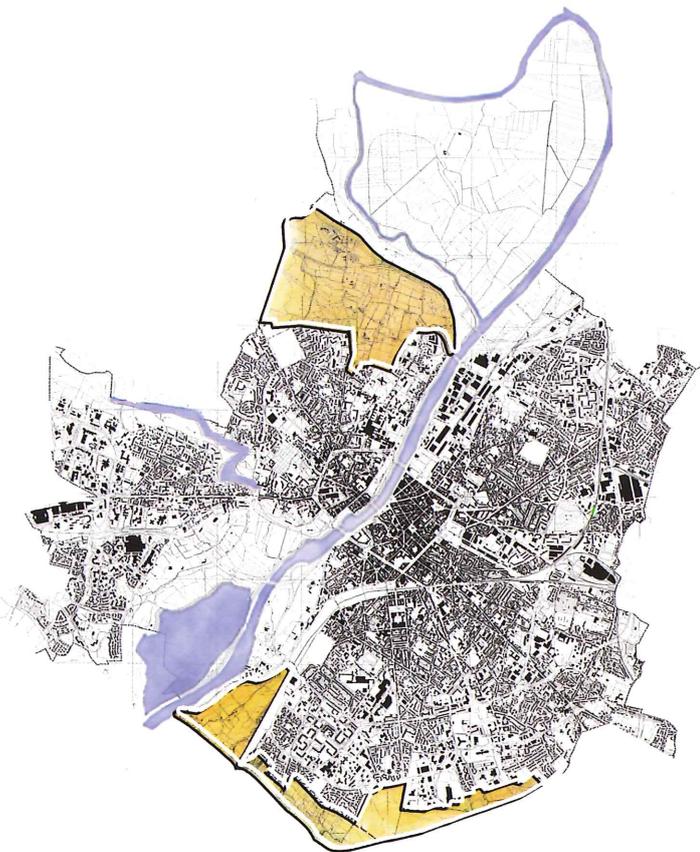
Les quartiers résidentiels



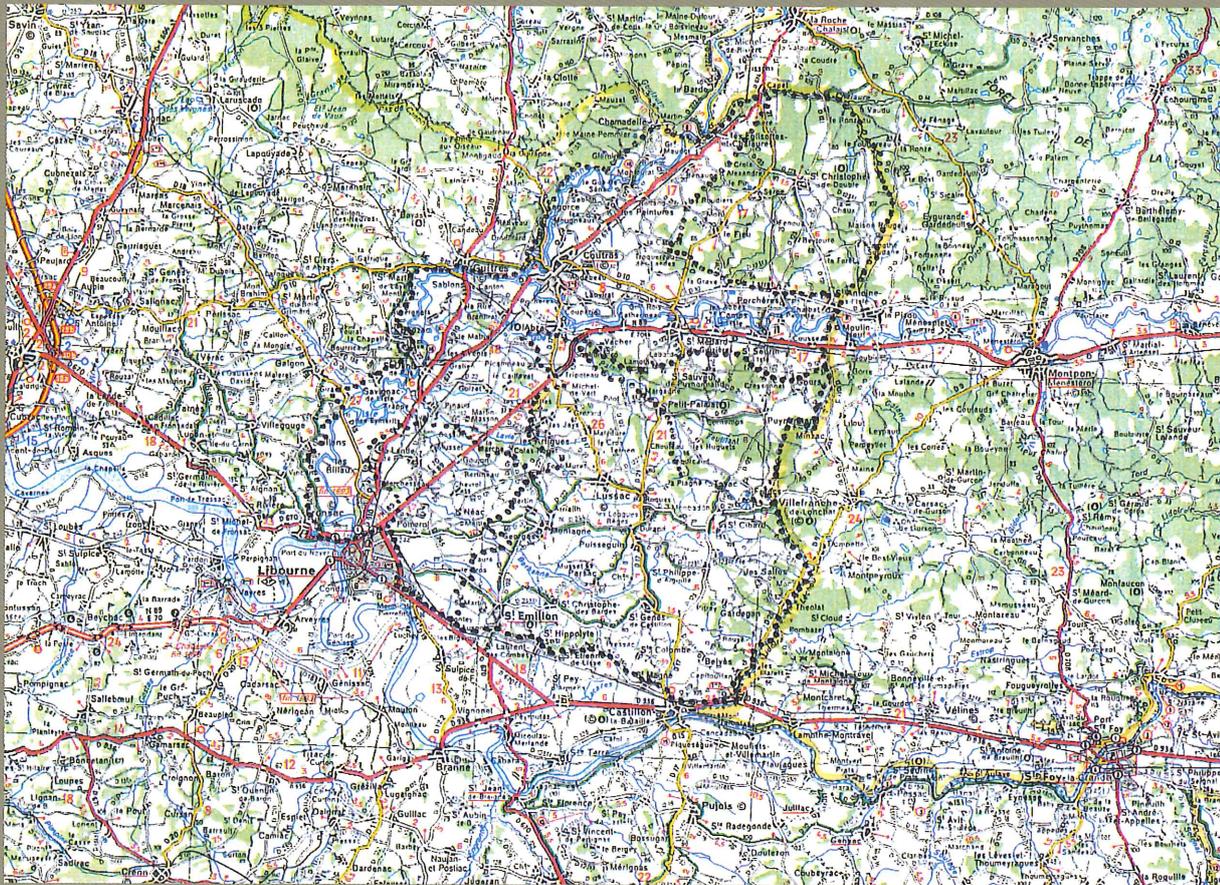
Les secteurs industriels



Les espaces naturels humides



Les ouvertures sur la campagne



Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde / DDE et DIREN Aquitaine / Agence Follécia-Gautier paysagistes DPLG, 1997

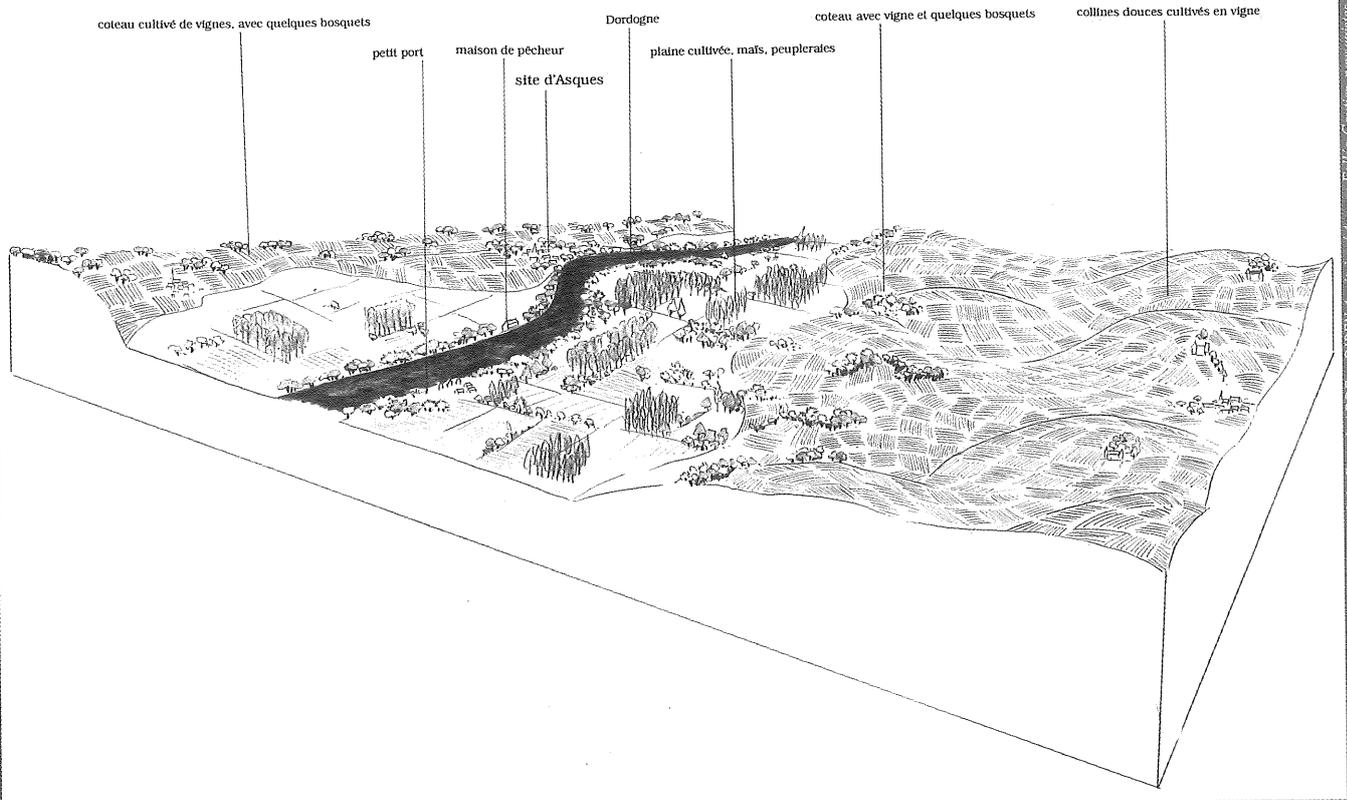
Gironde, cartes d'unités de paysage.
 Comparées aux cartes traditionnelles (ci-dessus),
 les cartes morphologiques permettent de mieux comprendre
 les logiques géographiques qui organisent le paysage.



Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde / DDE et DIREN Aquitaine / Agence Follécia-Gautier paysagistes DPLG, 1997

- 5. La vallée de l'Isle
entre Guitres et Libourne
- 6. Les vallées de l'Isle
et de la Dronne
en amont de Coutras
- 7. Le Panziol
- 8. Les paysages
de Saint-Émilion
- 9. La Double et le Landais

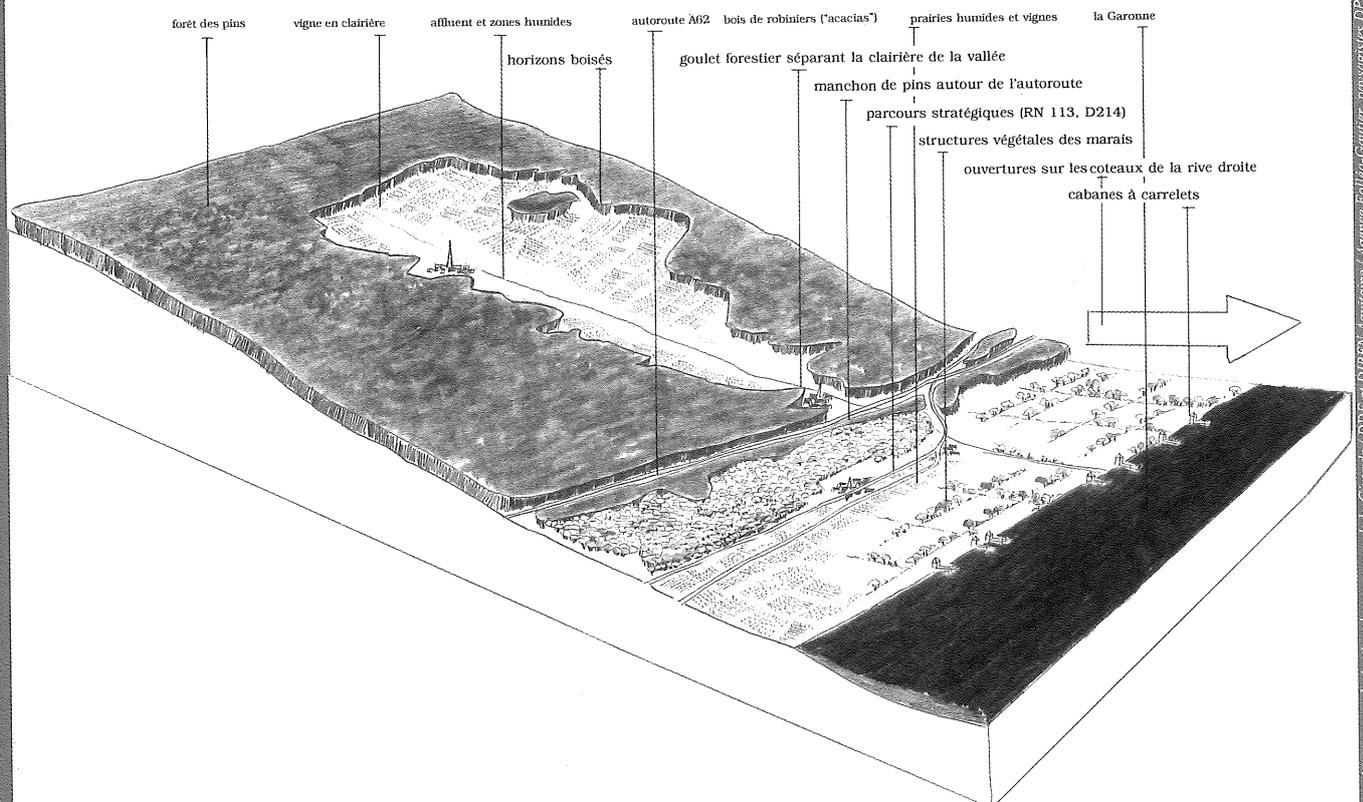
La vallée de la Dordogne de Saint-André-de-Cubzac à Libourne et l'Entre-deux-mers Nord



Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde / DDE et DIREN Aquitaine / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1997

*G*ironde, blocs-diagrammes.
 Les blocs-diagrammes permettent
 de schématiser le paysage et de faire apparaître
 les valeurs-clefs qui le composent.

Les Clairières des Graves et la vallée de la Garonne de Villeneuve d'Ornon à Beautiran



Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde / DDE et DIREN Aquitaine / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1997

Les documents à produire :

Pour des raisons pédagogiques, les descriptions des différents paysages méritent de privilégier l'image.

L'image photographique traduit la complexité de la perception sensible du territoire. Le commentaire et la légende aident à y déceler l'essentiel. Les dessins et schémas, plus sélectifs et plus synthétiques, aideront à mettre en évidence les valeurs paysagères qui fondent l'unicité

et l'identité du paysage étudié.

Les enjeux et premières idées peuvent être illustrés par photos commentées, par schémas, dessins, ... et situés sur carte.

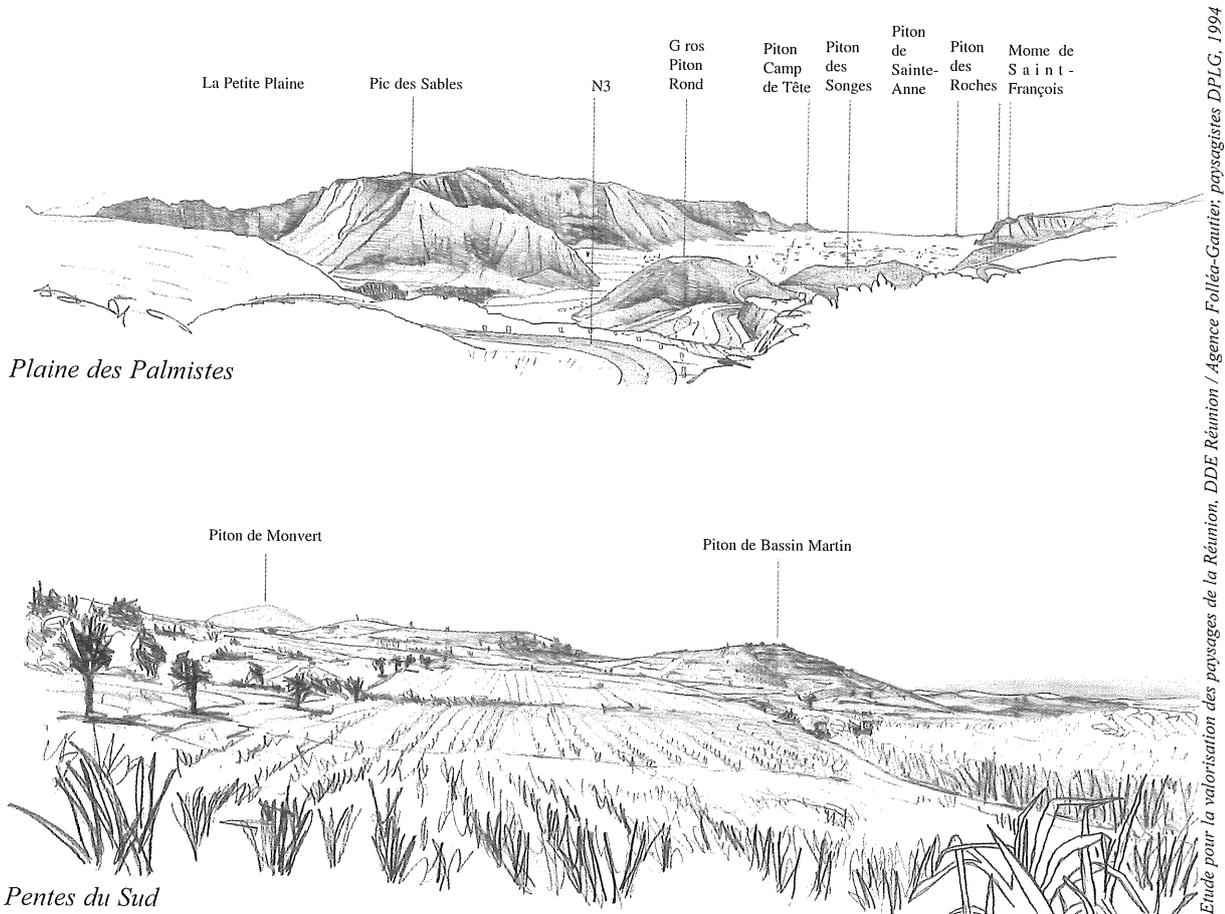
carte de situation de l'unité de paysage dans le secteur d'étude

carte de l'unité de paysage

photos commentées

schémas, dessins, coupes,

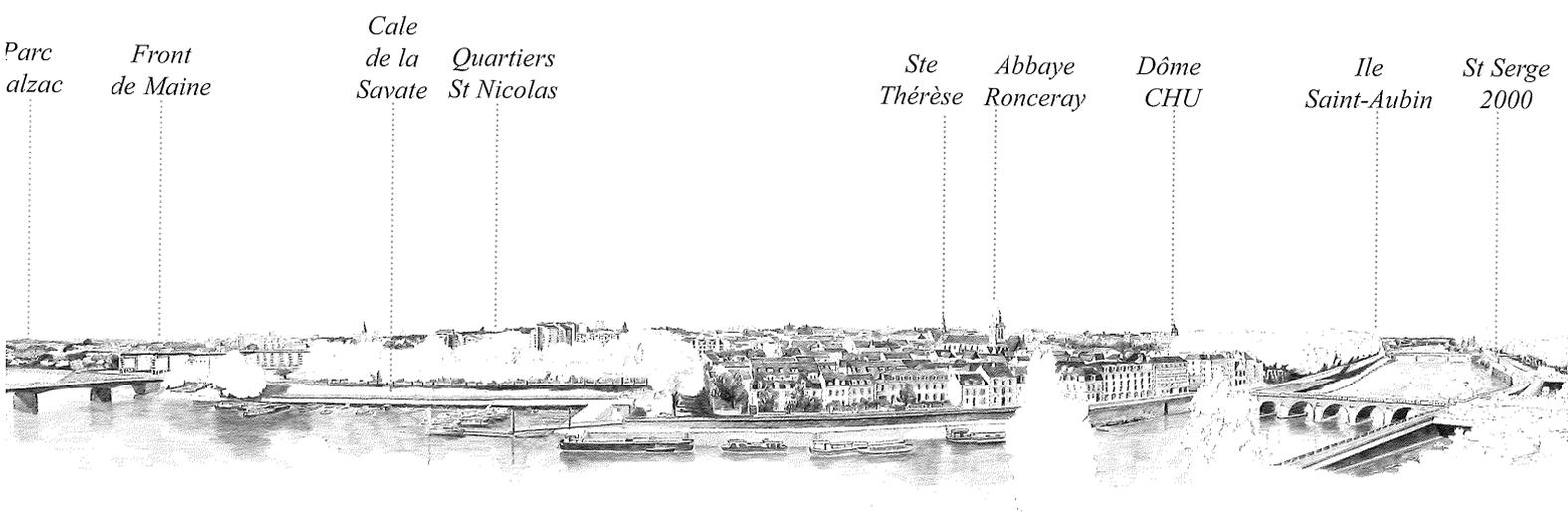
blocs diagrammes, ... explicatifs



Carte des unités de paysage
de la Réunion (ci-contre),
et croquis explicatifs (ci-dessus)

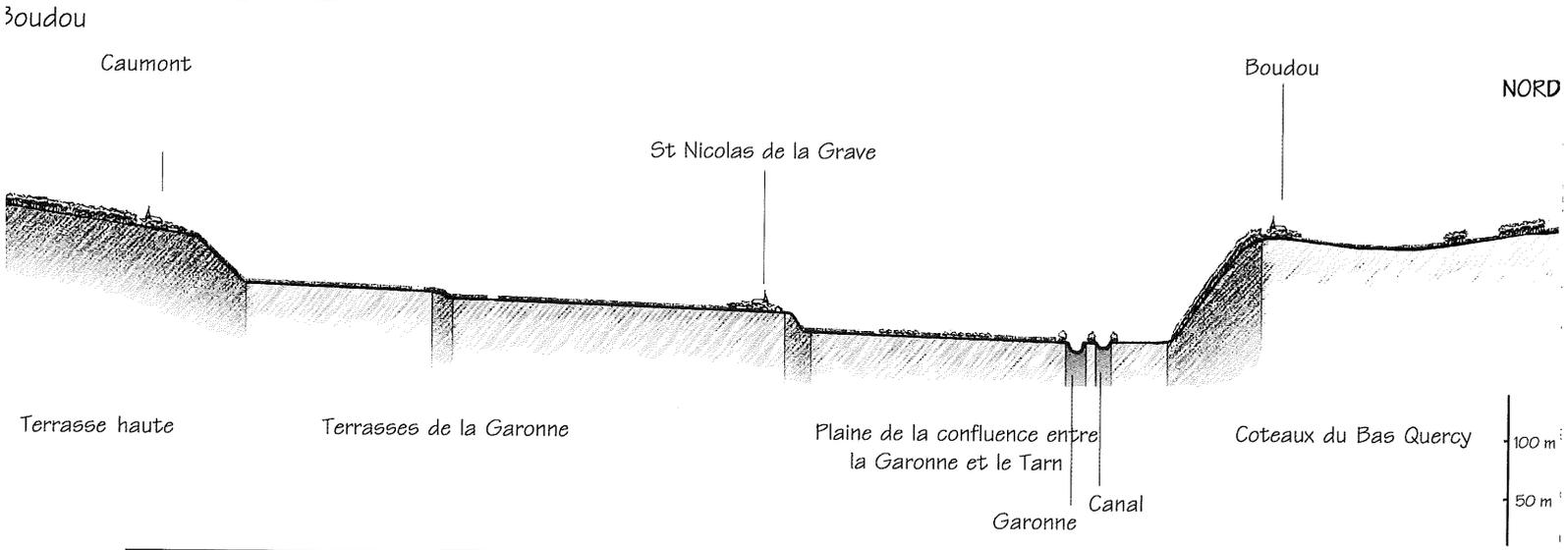


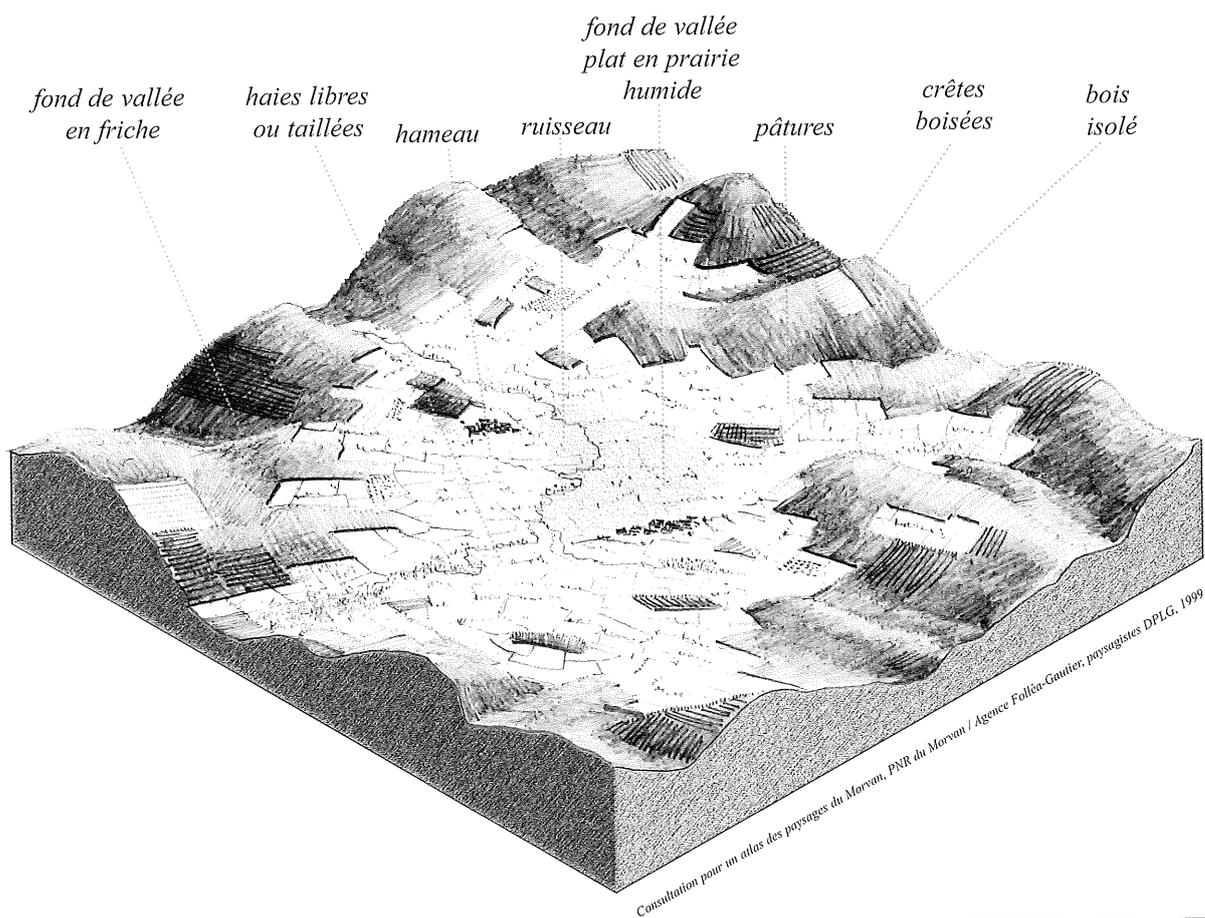
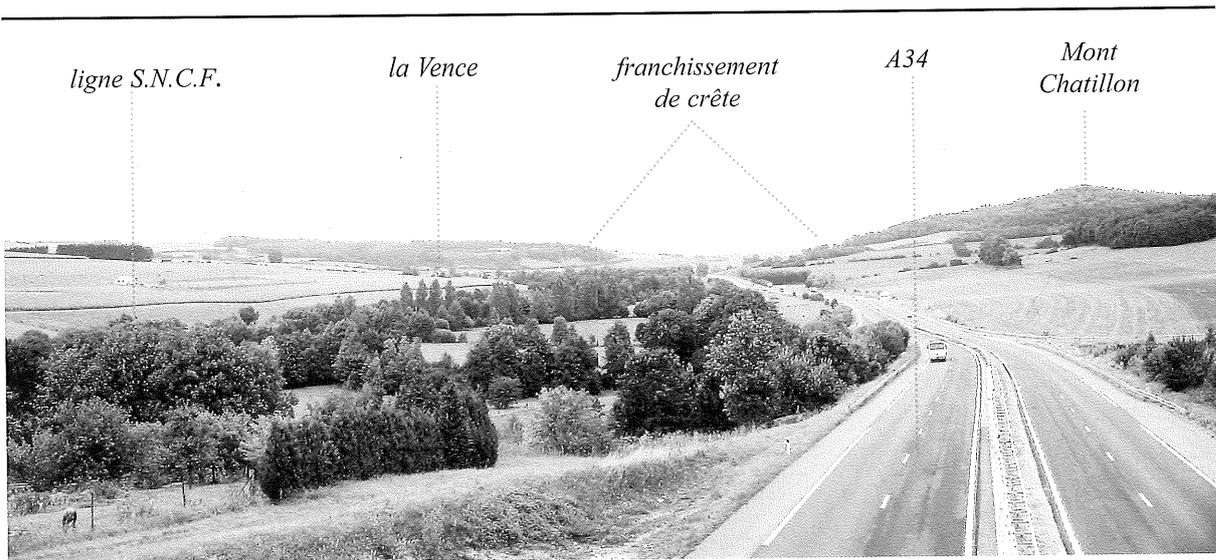
- | | | | | | |
|----------|---|-----------|---|-----------|--|
| 1 | <i>Le Cirque de Salazie</i> | 8 | <i>Les Pentes de Saint-Denis</i> | 13 | <i>Les Pentes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe</i> |
| 2 | <i>Le cirque de Mafate</i> | 9 | <i>Les Pentes de Ste-Marie/ Ste-Suzanne/St-André</i> | 14 | <i>Les Pentes du Sud</i> |
| 3 | <i>Le Cirque de Cilaos</i> | 10 | <i>Les Pentes de Bras-Panon</i> | 15 | <i>Les Pentes du Tampon</i> |
| 4 | <i>Le Massif du Volcan</i> | 11 | <i>Les Pentes de la Plaine des Palmistes</i> | 16 | <i>Les Pentes des Makes et du Dim</i> |
| 5 | <i>La Plaine des Cafres</i> | 12 | <i>Les Pentes de Saint-Anne</i> | 17 | <i>Les Pentes de l'Ouest</i> |
| 6 | <i>La Plaine de Bebour-Belouve</i> | | | 18 | <i>Les Pentes de la Montagne</i> |
| 7 | <i>La Plaine des Palmistes</i> | | | | |



Q quatre exemples
de documents de connaissance :
croquis, coupe,
photo légendée, bloc-diagramme

DE LA GARONNE





LES DYNAMIQUES D'EVOLUTION

Au-delà de l'échelle de chaque unité de paysage, le diagnostic doit synthétiser, pour l'ensemble du territoire étudié :

- **les valeurs paysagères-clefs** qui signent l'identité et font la force du territoire en question. Ce peut être des "portions" de paysage emblématiques ou stratégiques pour le territoire, des matériaux, des formes d'organisation de l'espace, des éléments de paysage, ... ;

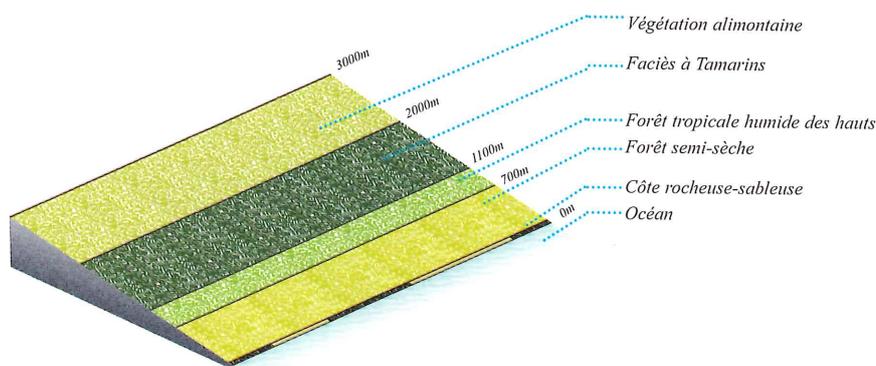
- **les dynamiques d'évolution** qui pèsent dessus. Au-delà de l'observation statique et nécessairement nostalgique de l'existant, les dynamiques d'évolution conduiront à s'interroger sur la gestion et l'entretien des paysages, afin d'accompagner

et de maîtriser leur inévitable transformation, et sur le paysage contemporain à créer, intégrant l'irruption de nouveaux éléments ou phénomènes (par exemple l'installation d'éoliennes, les nouvelles plantations après la tempête de décembre 1999, etc...).

Le diagnostic de ces dynamiques peut comporter quatre volets :

- voir le paysage bouger ;
- présenter les dynamiques d'évolution visibles dans le paysage ;
- mettre au jour les dynamiques d'évolution inscrites dans les documents d'urbanisme et les projets ;
- repérer les démarches et les réalisations exemplaires.

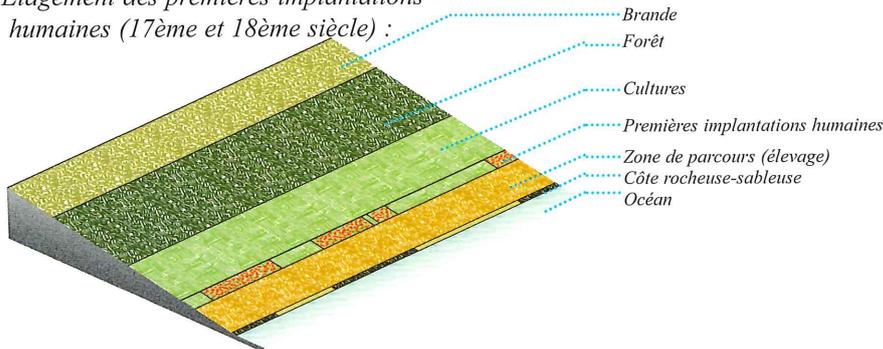
*E*xplicitation de dynamiques d'évolution par blocs- diagrammes : les pentes Ouest de l'île de la Réunion



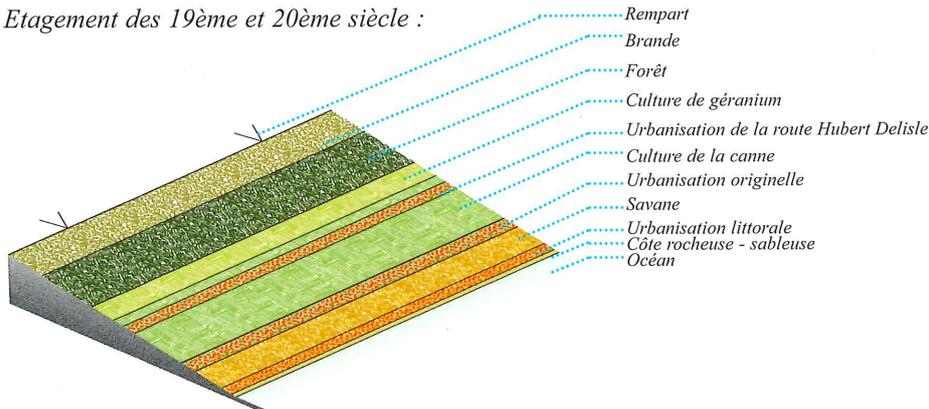
Étage originel (avant 17ème siècle)

D'après Rivals - 1952, Cadet - 1977, Dupont in Doumenge et Renard modifié par Lavergne - 1989

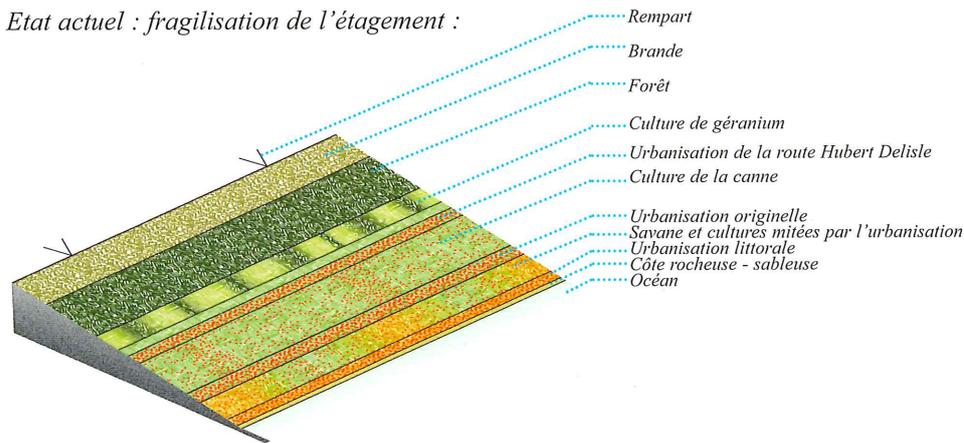
Étagement des premières implantations humaines (17ème et 18ème siècle) :



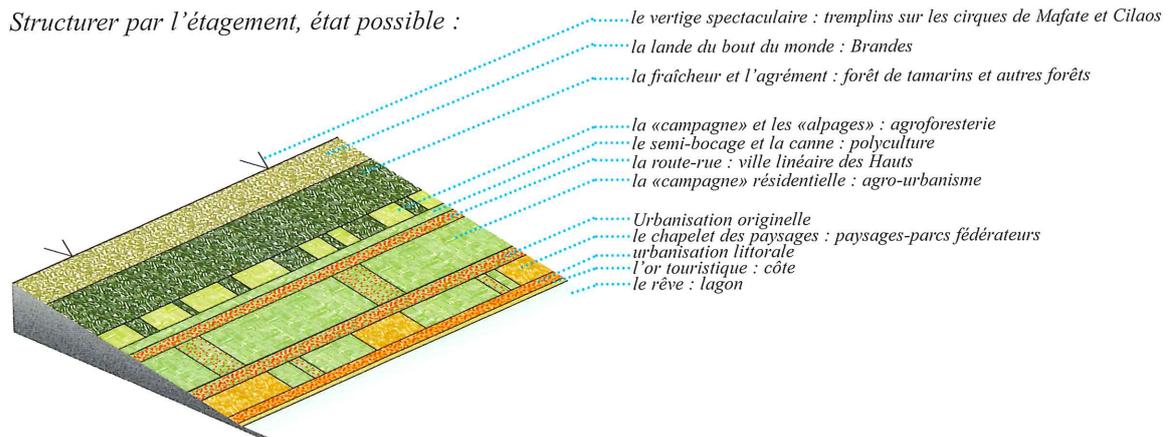
Étagement des 19ème et 20ème siècle :



Etat actuel : fragilisation de l'étagement :



Structurer par l'étagement, état possible :



Voir le paysage bouger

Parce que l'habitude voile l'acuité de notre regard sur l'environnement quotidien, parce que les évolutions sont multiformes et parfois diffuses, on tend facilement à sous-estimer la vitesse d'évolution du paysage.

Pour des acteurs appelés à intervenir sur ces dynamiques, il est fondamental de percevoir le paysage qui bouge.

Quatre types de documents complémentaires peuvent aider à cela :

- les cartes successives d'évolution

Elles montrent facilement les dynamiques entre boisements, espaces ouverts (agricoles), urbanisation et infrastructures ;

- les schémas successifs d'évolution

Ils sont moins précis que les cartes, mais ils synthétisent l'information et permettent de mieux comprendre les phénomènes évolutifs ;

- les photos aériennes successives

Comme les cartes, la comparaison de photographies aériennes peut révéler des dynamiques d'évolution ; elles sont utiles en particulier pour des thèmes plus végétaux qui

apparaissent peu ou mal en carte : arbres isolés, haies, feuillus/résineux, ...

Mais les photographies aériennes comme les cartes offrent surtout la part quantitative des dynamiques d'évolution en évacuant leur part qualitative et sensible ;

- les photos successives d'un même site prises à hauteur d'homme

Ce procédé, utilisé depuis quelques années, est remarquablement efficace pour révéler les dynamiques d'évolution d'un territoire : aussi bien les profonds bouleversements que les petites et tenaces tendances insidieuses.

Il consiste à choisir des photographies anciennes et/ou récentes d'un site (cartes postales par exemple) et à reconduire la prise de vue avec le même angle, le même cadrage et les mêmes conditions de luminosité. L'effet est souvent saisissant. On voit enfin le paysage bouger.*

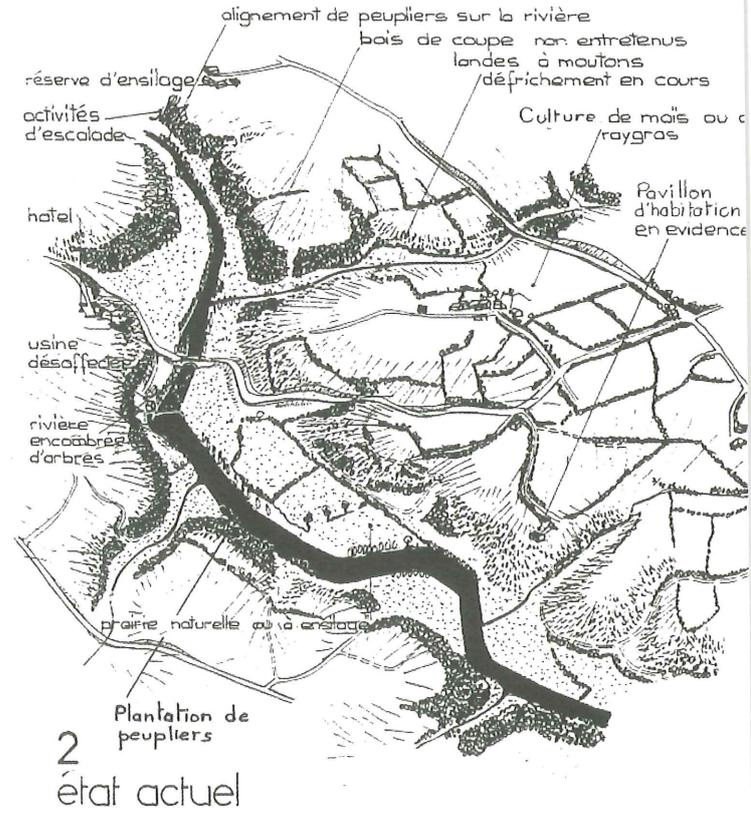
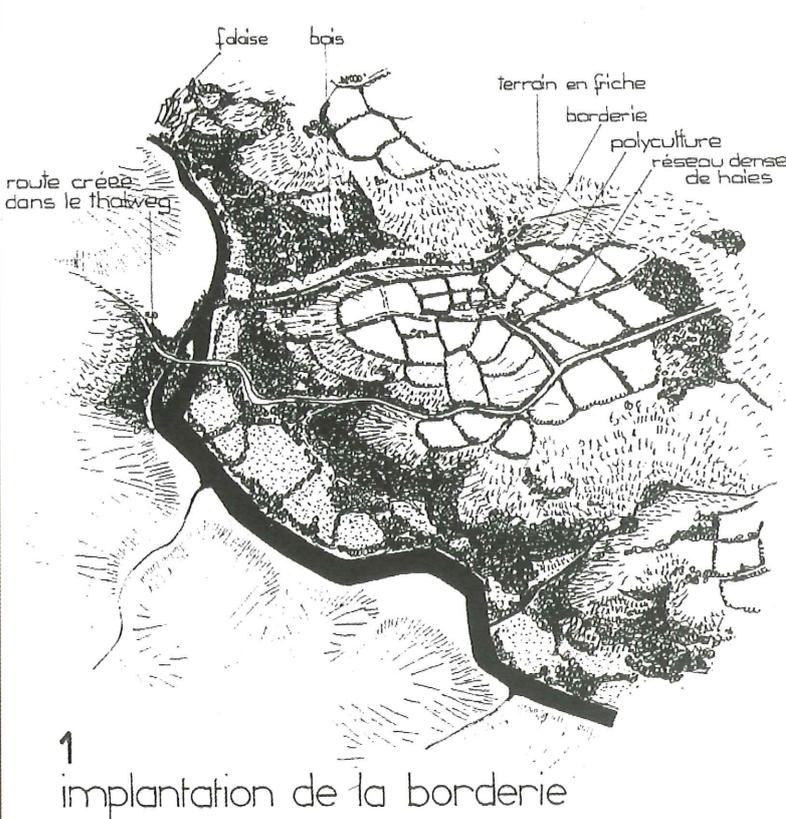
Depuis quelques années, les outils informatiques et vidéos permettent d'animer les documents et de rendre plus lisibles encore les dynamiques d'évolution.

***E**volution du bocage : blocs diagrammes
(plan de Paysage de la vallée de la Sèvre Nantaise)*

***C**arte des dynamiques forestières
entre 1948 et 1998
(sud du lac de Chaumeçon, parc du Morvan)*

* Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a monté un Observatoire photographique du paysage qui permet de mesurer l'évolution de sites en France par reconduction annuelle des photographies.

Principe d'évolution du bocage



Espace boisé en 1948 et 1998
 Espace ouvert en 1948 et boisé en 1998
 Espace boisé en 1948 et ouvert en 1998
 Espace non boisé en 1948 et 1998



conquête forestière importante au Nord-Est de Porcmignon
 Colmatage d'espaces ouverts enclavés dans les bois
 Boisement des berges du lac de Chaumeçon
 Boisement en appui sur des bois existants
 Boisement en timbre-poste dans les clairières
 Réouverture de petits bois dans les clairières

Présenter les dynamiques d'évolution lisibles dans le paysage

Le travail de terrain permet de rapporter une moisson d'informations et d'images sur des évolutions à l'oeuvre dans le paysage et les problèmes qu'elles posent : urbanisation, enrichissements, remembrements, recalibrages ou normalisation de routes, aménagements d'espaces

publics, etc.

La synthèse de cette information permet de faire émerger des "problèmes" et d'interroger, au-delà de l'image, la chaîne de fabrication du paysage, les pratiques des acteurs concernés.

Mettre au jour les dynamiques d'évolution inscrites dans les documents d'urbanisme et les projets

Un certain nombre de dynamiques d'évolution sont latentes, sous-jacentes, semées et non encore germées.

L'arrivée prochaine d'une infrastructure, par exemple, a des effets indirects forts sur l'évolution du paysage, qui ne s'observent pas : dynamiques d'urbanisation, effets de coupures, remembrements, etc.

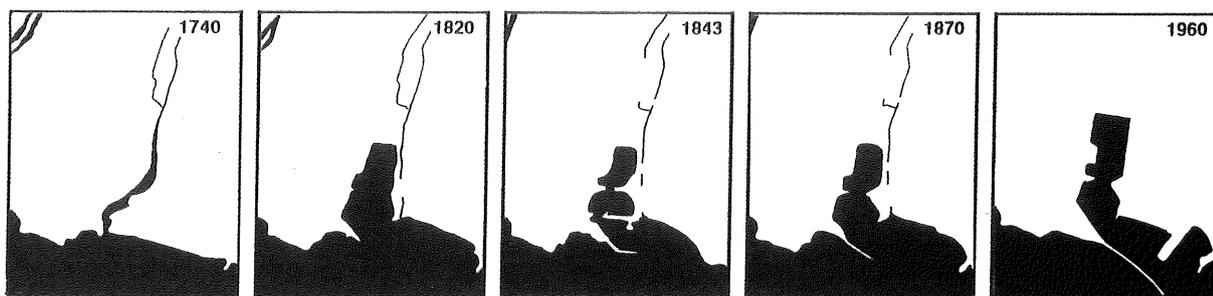
D'autres dynamiques d'évolution encore invisibles sont prêtes à émerger : elles

sont inscrites dans les documents d'urbanisme et les projets des différents acteurs. D'où l'importance du recensement de ces projets et documents d'urbanisme sur un document de synthèse.

Il permet de révéler les tendances actuelles et à venir, de mesurer leur ampleur, de deviner leurs incidences et leurs enchaînements.

*P*hotos avant/après dans les Bouches-du-Rhône

*E*xtrait des POS de la Communauté urbaine de Cherbourg



Plan de paysage : évolution du rivage de Nice / Ville de Nice, Atelier JP Clarac-Eramm, F.Mokel 1996

St-SAVOURNIN - Vue Générale



Venelles - Vue Générale et Le Logis



Collection C. M. photo Guillard

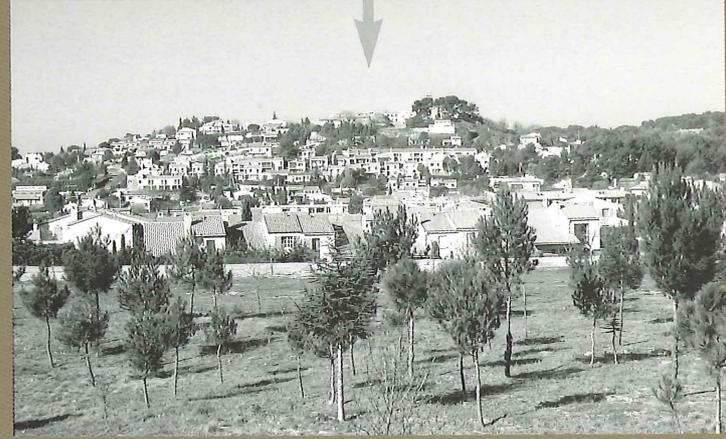
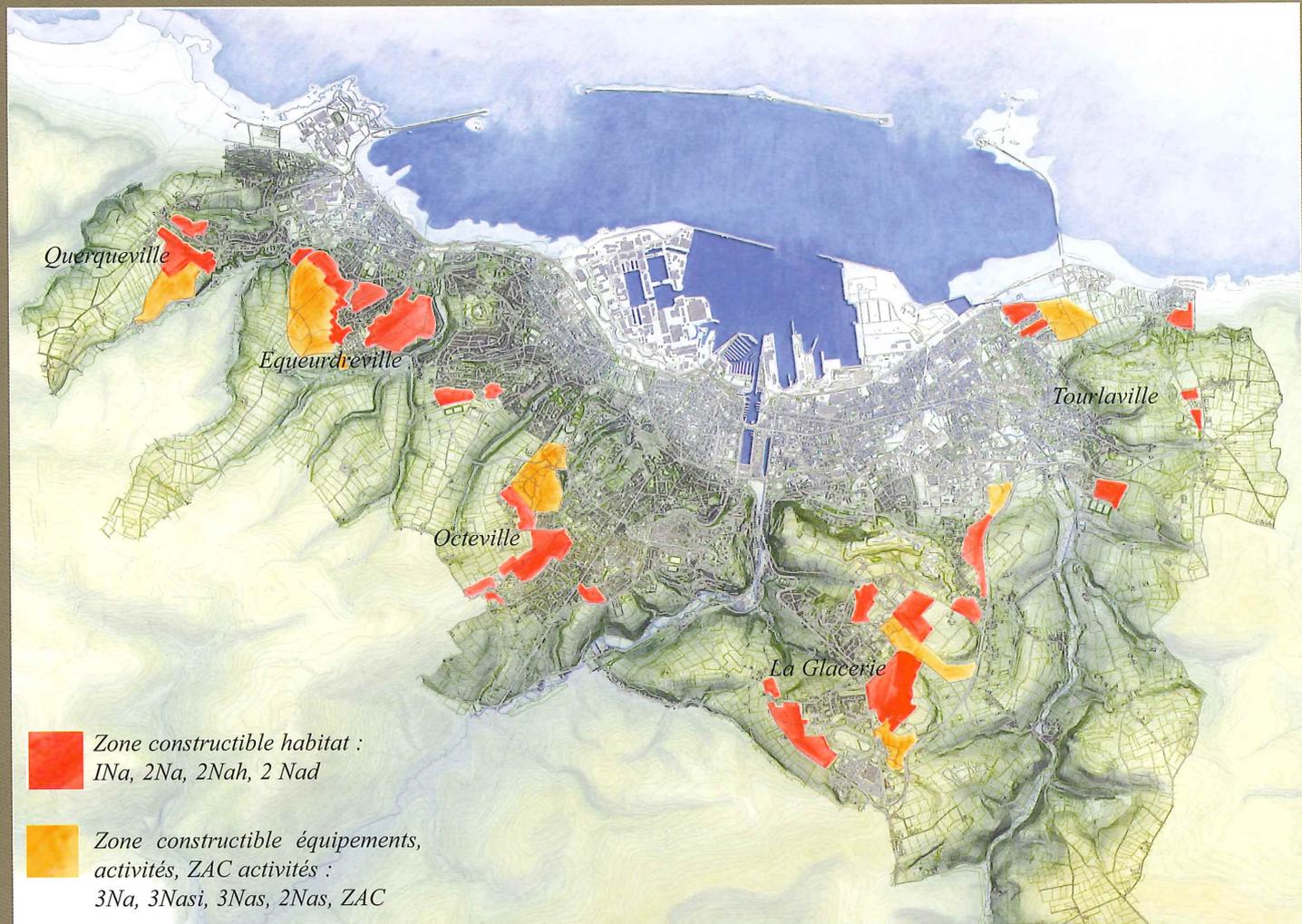


Photo : Florence Morisot / DDE Bouches-du-Rhône



Plan de paysage de la C.U. de Cherboung / Agences Brin et Folléa-Gauhier, paysagistes DPLG, 1999

Faire émerger les contradictions et les dysfonctionnements

La mise en évidence des dynamiques d'évolution fait apparaître les contradictions et dysfonctionnements qui peuvent exister :

- décalage des intentions d'une commune à l'autre (par exemple urbanisation linéaire sur une commune, protection chez l'autre) ;

- redondance dans les projets de mise en valeur qui peuvent se retrouver en concurrence (en Gironde par exemple, dans la vallée de l'Isle, la création de l'autoroute

A89 conduit à accroître le nombre de sites d'extraction de matériaux alluviaux : pour des raisons évidentes de proximité, chaque site reconverti ne pourra pas faire l'objet d'une même mise en valeur touristique en base de loisirs) ;

- effets secondaires imprévus de certaines politiques (en Tarn-et-Garonne par exemple, la protection stricte des zones inondables provoque un éclatement des bourgs fluviaux et une conquête anarchique des pentes des coteaux par l'urbanisation diffuse).

Repérer les démarches et les réalisations exemplaires

Face aux problèmes identifiés, le repérage d'actions à l'inverse exemplaires, entreprises pour valoriser le paysage, est essentiel.

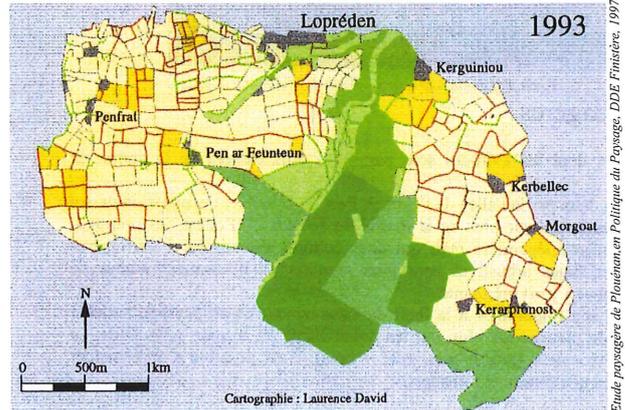
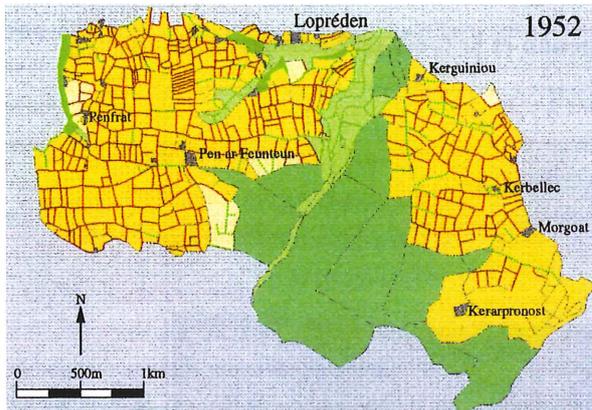
Il permet d'ouvrir vers les choix d'actions de façon constructive, de donner envie d'intervenir, d'éduquer le regard pour bien faire, d'illustrer l'esprit dans lequel des opérations peuvent se réaliser.

Ce repérage doit prioritairement porter sur le territoire étudié, mais, selon les cas, il peut être opportun de puiser ailleurs les démarches et réalisations exemplaires sur des thèmes ou des lieux similaires.

Les démarches exemplaires peuvent être résumées en fiches de cas, les réalisations illustrées par photos commentées : elles deviennent images de référence.

*M*ise en évidence de dynamiques
d'évolution du paysage agricole
par cartes successives (Plouénan, Bretagne)
et diagnostic critique
par photos commentées (Loire-Allier)

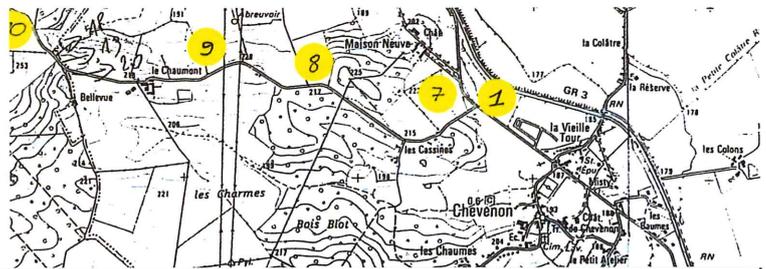
Evolution qualitative du bocage (Plouénan)



- | | | | |
|--------------------------------------|---|--|---|
| Parcelle existant | Plusieurs types de culture par parcelle | Boisement de résineux | Talus (nu ou avec végétation arbustive basse) |
| Espace urbanisé | Prairie | Taillis sous futaie | |
| Un seul type de culture par parcelle | Boisement de feuillus | Boisement linéaire (haie ou talus avec végétation arbustive haute) | |

Etude paysagère de Plouénan en Politique du Paysage, DDE Finistère, 1997

Diagnostic critique du bocage (Loire-Allier)



7 Très belle haie avec de grands arbres en inclusion, en façade du coteau près du lieu-dit Les Cassines, (visible depuis la plaine de la Loire !), exemplaire.



9 Portion lacunaire près du lieu-dit Le Chaumont, à renforcer et à compléter par des essences appropriées.

Photographies prises depuis la route menant de Chevenon aux Tuilleries (route entrant dans la proposition de circuit de découverte de la Communauté par des routes pittoresques), traduisant un besoin d'homogénéisation le long de cet axe, au niveau de la qualité et de l'état sanitaire des haies qui le bordent.



8 Haie bordière relativement envahie et d'aspect "fouillis", à entretenir de manière plus rigoureuse.



10 Haies basses taillées bordant la route, permettant une large vision sur le paysage, à conserver car primordiales en ce site et à entretenir de manière un petit peu moins sévère tout de même (emprise un peu trop faible).

Contrat pour le paysage, Communauté de communes Loire-et-Allier, CAUE de la Nièvre, Moyes-Delouvé, 1997

LE RÔLE DU MAÎTRE D'OEUVRE DANS LA PHASE "CONNAISSANCE ET DIAGNOSTIC"

Le maître d'oeuvre doit avoir une bonne capacité de synthèse pour rassembler et orienter les données qu'il récolte en parcourant le terrain, en rencontrant les personnes ressources et en prenant connais-

sance des différents documents et études existants.

La connaissance et le diagnostic doivent permettre au final de dégager les enjeux majeurs et les pistes d'actions.

LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LA PHASE "CONNAISSANCE ET DIAGNOSTIC"

Le comité de pilotage apporte les connaissances qu'il a sur la question du paysage, fournit au paysagiste maître d'oeuvre les documents et études disponibles, met en relation le chargé d'étude avec des personnes ressources.

Il témoigne des actions exemplaires menées sur les thèmes d'enjeux identifiés.

Il valide l'étape connaissance et diagnostic et les perspectives qu'elle ouvre pour la suite du plan de paysage.

***E**xpression schématique
d'une dynamique d'évolution :
l'urbanisation à l'Ouest
de Charleville-Mézières (Ardennes),
qui enjambe les zones inondables
de la Meuse
pour gagner les pentes de la vallée*



Etude paysagère relative au contournement de Charleville-Mézières (Ardennes) / DDE des Ardennes / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999

PHASE 2 :

LE PARTI

D'AMÉNAGEMENT,

LES OBJECTIFS

ET LES ACTIONS

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC, LA DÉFINITION DES OBJECTIFS POUR VALORISER LES PAYSAGES

Rappelons l'évidence : le projet de paysage n'a pas vocation à "préserver" les paysages, sauf pour quelques paysages emblématiques, mais à maîtriser les dynamiques pour les orienter et leur donner sens.

Les objectifs, que l'on peut appeler aussi les orientations, n'apparaissent pas d'un coup par magie.

Dès la phase de connaissance et de diagnostic, des atouts et des faiblesses en

matière de qualité de l'espace sont identifiés, notamment à l'échelle de chaque unité de paysage.

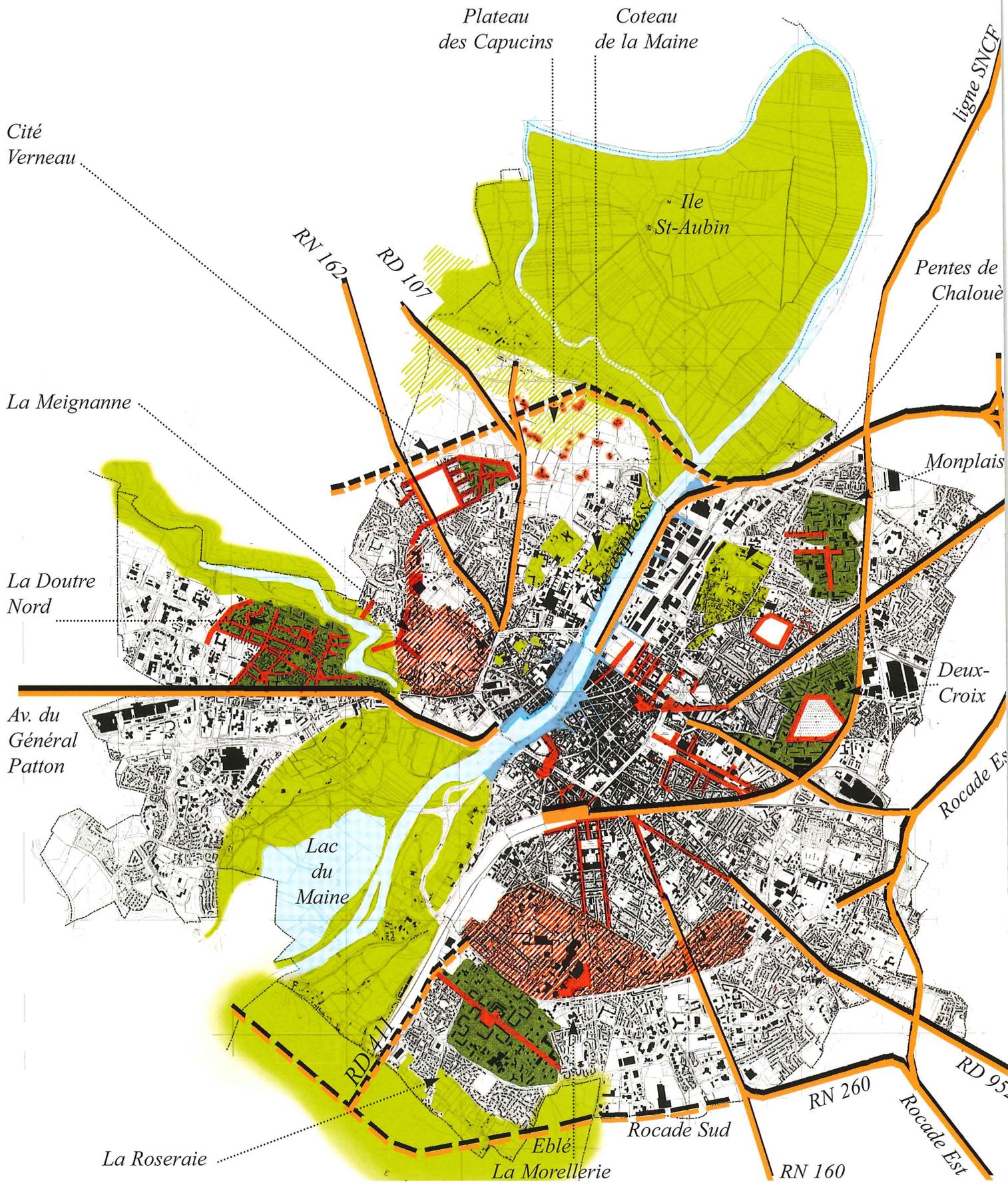
Le comité de pilotage les discutent, les complètent.

La connaissance et le diagnostic, en synthèse, aboutissent également à une reconnaissance partagée des valeurs qui fondent l'identité des différents paysages décryptés. La synthèse de ces atouts, de ces faiblesses et de ces valeurs paysagères-clefs,

C arte de synthèse
des propositions d'actions (Angers)

(double page suivante :)

C artes de synthèse des grands enjeux
pour les paysages de Tarn-et-Garonne

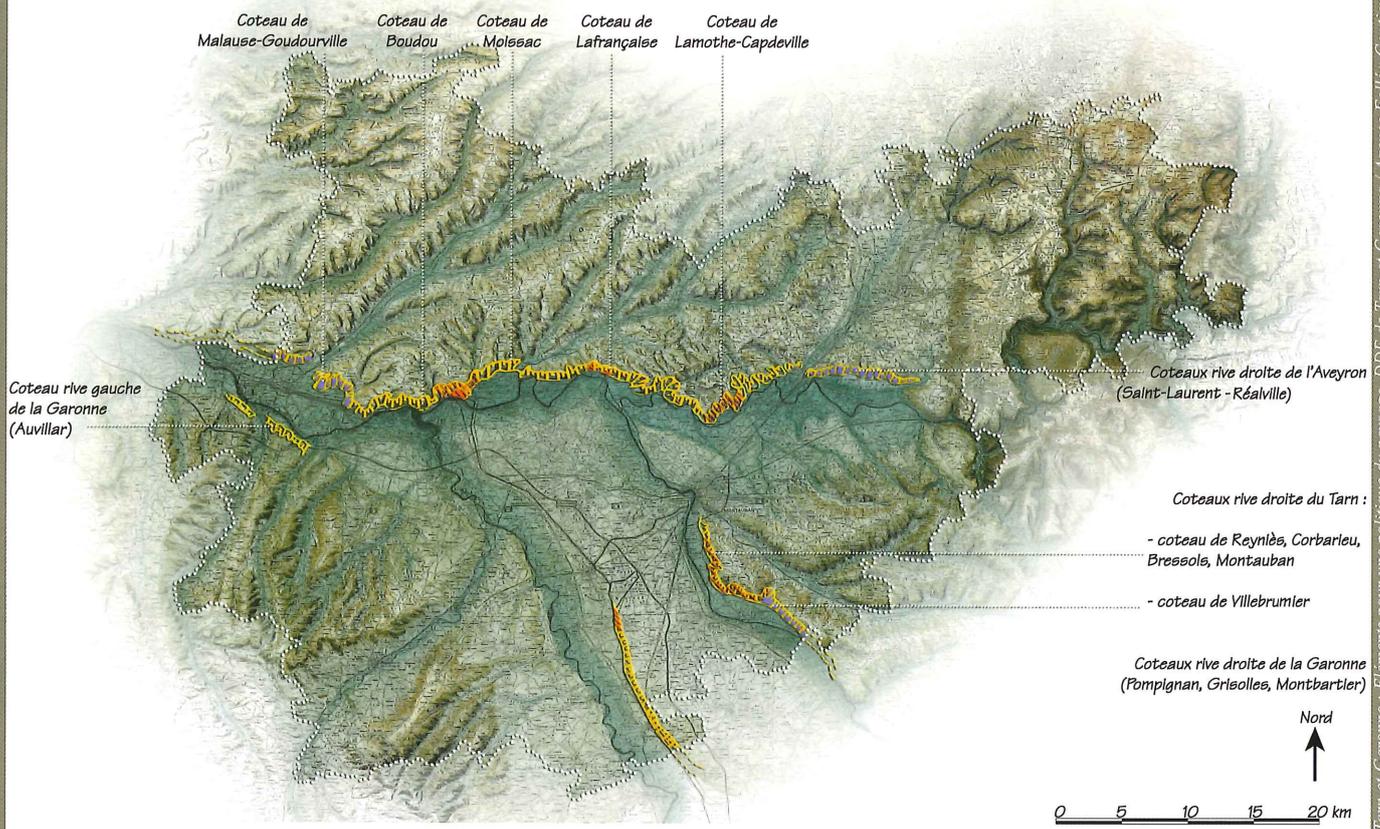


 préservation valorisation	actions de préservation et de valorisation des relations ville/campagne
 recomposition valorisation	actions de recomposition et de valorisation urbaine

 future	actions de valorisation des relations ville/Maine
 existante	actions de mise en scène des entrées de ville

Enjeu n°1 :

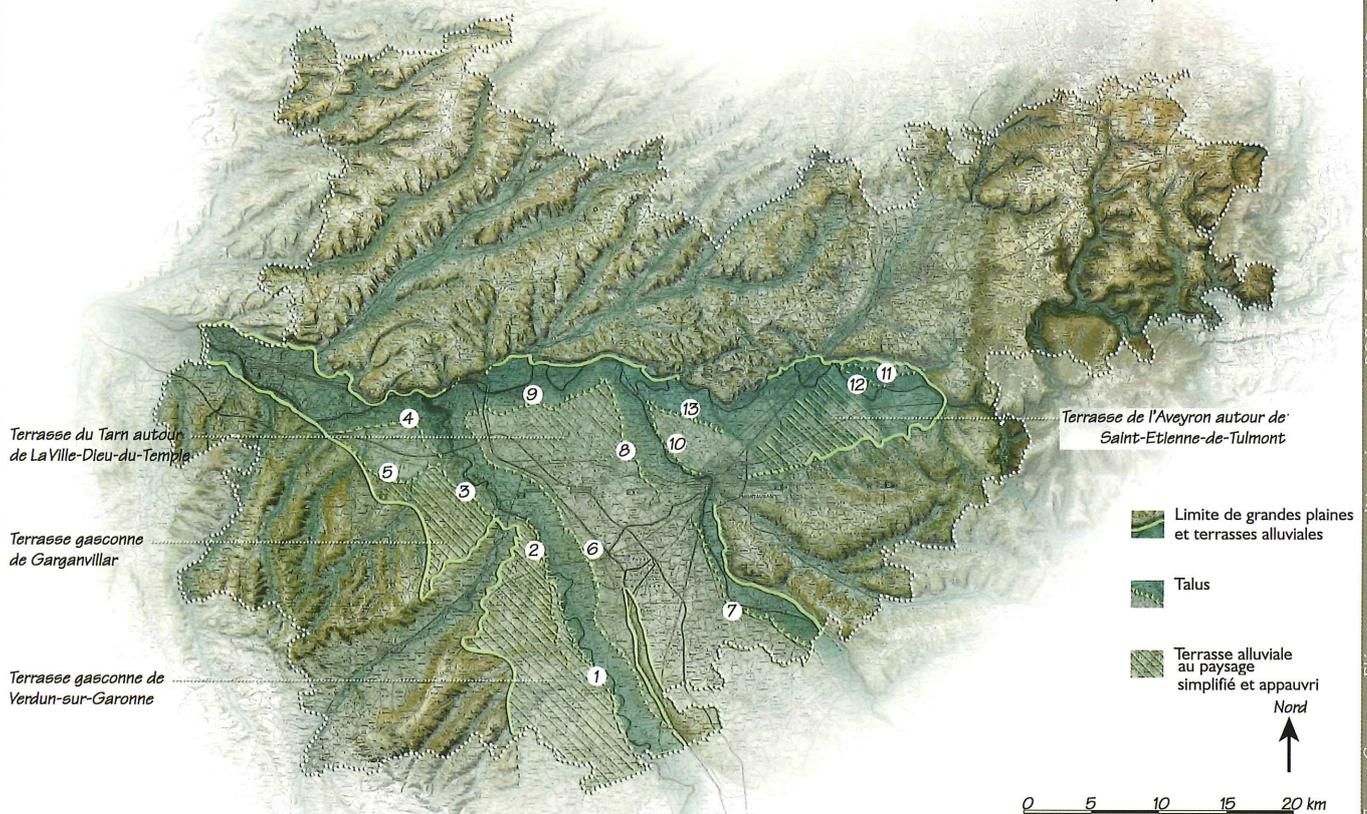
les grands coteaux des vallées de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron : paysages symboliques, stratégiques et fragiles du département.



Tarn-et-Garonne : Eléments pour une politique du paysage. DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Folléa-Gautier, 1999

Enjeu n°2 :

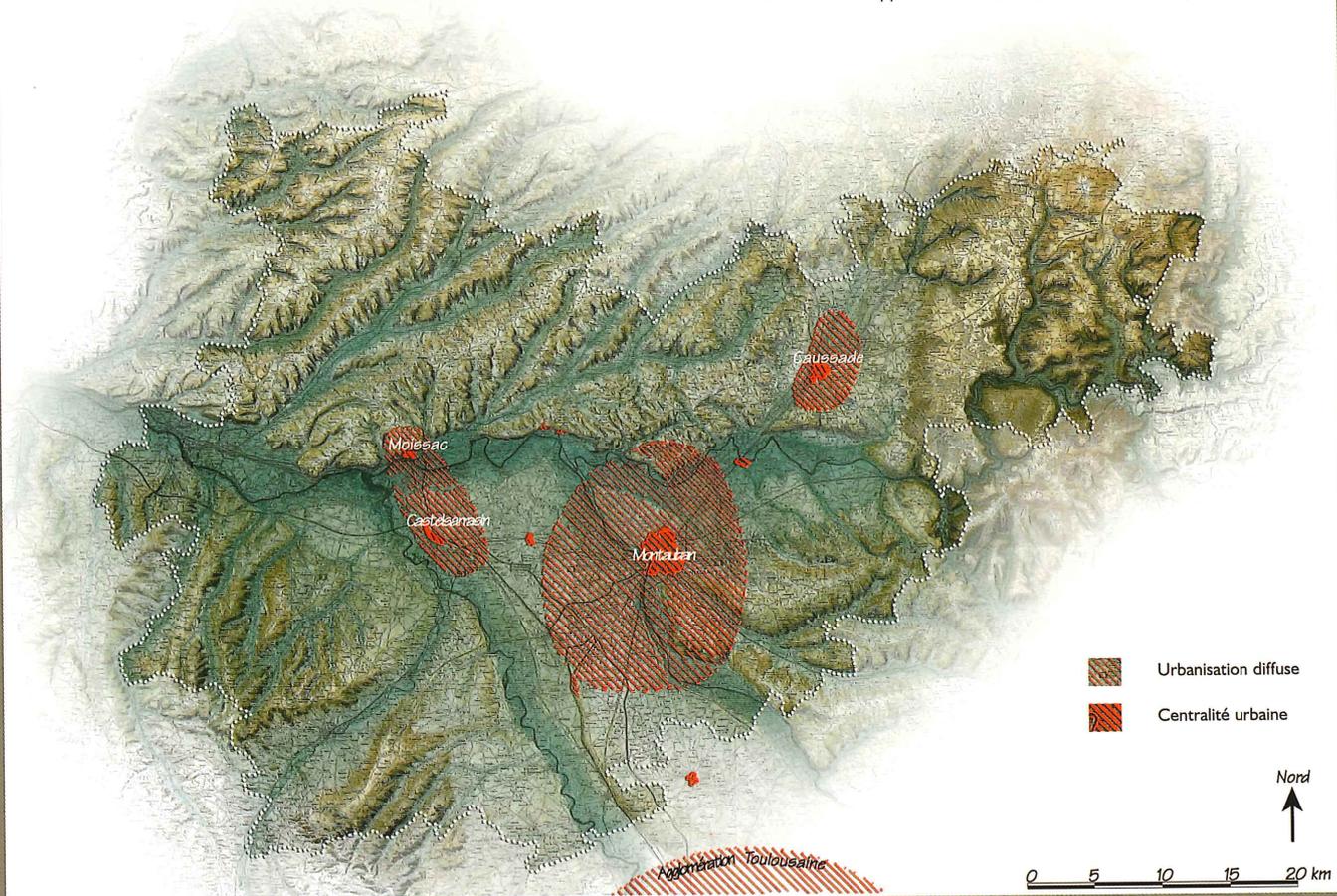
les plaines et terrasses de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron : dialogue de sourds entre paysages agricoles et urbains simplifiés



Tarn-et-Garonne : Eléments pour une politique du paysage. DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Folléa-Gautier, 1999

Enjeu n°3 :

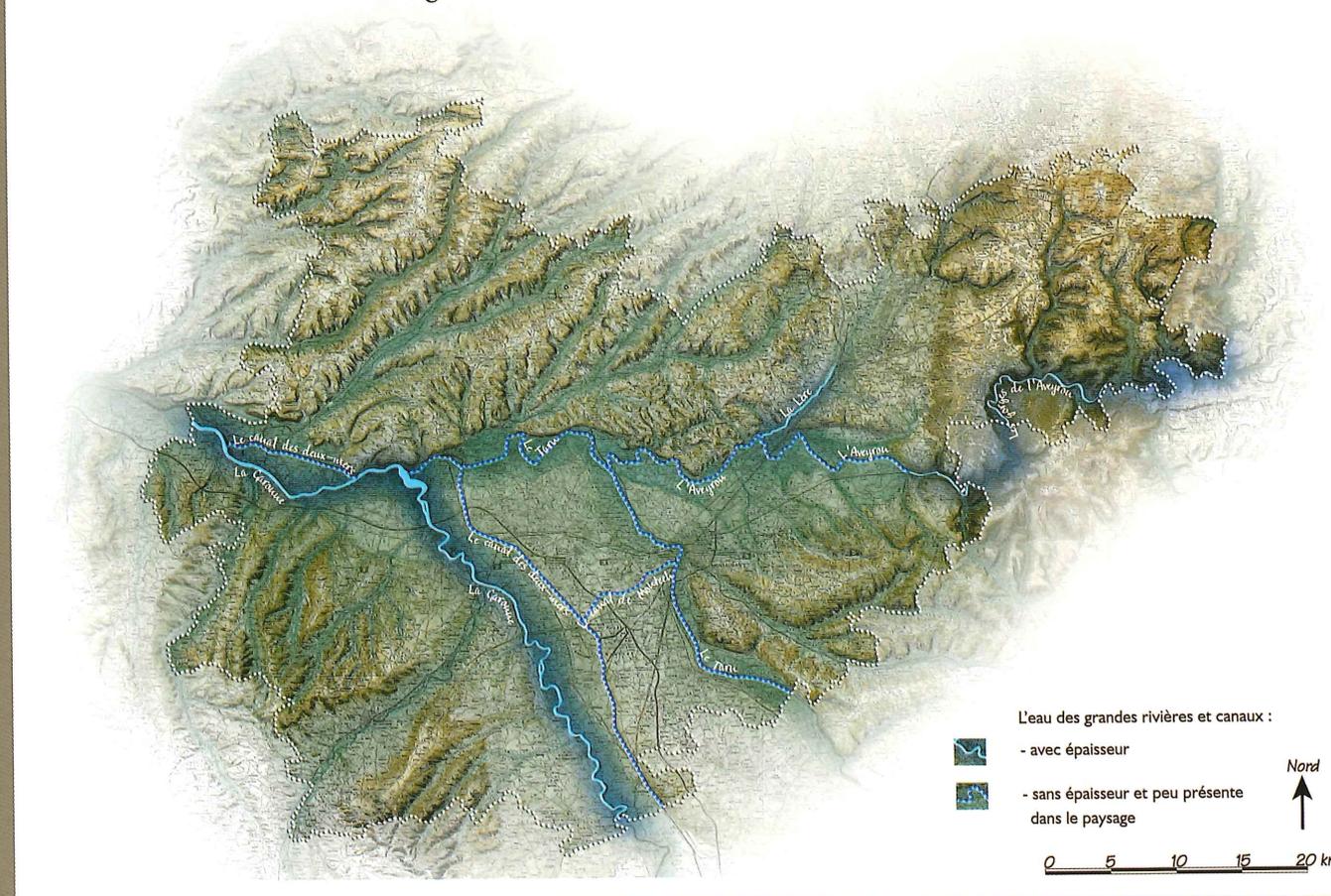
l'urbanisation autour de Montauban, une diffusion qui pose des problèmes



Tarn-et-Garonne : Éléments pour une politique du paysage, DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Folléa-Gautier, 1999

Enjeu n°4 :

l'eau des grandes rivières et des canaux, des paysages-clefs dévalorisés



Tarn-et-Garonne : Éléments pour une politique du paysage, DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Folléa-Gautier, 1999

ajoutée à la synthèse des dynamiques d'évolution du territoire en cours et à venir, permet, par discussions successives, de hiérarchiser les qualités et les faiblesses des paysages étudiés et de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Ce travail de synthèse aboutit à l'émergence de grandes catégories d'actions possibles : ce sont les orientations que le maître d'ouvrage se fixe pour valoriser le paysage et accompagner son évolution dans un sens voulu, sur proposition du paysagiste maître d'oeuvre.

Valorisation s'entend au sens large : le terme regroupe tous les types d'actions,

aux nuances parfois subtiles, de conservation, de préservation, de mise en valeur, de réhabilitation, de création, de gestion et d'entretien, qui peuvent concerner un paysage.

A l'échelle communale ou intercommunale du plan de paysage, la synthèse peut déboucher sur l'expression d'un parti d'aménagement qui fixe, résume et hiérarchise les orientations du projet.

De façon simplifiée, on peut considérer que les orientations peuvent porter sur des concepts (les concepts-clefs), sur des thèmes (les thèmes-clefs) et sur des sites (les sites-clefs).

LES CONCEPTS-CLEFS : DES IDÉES POUR LE PAYSAGE NÉES DU PAYSAGE

Pour orienter les actions dans une direction donnée, ou pour les sites concernés de façon majeure par des dynamiques d'évolution, des concepts-clefs peuvent être définis pour orienter les actions d'accompagnement de l'évolution du territoire dans des directions claires et peut être renouvelées.

Ils sont l'expression de partis d'aménagement. Ces concepts ne naissent pas d'un caprice de concepteur, ne sortent pas d'une imagination éthérée et lointaine : ils sont tout simplement issus d'une observation attentive du territoire et des évolutions à l'oeuvre.

Par exemple :

- le concept de «vigne citadine» a été développé pour la région Bordelaise, afin de préserver les espaces cultivés en vigne pris dans l'agglomération et de les rendre plus urbains : transparences visuelles, circulations périphériques, requalification des clôtures, ... ;

- le concept de «routes de maçons» a été proposé pour les Alpes-Maritimes, afin de prolonger les qualités constructives des routes du département dans les projets routiers contemporains ;

E xtraits de formulation
des orientations

(Communauté urbaine de Cherbourg et ville d'Angers)

Les grandes orientations pour une communauté urbaine, l'exemple de Cherbourg :

1. Le coeur de ville

Recomposer le coeur de Cherbourg autour des bassins et renouer les liens entre la ville et ses ports

2. La promenade de la Rade

Reconquérir le paysage maritime de la rade et le rendre plus accessible par une promenade de front de mer.

3. Le parc des hauteurs

Créer sur les espaces non construits très visibles depuis la rade et constituant une véritable ossature paysagère, un parc multi-site, le parc des Hauteurs.

4. La baie de Querqueville, lieu d'un redéploiement urbain ouvert sur la mer

Programmer la composition d'un nouveau centre englobant les quartiers peu organisés des faubourgs de Querqueville.

5. Les arrivées spectaculaires

Mettre en scène les arrivées sur Cherbourg et son agglomération, de la campagne jusqu'au centre urbain.

6. Le bocage habité

Prolonger les valeurs paysagères de la campagne dans son évolution urbaine et agricole.

Plan de paysage de la C.U. de Cherbourg / Agence Brun et Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999

Les grandes orientations pour une ville, l'exemple d'Angers :

1. La Maine urbaine

vers une centralité à l'échelle de l'agglomération

2. Les espaces naturels liés à La Maine

vers une continuité entre l'île St-Aubin et le Lac de Maine

3. Le Plateau des Capucins

vers un plan de composition du paysage urbain

4. La crête de Frémur et le chemin des Trois Paroisses

vers une réinvention de la limite Sud d'Angers

5. Les entrées et sorties d'Angers

vers des parkways et des boulevards urbains

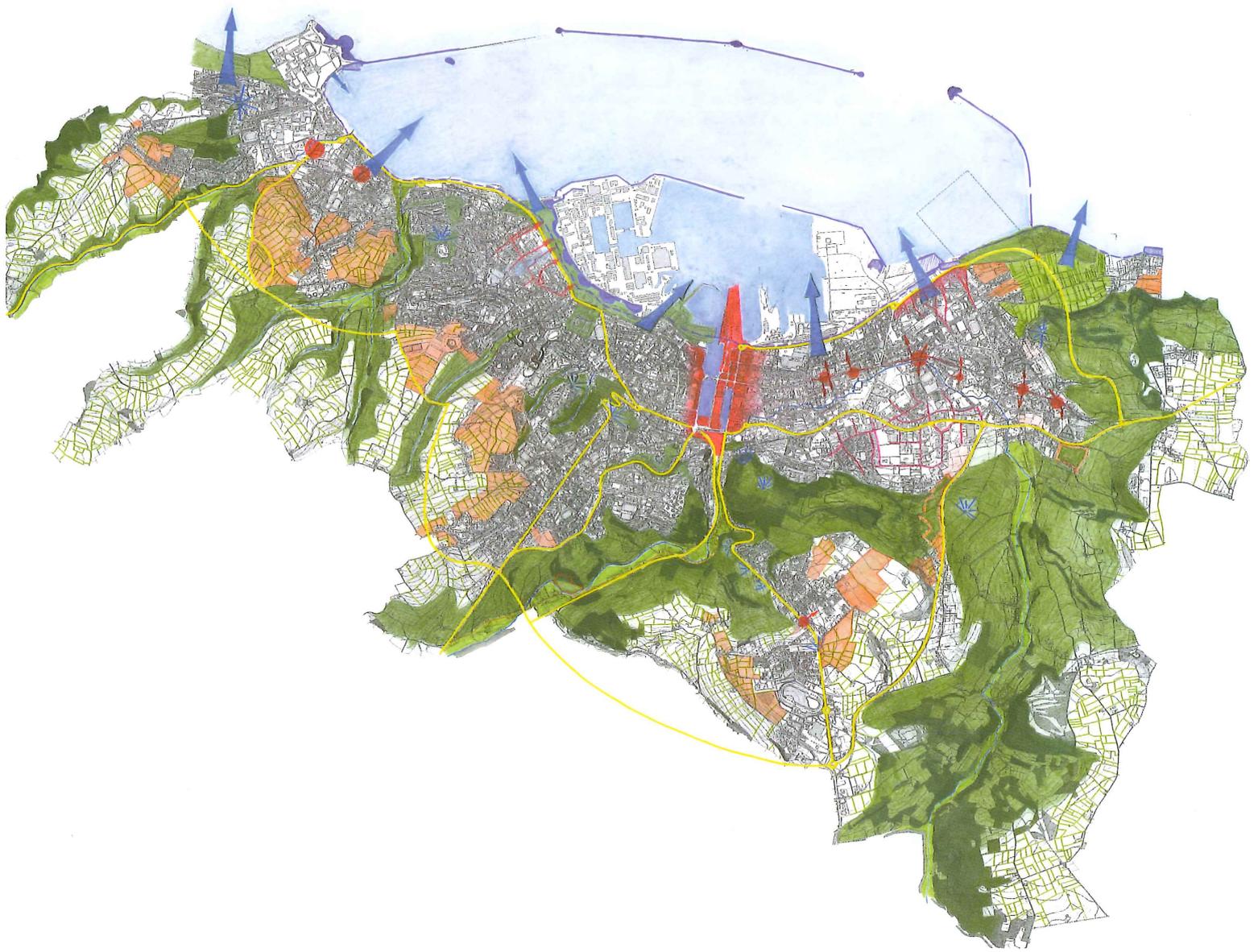
6. Les Paysages-puzzles

vers une reconversion en quartiers de ville

7. Les grands ensembles

vers une trame d'espaces publics

Plan de paysage pour la commune d'Angers / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999



Actions de recomposition urbaine :

- Centre de ville
 - Centre de Sainte-Anne
 - Centre de la Glacerie
 - Centralités du faubourg de Tourlaville
 - Espaces publics et la trame verte
 - Quartier de Sauxmarais
 - Quartier du port des Flamands
 - Continuités entre le parc de l'arsenal
 - Bourg d'Equedreville.

Actions de mise en scène des grands axes routiers :

- Les entrées de ville : RN 2013, RN 13, Rociade est, D 901 vers Barfleur, D 3, D 45.
 - Boulevards urbains ou entrées de ville plus secondaires : boulevard des Flamands et boulevard Félix Amiot, boulevard de l'Est, boulevard Guillaume le Conquérant et avenue J.F. Millet, D 900, boulevard de l'Atlantique, boulevard de la Saline et avenue Césart, D 901 depuis la Hague, contournement ouest.

Actions de maîtrise de l'évolution des paysages agricoles :

- Tourlaville : le village du Becquet, la plaine du Becquet, le château de Tourlaville, pente de la RN 13.
 - La Glacerie : le hameau Quévillon, le centre de la Glacerie, les Rouges Terres, le quartier Bel-Air et les Loges.
 - Octeville : le plateau Grimesnil et les Fourches.
 - Equeudreville : la pointe d'Hainneville, le coteau d'Equeudreville.
 - Querqueville : la Houlgate

Actions de valorisation des relations terre - mer :

- Centre ville et la petite rade
 - Centre ville et le port de commerce
 - Centre des Flamands et Tourlaville
 - Centre du Becquet et la Manche
 - Centre de l'arsenal et la plage de la Saline
 - Centre de Sainte-Anne et la grande rade
 - Centre de Querqueville et la Manche

Actions de préservation d'espaces naturels remarquables :

- Les vallées : vallée du Trottebecq, vallée de la Divette, vallée du Fay, vallée du Vaublet, vallée du Lucas et du Rouland.
 - Les vallons : vallon du boulevard de l'Atlantique, les deux vallons de la Polle, vallon de la Houlgate.
 - Les points hauts (la Montagne du Roule, plateau, pointes) : le plateau du Caplain, le coteau du Becquet, la Montagne du Roule, la Fauconnière, le belvédère de la villa Rocca, les terrains maraîchers de Saint-Sauveur, l'ancien cimetière, le fort des Couplets et ses vergers.
 - Les bords de mer : la plaine de Nacqueville, le parc de

Actions de reconquête du paysage maritime de la grande rade :

- Le fort de Querqueville
 - Les digues et forts de la rade
 - Le cheminement de Querqueville jusqu'au Becquet
 - Les fortifications de l'arsenal
 - Le fort et le port des Flamands
 - La digue de la petite rade
 - Le port du Becquet

- le concept de «campagne résidentielle» a été proposé pour Montfort-l'Amaury (Yvelines) afin de mettre en valeur un cadre de vie de campagne pour les habitants non ruraux (ZPPAUP) ;

- le concept de «campagne contemporaine» a été proposé dans le Massif Central, autour de l'A89 en chantier afin d'accueillir un développement économique d'activités sans renier le cadre d'implantation des entreprises, rural et forestier (1% Paysage et développement) ;

- le concept de «route-parc» a été proposé à Thonon-les-Bains pour le futur contournement, afin d'améliorer la relation de la route au contexte périurbain des bords du lac Léman ;

- le concept de «nature industrielle» a été proposé dans le cadre de la révision du schéma directeur de l'agglomération Bordelaise, afin d'explicitier les relations possibles et nécessaires entre le développement industriel et la protection des zones inondables de la Garonne / Gironde.

LES THÈMES-CLEFS

Les thèmes-clefs sont ceux qui sont récurrents ou propres au territoire étudié.

C'est l'addition réitérée d'atouts ou de faiblesses localisés et ponctuels qui finit par devenir un thème d'action-clef digne d'être porté à l'échelle du projet d'ensemble.

Pour être pleinement efficaces et originales, les idées de thèmes-clefs gagnent tout particulièrement à être développées sur la base des relations entre les différents éléments de paysage.

(voir ci-dessous : “ les principes d'actions”).

LES SITES-CLEFS

Les sites-clefs sont des lieux où s'accroissent les enjeux en matière de paysage :

- soit parce qu'ils offrent une qualité exceptionnelle ou représentative (emblématique) du territoire,

- soit parce qu'ils occupent une position stratégique pour la mise en valeur du territoire,

- soit parce qu'ils concentrent des dynamiques d'évolution importantes et contradictoires.

Les documents à produire :

- *explicitation des enjeux*

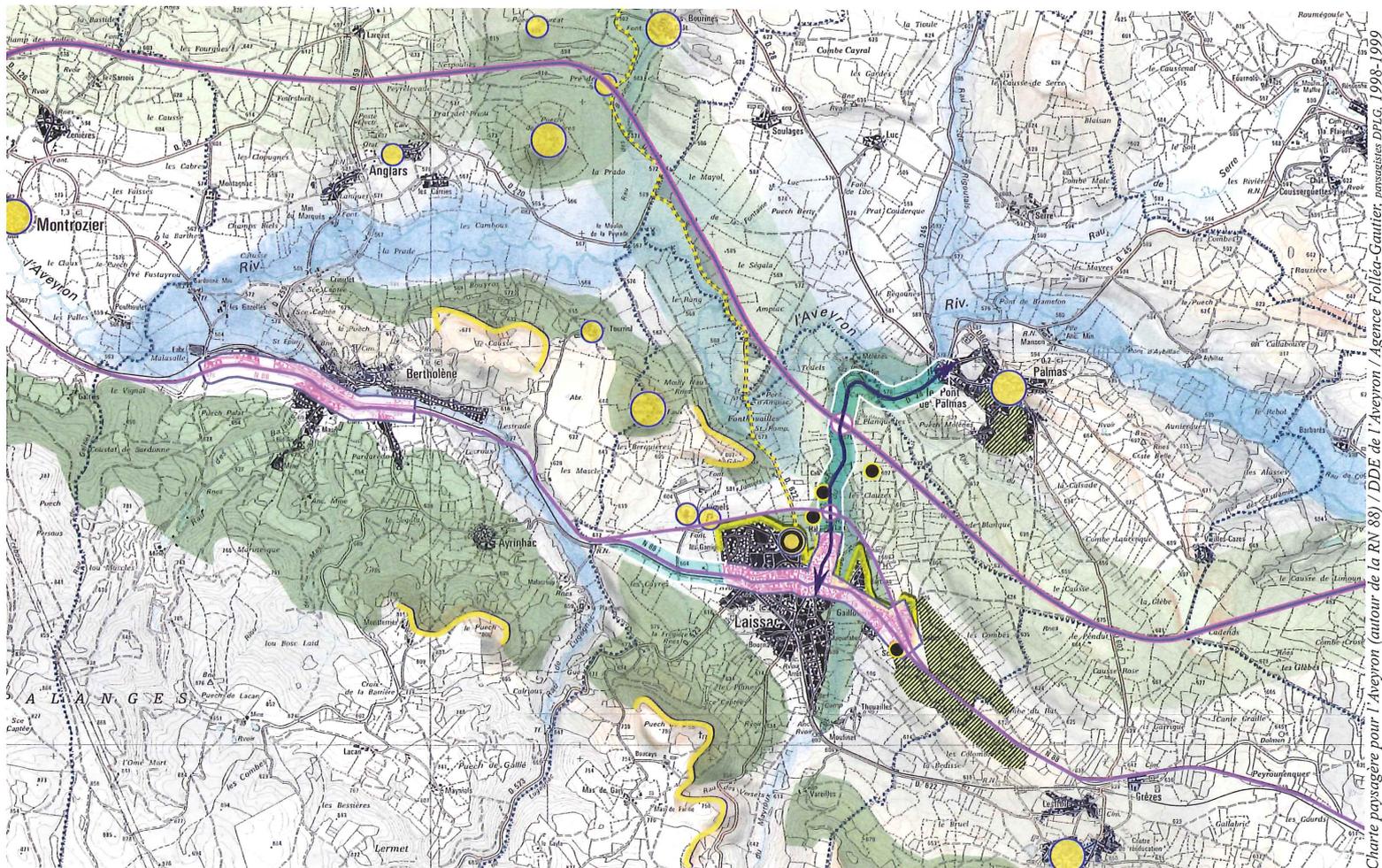
par photos et schémas

- *cartes thématiques d'enjeux*

- *cartes des enjeux pour les sites-clefs*

- ...

Carte de synthèse des grandes orientations
pour la communauté urbaine de Cherbourg



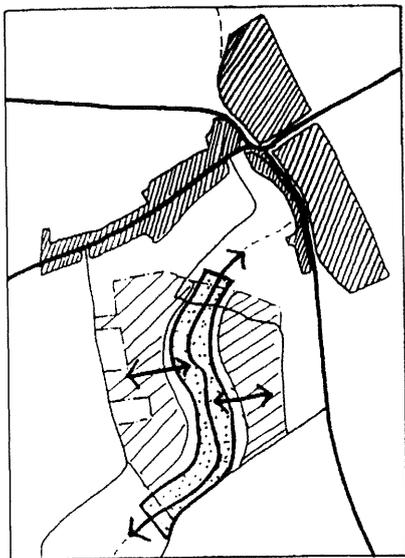
Charte paysagère pour l'Aveyron (autour de la RN 88) / DDE de l'Aveyron / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998-1999

Communes de Montrozier, Bertholène, Laissac, Palmas

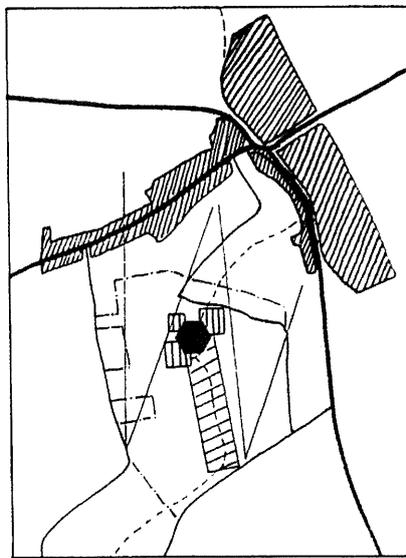
secteur Laissac-Palmas, site-clef : mettre en œuvre un Plan de paysage (cf carte des enjeux en annexe)

espace bâti.		Extension d'urbanisation sensible, à venir.		- Préserver la coupure d'urbanisation Laissac-Sévérac-l'Église autour de l'actuelle RN 88
route communale		Événement ponctuel, construit ou naturel.		- Requalifier la traversée de Bertholène par l'actuelle RN88 ; mettre en valeur les ouvertures visuelles sur le bourg, l'église, les ruines du château, stopper l'urbanisation
route nationale 88 actuelle.				- Requalifier l'entrée Est de Laissac par l'actuelle RN88
traverse route nationale 88.		Élément géographique remarquable.		- Préserver la qualité architecturale patrimoniale de Palmas
point de passage.		Itinéraire de découverte.		- Maîtriser les extensions de Palmas : qualité du bâti, greffe avec l'existant, renforcement de la centralité, ...
point bâti évolutif, à traiter.		Espace agricole sensible (bande théorique)		- Préserver les deux chènes événements sur le parcours (vallon des Bourines)
traverse de bourg par l'ancienne RN88.		Espace agricole particulièrement sensible		- Préserver et mettre en valeur l'événement qui constitue Montrozier (éclairage, préservation des vues, des espaces ouverts agricoles, etc)
point d'accès aux bourgs.		Traversée d'espaces agricoles menant à un bourg.		- Préserver et mettre en valeur l'événement que constitue le Puech des Vignobles (préservation des vues, des espaces ouverts agricoles, des haies rayonnantes, etc)
point à préserver (bâti et espace agricole)		Point noir gênant, à prendre en compte.		- Maîtriser et valoriser le retournement de Laissac sur le vallon du Mayroux

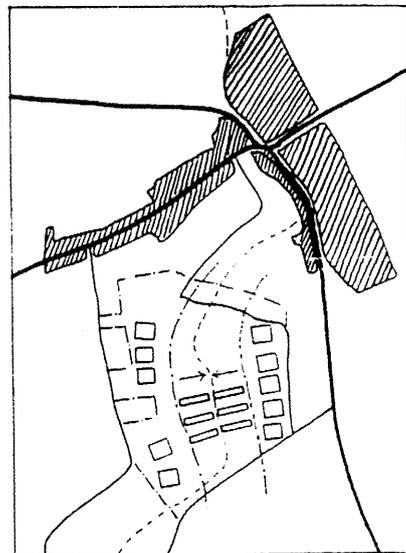
Extrait de carte d'actions sur un site-clef dans l'Aveyron (charte autour de la RN 88)



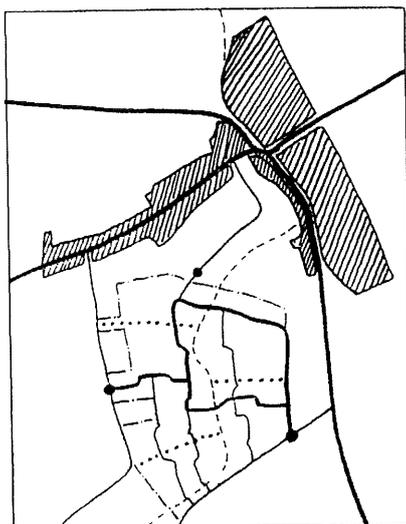
1- Les composantes essentielles du site sont le ruisseau et sa ripisylve avec lesquels dialogue l'urbanisation future.



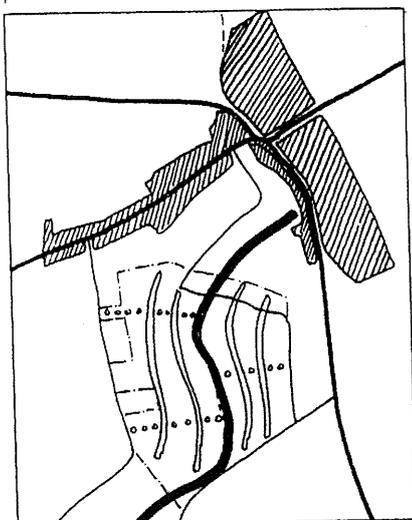
2- L'habitat groupé trouve sa place naturellement près du centre-ville et se décline le long du ruisseau de manière à dégager les vues et donner au ruisseau toute sa dimension d'espace public.



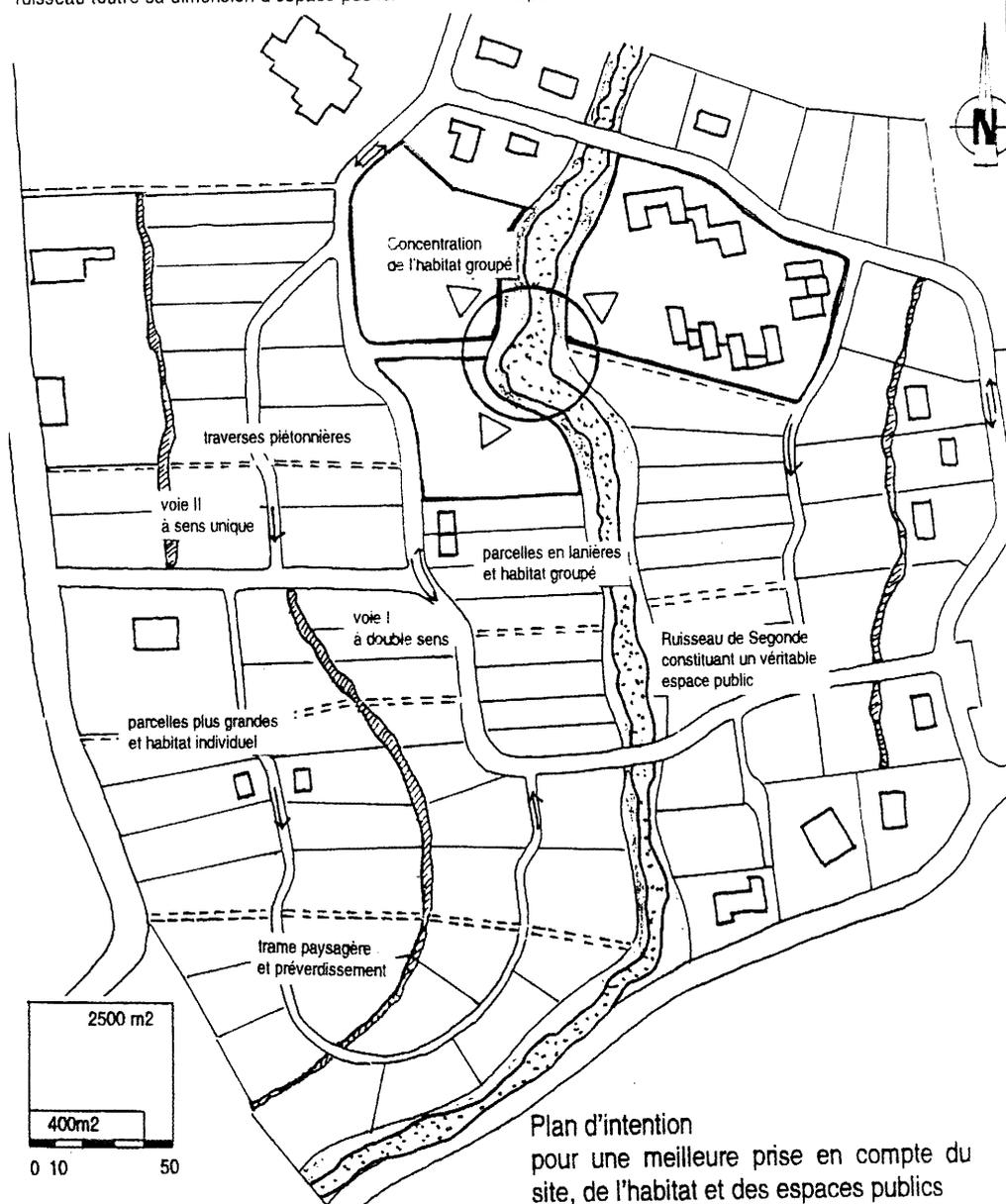
3- Le parcellaire s'oriente selon la topographie et le type d'habitat: en lanière le long du ruisseau pour l'habitat groupé et en parcelles rectangulaires pour la partie haute et l'habitat individuel.



4- Les réseaux se hiérarchisent en voie principale en boucle, en voie secondaire et en cheminement piéton transversalement.



5- La trame végétale s'organise selon la direction dominante et se décline du bas vers le haut: ripisylve, haies, arbres isolés et d'alignement.



Plan d'intention pour une meilleure prise en compte du site, de l'habitat et des espaces publics

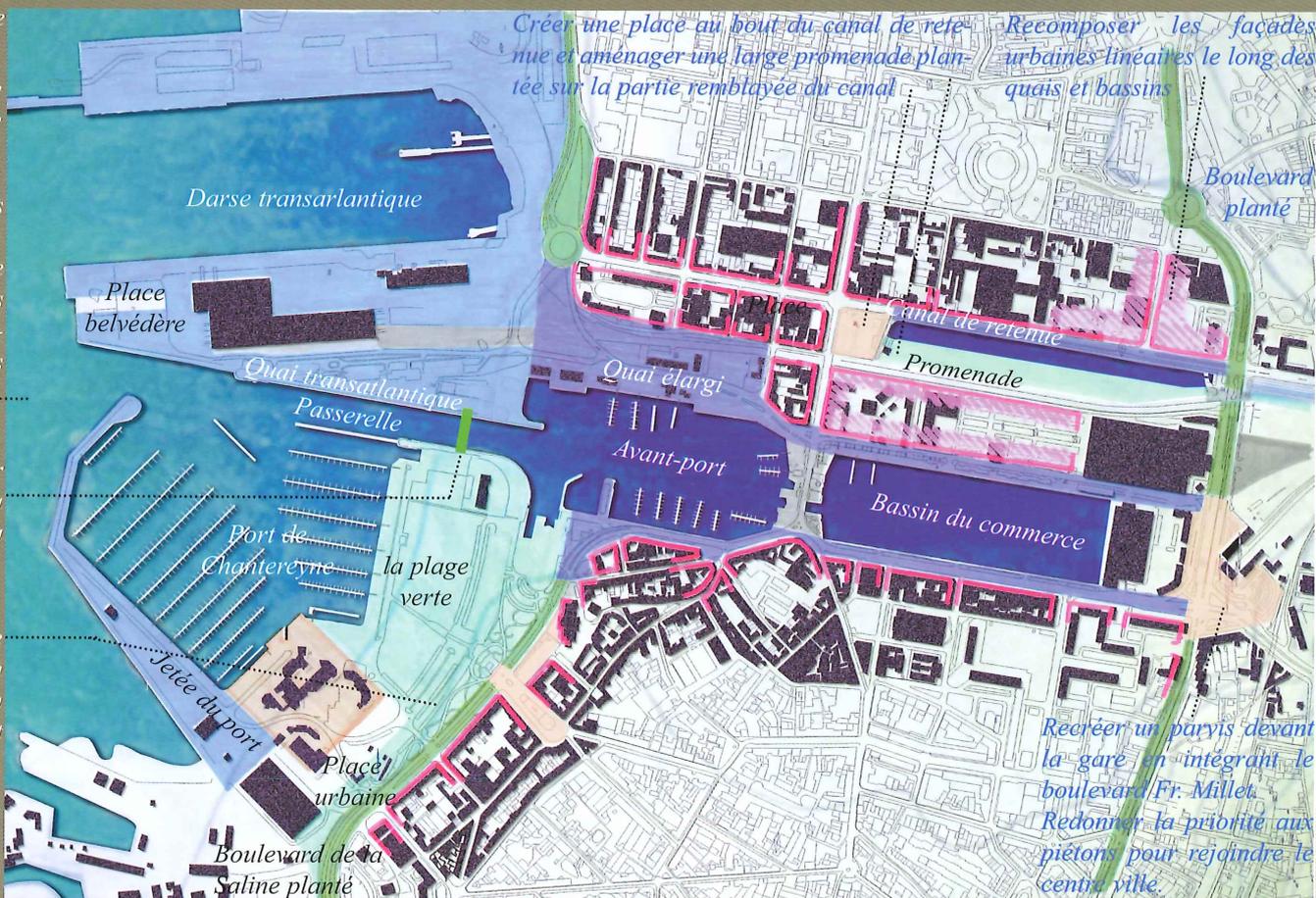
P rincipes d'aménagement pour un site-clef, illustrés en plans successifs (Verdun-sur-Garonne)

Titre 1 : Le Coeur de ville

Chercher l'espace
lié aux bassins :
différencier les espaces,
place, promenade,
quai...
Organiser chacun d'eux
selon leur identité mais
dans un projet global
pour assurer la fluidité de
la circulation entre les
espaces publics en soignant
les passages et les

Créer une passerelle pour
relier la plage verte au
quai transatlantique et à
la mer.

Améliorer la vue sur le
Port de Chantereyne en
ouvrant au maximum
les espaces devant le front
de la Trinité.



Titre 2 : La promenade de la Rade

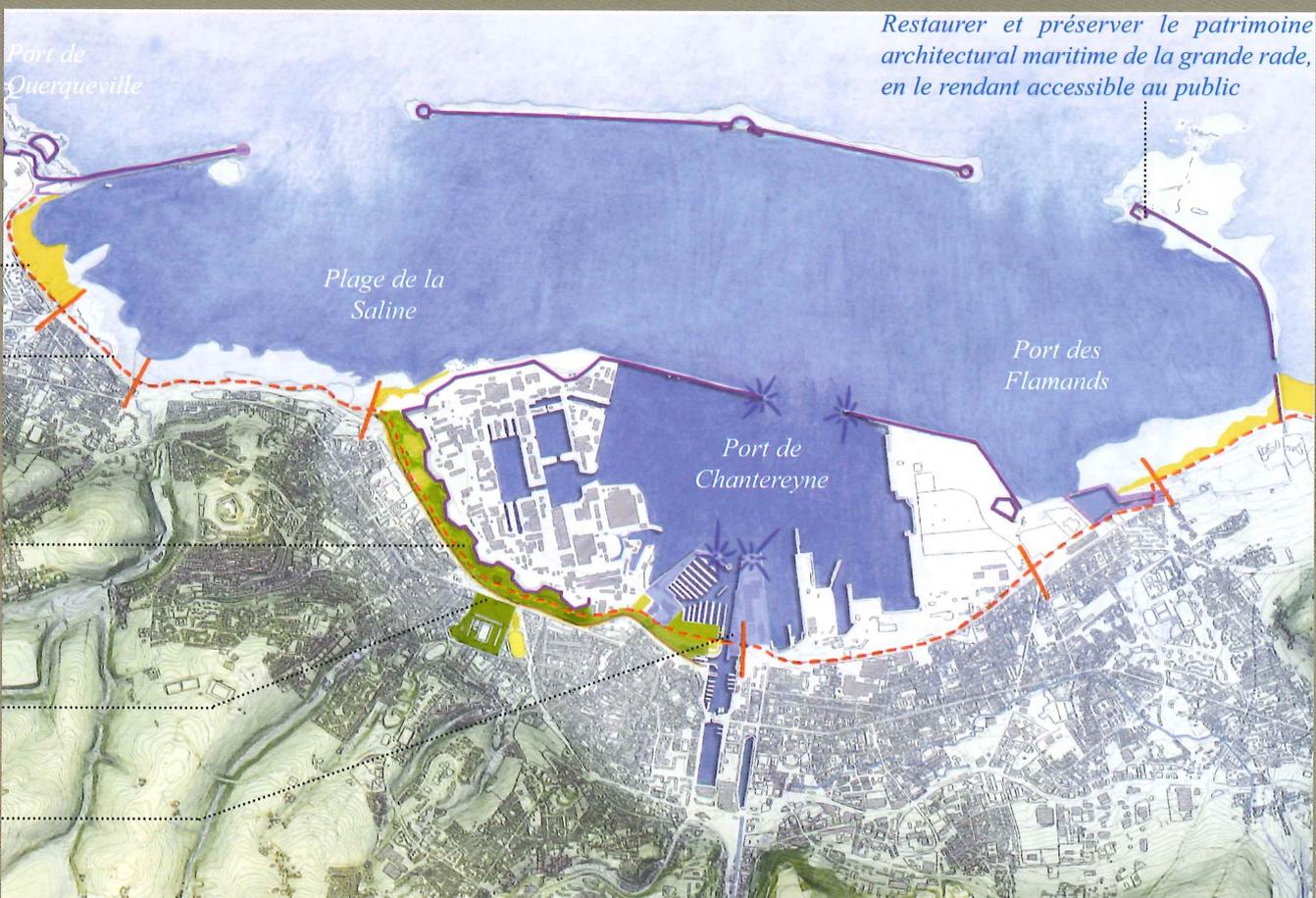
Organiser le cheminement
continu le long du
quai, entre le Port
de Querqueville et celui
de la Trinité.

Organiser les séquences
urbaines de ce chemi-
nement et mettre en
avant la diversité de ce
parc linéaire.

Organiser le parc linéaire le
long des fortifications de
la ville entre la plage de
la Trinité et la plage verte

Organiser en scène la vue sur
la mer maritime et ses

Organiser le port de plaisance
et la darse transatlan-
tique par une passerelle



objectif 4 : La Baie de Querqueville, lieu d'un redéveloppement urbain

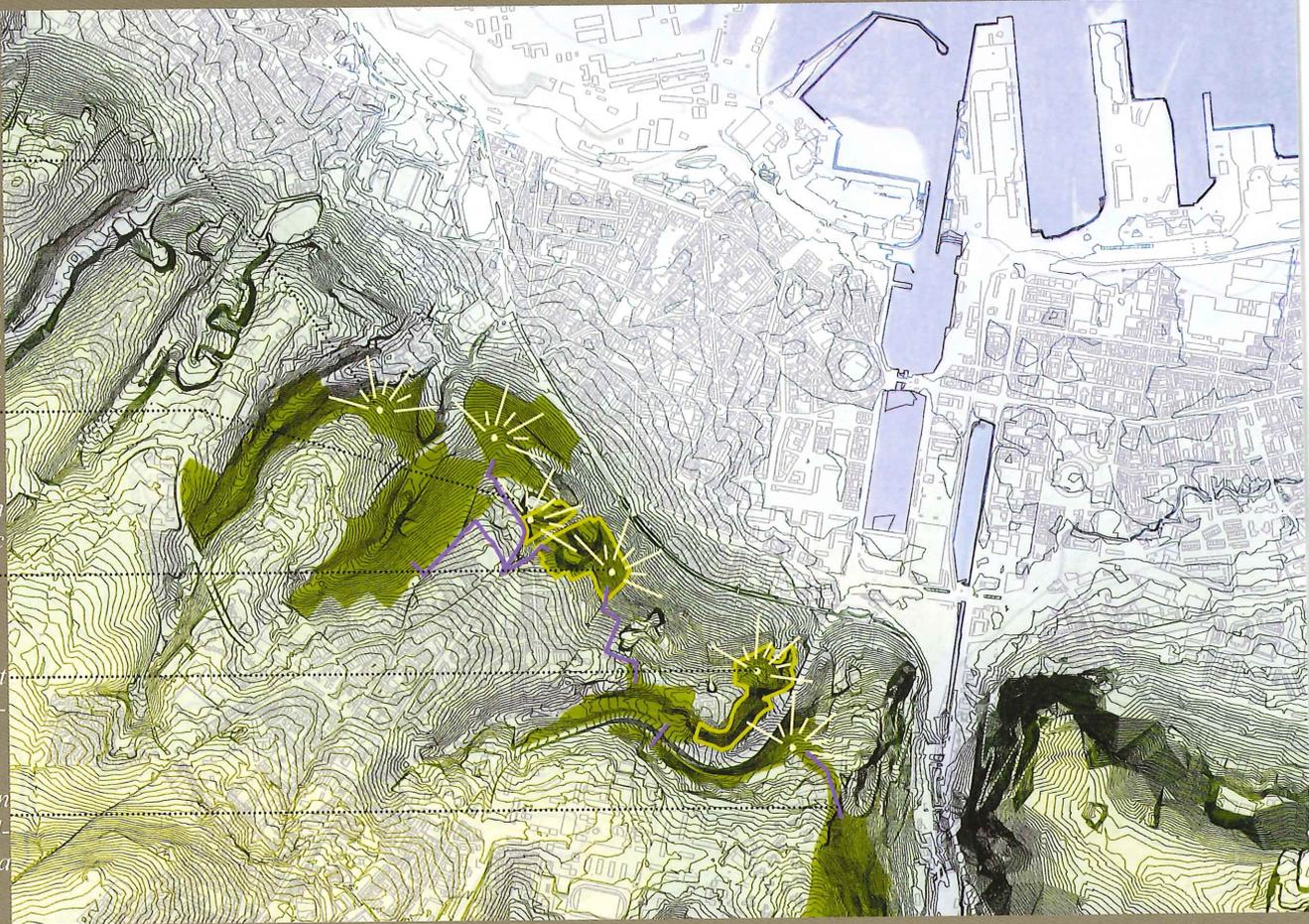
Aménager les points de vues en belvédères

Prévoir des liaisons piétonnes entre ces parcs, trottoirs larges, éclairages pour piétons, itinéraires signalés

Acquérir ce terrain pour créer un parc maraîcher

Acquérir ce terrain et créer un parc-belvédère

Favoriser une liaison agréable entre le val-lon et le parc de la Fauconnière



objectif 5 : Les arrivées spectaculaires

Maintenir la vue dégagée sur la mer et sur la grande rade

Vocation urbaine et portuaire, appui sur la ville et orientation vers le port

Route de déviation urbaine : vocation de route de campagne

Garder l'identité de cette route d'entrée de ville aux perspectives spectaculaires sur la ville basse et la rade

Route d'entrée : de la campagne au centre ville



Préserver la vue spectaculaire sur la baie de Cherbourg en limitant constructions

Continuité de l'espace public, requalification de la RD 650, vaste quai ouvert sur les prés salés.

Création d'un front bâti doté d'une architecture spécifique le long du port, faisant transition entre les immeubles de front de mer d'Arcachon et l'architecture du port ostréicole de la Teste

Création d'un port reprenant les principes d'organisation des ports du bassin : port allongé, organisé le long de chenaux de desserte, bois prédominant dans les structures (quais, pontons, architecture)

Mise en relation physique et visuelle de la ville et du nouveau port en continuité de la trame viaire existante

Requalification du front bâti au sud de la pointe de l'Aiguillon

Création d'un espace public à la pointe de l'Aiguillon, en avant du front bâti

Création d'un espace public planté d'arbres d'alignement, le long du port



Requalification de la RD 650, création d'un front continu ménageant ruptures visuelles vers les prés boisés. Promotion d'une architecture spécifique pour la relation aux prés humides (pilotis, hauteur adaptable des toitures).

Reconquête de liaisons physiques piétonnes entre les prés salés et les dunes boisées, comprenant l'aménagement de points de passages au travers de la RN 250, de la voie ferrée, et de la RD 650.

Préservation d'ouvertures visuelles depuis la voie ferrée vers les prés salés et le bassin

Gestion et mise en valeur des prés salés :
- remise en eau des chenaux et étangs comblés
- diversification des structures végétales à partir de l'existant (saulaies, roselières, prairies humides)
- création d'accès physiques aux prés salés (platelages, etc ...)

Pérennisation de l'utilisation du bois pour les cabanes ostréicoles

Valorisation et création de liaisons piétonnes entre le port ostréicole et le nouveau port

LES PRINCIPES D' ACTIONS OU ACTIONS POSSIBLES : DES PONTS ENTRE OBJECTIFS ET ACTIONS

Le projet de paysage n'a pas vocation à se clore sur des objectifs validés.

Il doit être mis en oeuvre par des actions concrètes et vivre dans le temps.

Là encore, cette phase des orientations doit lancer des ponts vers la phase suivante, opérationnelle.

Ces liens entre objectifs et mise en oeuvre se font par les actions possibles.

Pour chaque concept, thème ou site-clef, des principes d'actions peuvent être proposés, qui répondent aux objectifs fixés, les illustrent et leur donnent leur dimension concrète.

Les actions en matière de paysage doivent en particulier permettre de reconnaître ou d'inventer des formes de relations particulières entre éléments de paysage.

Par exemple :

- relations entre villes et paysages : ville-route, ville-campagne, ville-vigne, ville-coteaux, ville-forêt, ville-eau, ville-marais
- relations entre routes et paysages
- relations entre agriculture et paysages : peupleraies-vallées, culture de maïs-forêt de pins
- relations entre terres et eaux
- etc

Les documents à produire :

- principes d'actions illustrés par photos-montages, croquis, schémas, coupes, plans, ...
- images de références
- ...

***E**xemple de propositions
d'actions pour un site-clef
(Port de la Teste, Bassin d'Arcachon)*



L'APPROPRIATION PROGRESSIVE DU PROJET DE PAYSAGE

La démarche du plan de paysage n'a de sens que dans la durée. Aussi est-il indispensable que les acteurs, dans toute leur diversité, intègrent et s'approprient les résultats du travail.

Cela suppose au moins deux choses :

- **des documents clairs**, faciles à comprendre et non abscons et techniques : les dessins, schémas, vues aériennes synthétiques, photos commentées, prennent autant d'importance que les plans et cartes nécessaires ;

- **des rencontres** avec la population concernée, au-delà du cercle du comité de pilotage : présentations aux élus et techniciens non membres du comité de suivi, réunions de quartiers, expositions-débats, groupes de travail thématiques,...

Aux échelles intercommunales ou départementales, ces échanges peuvent se faire par secteurs, regroupant quelques communes entre elles.

Les rencontres ont un triple objectif :

- l'intégration des aspirations et des attentes en matière de cadre de vie ;

- l'affinement des connaissances sur le territoire, notamment en termes de représentation et des pratiques et usages de l'espace ;

- le partage le plus large possible de «ce qu'est» le paysage en question : ce qui fonde sa valeur, et ce que l'on souhaiterait qu'il devienne.

L'appropriation du contenu des plans de paysage est nécessairement progressive et ne peut s'opérer en une fois.

C'est pourquoi ces rencontres doivent avoir lieu au cours du travail, avant la fin de la phase 2.

Elles se poursuivront au-delà, lors de l'animation et de la mise en oeuvre du plan de paysage (phase 4).

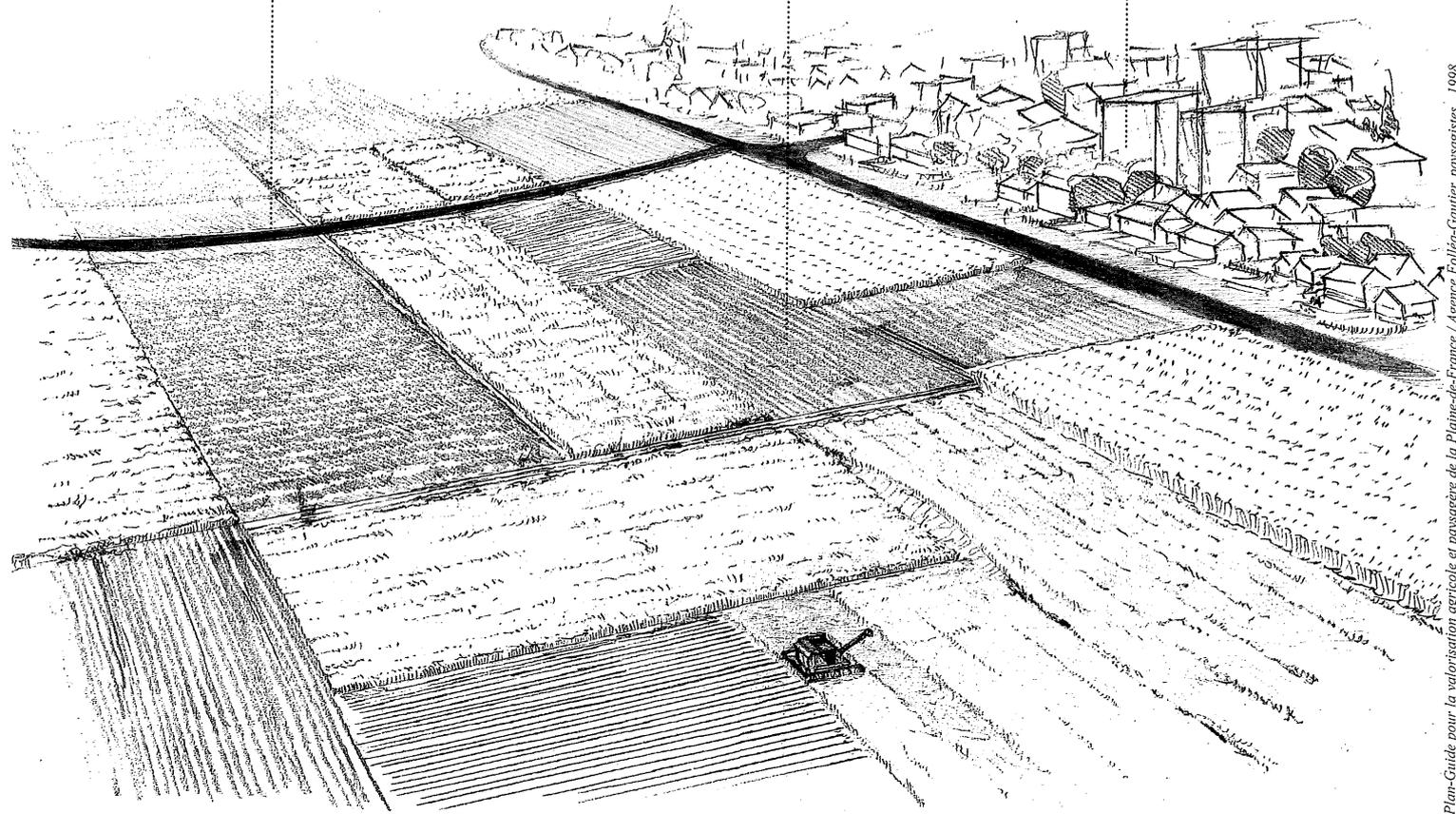
R *encontres*
et présentations d'étapes,
en salle et sur le terrain

et actuel

Route

Cultures

Ville



t possible

es d'alignement
ng des routes

Arbres, arbustes, et fruitiers signaux le
long des chemins de circulation douce
(piétons et vélos)

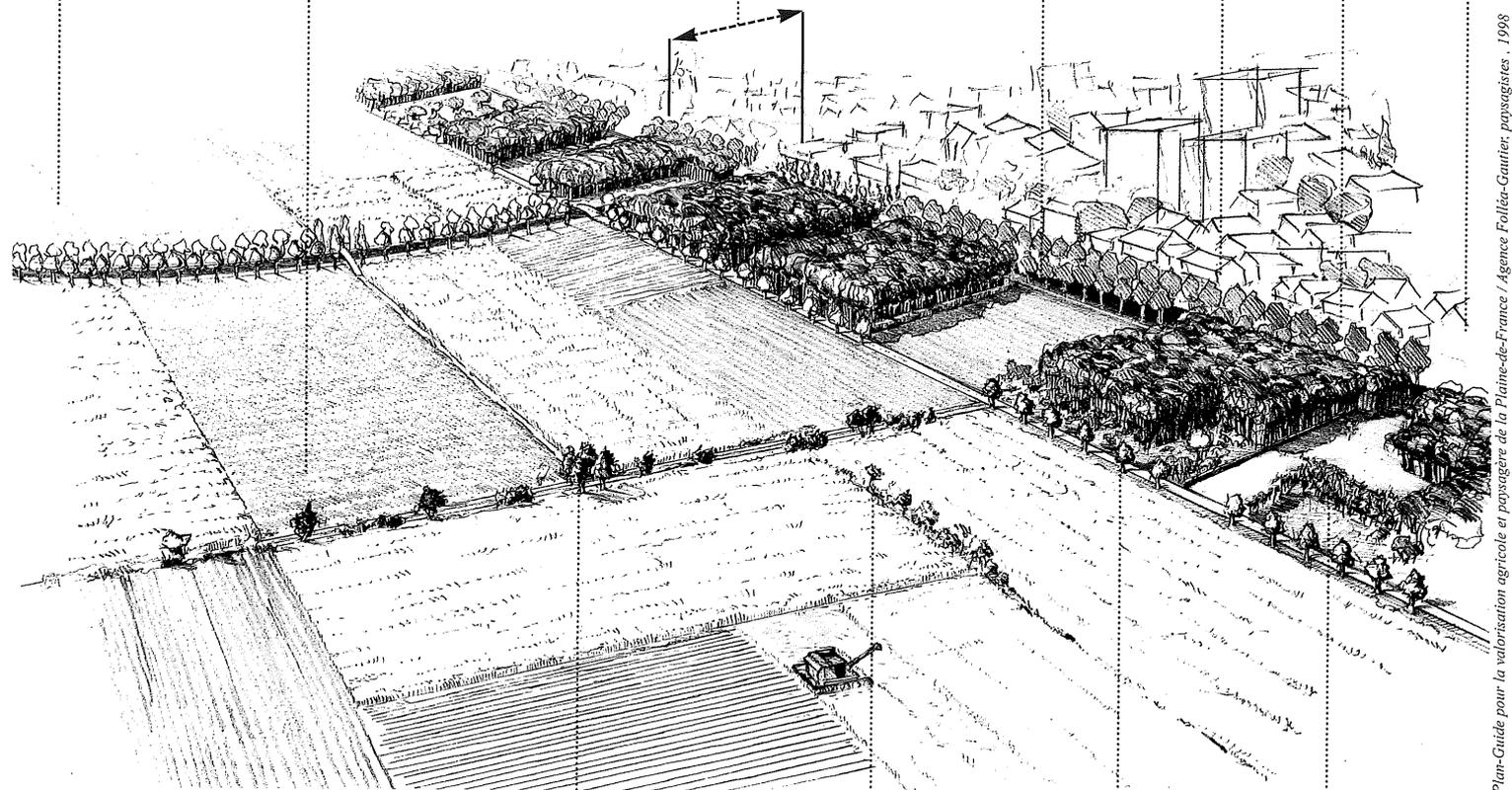
Lisière
urbaine

Redans
agricoles

Pré-bois

Boisements

Avenue
plantée



Arbres signaux aux croisements
des chemins de circulation douce

Arbres et arbustes
sur les talus

Promenade des fruitiers
(piétons-vélos)

Prairies

LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LA PHASE “ PARTI D’AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET ACTIONS ”

Le comité de pilotage réagit aux propositions du bureau d'études et fait part des attentes et des manques encore non exprimés.

Il valide le parti d'aménagement et les

orientations prônées dans le plan de paysage.

Il organise les rencontres et débats d'étape vers les élus, techniciens et habitants concernés.

LE RÔLE DU PAYSAGISTE MAÎTRE D’OEUVRE DANS LA PHASE “ PARTI D’AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET ACTIONS ”

Ici encore, le paysagiste maître d'oeuvre doit pouvoir synthétiser l'ensemble des connaissances par l'expression limpide et rigoureuse des enjeux qui pèsent sur le territoire.

Le parti d'aménagement qu'il est amené à proposer se fonde sur le diagnostic et lui donne sa crédibilité.

Sa validation par le comité de pilotage lui permet de le développer, de le décliner et de l'illustrer sur des points précis, sous

forme de principes d'aménagements, liés à un thème (thème-clef) ou à un site (site-clef).

Le paysagiste maître d'oeuvre propose ainsi des possibilités d'interventions cohérentes sur le territoire et contribue à l'enrichissement d'une culture partagée de la qualité du territoire.

Il participe aux rencontres de la population par des présentations d'étapes.

*I*llustration de principes d'actions
par vues aériennes schématiques avant/après
(Plaine-de-France, région Ile-de-France)

PHASE 3 :

LA STRATÉGIE DE

MISE EN OEUVRE

CONCRÉTISER LE PROJET DE PAYSAGE

En début de phase 3, le travail de définition d'une politique commune de paysage pour le territoire concerné ne fait que commencer.

Pour les actions proposées, il reste l'essentiel : adopter une stratégie de mise en

oeuvre, sélectionner les actions, définir le programme, cerner les acteurs concernés, inventorier et diagnostiquer les moyens dont on dispose, imaginer ceux dont on devrait disposer, initier des expériences.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Parmi l'ensemble des actions possibles, tout ne peut se faire d'un coup et tout n'est pas d'égale importance.

Il faut hiérarchiser les actions possibles et élaborer une stratégie de mise en oeuvre, aboutissant à un programme d'actions.

Cette stratégie peut être fondée sur deux principes :

- **enraciner le projet de paysage dans l'espace** ; autrement dit : rendre lisible à court terme le projet de paysage par des réalisations concrètes ;

- **enraciner le projet de paysage dans le temps** ; autrement dit : favoriser la vie et le développement du projet chez les différents acteurs.

L'adoption de ces deux principes conduit à élaborer une stratégie aboutissant à un programme à partir de critères de hiérarchisation et de sélection des actions nombreux et variés.

Ce peut être :

- le caractère emblématique d'un lieu, représentatif d'une valeur paysagère-clef identifiée pour le territoire,

E xtraits d'un programme d'actions
(Plan de paysage de Verdun-sur-Garonne)

PLAN DE PAYSAGE DE VERDUN-SUR-GARONNE
MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

DOMAINE : L'URBAIN

N°	DESCRIPTION de L'ACTION	MISE EN OEUVRE	MAITRISE D'OUVRAGE	AIDES FINANCIERES POTENTIELLES
7	<i>Aménagement des Espaces publics (cf pages 100/101)</i>	Elaboration d'esquisses par un paysagiste, un architecte et (ou) un urbaniste pour définir un programme d'opérations cohérentes avec planification financière.	COMMUNE	Contrat de Terroir O.P.A.H CONSEIL GENERAL D.G.E
8	<i>Mise en place d'une Z.P.P.A.U.P.</i>	Définition d'un projet global urbain et traitement architectural des immeubles	ETAT SUR DEMANDE DE LA COMMUNE	50% de l'étude financé par le ministère de la culture. Etude estimée à environ 200.000 F.
9	<i>Réhabilitation des façades bâties de "La Roche"</i>	Etude façades réalisée par l'A.B.F Action incitatives financières auprès des particuliers Mise en place d'une OPAH	PROPRIETAIRES STRUCTURE INTERCOMMUNALE PROPRIETAIRES	Aides distribuées au titre de l'ANAH ou de la PAH. Subventions auprès du ministère de la culture après étude (ZPPAUP ou étude façades) PASTEL : Action 2.10.0 (FEDER) Préservation du patrimoine bâti et paysager. (Financement pouvant être obtenu dans le cadre d'un Contrat de Terroir)

DOMAINE : GARONNE

N°	DESCRIPTION de L'ACTION	MISE EN OEUVRE	MAITRISE D'OUVRAGE	AIDES FINANCIERES POTENTIELLES
10	<i>Affiner une étude paysagère sur le site en bord de Garonne (ancien port et lieu dit La Roche) en liaison avec l'étude Z.P.P.A.U.P</i>	Elaborer un projet global qui permettra de requalifier le site (le bâti, les jardins privés, l'espace sportif la scierie, le mail de platanes etc....)	COMMUNE	Etude ZPPAUP F.N.A.D.T :Partie libre d'emploi.
11	<i>Aménagement des espaces naturels sensibles des sites de Giraudis et de Labreille</i>	Etude en cours sur Giraudis devant déterminer le type de boisement pour reconstituer la forêt alluviale. Replantation sur l'île de Labreille	COMMUNE DEPARTEMENT	Giraudis : 50 000F pour lancer une étude sur la reconstitution de la forêt alluviale. (Plan Barnier) Labreille : Fond Espace Naturel Sensible et différentes aides (C.G etc..)
12	<i>Reboisement de la forêt alluviale</i>	Actions sur les amodiations	ETAT PARTICULIERS	Contrat de Plan Etat Région : Art. 44 75% du montant H.T. des travaux
13	<i>Protection, renouvellement et plantation du mail en bord de Garonne</i>	Envisager un nouvel alignement d'arbres sur plus de 1km (cf. page 111) Assurer la maintenance des plantations	COMMUNE	PASTEL : 2.9.2.0 ou 12.2.4 Contrat de Plan Etat Région : Art. 58 DIREN : Chapitre 67.20.60

TÉMOIGNAGE

Le risque du fossé entre «intentions» et «réalisations»

Thierry Ménager, Directeur départemental de l'équipement des Ardennes expérimente la démarche de projet de paysage aux différentes échelles d'aménagement du territoire. Il livre ici deux pistes pour favoriser la concrétisation des intentions dans les faits.

« Chacun aujourd'hui reconnaît l'importance du paysage. La plupart se déclarent disposés à le défendre. La «notion» ne peut plus être niée dans aucune des démarches d'aménagement à toutes les échelles : la route, les espaces publics, les zones naturelles, la composition urbaine et l'urbanisme... Néanmoins, subsiste souvent un décalage significatif entre l'étude préalable et l'impact véritable sur le terrain, entre le diagnostic et la mise en application. Un même acteur pourra tout-à-fait être intéressé par l'analyse, mais la qualifiera «d'excessive», lorsqu'il lui sera proposé d'en tirer des conséquences effectives vis-à-vis du projet ou des actions à entreprendre. Plus subtilement, on rencontrera parfois la tentation de «tergiverser» avec des résultats de l'étude : on envisagera par exemple de se satisfaire de plantations aux abords de la route alors que ce qui est en cause est le traitement morphologique, ou bien encore on s'engagera à prévoir de «fortes» prescriptions architecturales pour les matériaux dans des circonstances où en réalité la volumétrie et l'implantation sont déterminantes...

Pourquoi la démarche paysagère se heurte-t-elle à ces difficultés? Une telle question gagnerait à être mieux cernée, afin de progresser en la matière. Je proposerai deux (premières) hypothèses.

- En premier lieu, peut-être n'a-t-on pas tiré toutes les conséquences du fait que le rapport au paysage se situe fortement dans le registre émotionnel, dans la relation avec les hommes plus que dans celle avec les choses, et ceci aussi bien à titre individuel que dans la sphère collective. Il demeure encore trop de caricatures dans l'opposition entre les «supposés utopiques» et les «soi-disant pragmatiques».

- En second lieu, la démarche paysagère, alors qu'elle entend pourtant orienter l'action, ne s'appuie la plupart du temps, que sur des «signes faibles».

Une des raisons de la faiblesse «des signes du paysage» est peut-être à trouver dans la profusion (et la confusion parfois) du visuel d'aujourd'hui avec le risque de banalisation qui s'y attache. Accessibilité totale, zapping, virtuel... en sont les maîtres mots.

Pourtant dans le paysage les évolutions sont déjà en marche sous nos yeux.

TÉMOIGNAGE

Cette faiblesse explique sans doute que le consensus soit à ce point difficile à obtenir d'une part pour identifier les valeurs paysagères concernées et d'autre part surtout pour s'accorder sur la manière de les défendre en les conciliant avec d'autres enjeux à priori plus lourds (tels que le droit de construire, «l'économique» à court terme...etc.)

Entrer plus clairement dans ces deux dimensions (le facteur humain émotionnel, les stigmates et la hiérarchie des valeurs) conduirait sûrement à réfléchir aux méthodes ; tant au niveau du contenu des études que vis-à-vis des mécanismes d'élaboration des décisions. »

*Thierry Ménager,
Directeur départemental de l'équipement des Ardennes*

Un exemple de programme d'actions

« Le plan de paysage de l'Isle-sur-la Sorgue, lancé en 1996, concernait en préalable une réflexion pour recomposer un territoire atteint par la maladie du chancre coloré du platane (plusieurs milliers d'arbres à abattre).

La commune a décidé face à l'ampleur du problème, de penser une recomposition globale de son paysage. Cette démarche, au delà d'une problématique, est un exemple d'application de la loi Paysage du 8 janvier 1993, illustrant comment à travers le paysage, se construit un projet d'urbanisme.

L'étude a été financée à 50% par la Municipalité et 50% par la DIREN. Un comité de pilotage restreint a permis de définir la commande et de valider les résultats.

A l'issue du diagnostic et du projet (parti paysager communal global), le programme élaboré répond à trois impératifs :

- remplacement du platane,*
- maintien des berges des canaux,*
- requalification des pratiques du paysage.*

Compte tenu du coût élevé des travaux (+ de 10MF) le programme est décomposé en plusieurs étapes. Les axes d'aménagement portent sur l'eau, sur sa place dans la ville et le territoire, sur le patrimoine qui lui est lié, sur le végétal public ou privé, sur la qualité de l'urbanisme et du bâti créés..

Des fiches par site caractérisent le projet. Un devis estimatif d'intervention accompagne l'étude, des recommandations pour plantation, suivi et entretien avec calendrier complètent la réflexion. Suite à cette démarche, des travaux d'abatage et de replantation ont été réalisés et en partie cofinancés par la DIREN en première phase. »

*Gilles Pipien,
Directeur régional de l'environnement PACA*

- le caractère exemplaire et pédagogique de l'action réalisée, liée au thème qu'elle aborde et au lieu connu ou bien visible qu'elle traite, susceptible d'entraîner une dynamique d'actions dans le même sens,
- le caractère d'urgence à agir, liée à des dynamiques d'évolution pressantes,
- le caractère représentatif des différents objectifs validés,
- le caractère représentatif des différents

acteurs composant le comité de pilotage : actions réparties sur les différentes communes ou services concernés,

- le caractère d'implication d'un acteur non membre du comité de pilotage mais apparu comme essentiel pour valoriser le territoire étudié,
- le caractère facile de la mise en oeuvre, liée aux personnalités et acteurs concernés ou aux opportunités foncières.

LES OUTILS ET LES PRATIQUES DES DIFFÉRENTS ACTEURS : ANALYSE CRITIQUE ET ADAPTATIONS AU SERVICE DU PROJET DE PAYSAGE

Les orientations et les propositions d'actions pour le paysage ont vocation à éclairer sous un jour nouveau les pratiques et les outils des différents acteurs membres du comité de pilotage.

Chacun peut-être amené à se demander si les actions réglementaires, financières ou opérationnelles qu'il mène sont bien au service du projet de paysage tel qu'il se dessine.

C'est ainsi à un véritable **audit** interne des pratiques et de l'application des outils d'aménagement que mène ici le projet de paysage.

Selon les cas, des adéquations et des contradictions apparaîtront entre le projet de paysage et les pratiques.

Elles peuvent alors être source de réorientations et réorganisations profondes et constructives au sein des différents services acteurs du paysage.

Les documents à produire :

- inventaire et analyse des outils existants
- cartographie des sites et espaces concernés par les outils ; comparaison avec la cartographie des enjeux et orientations
- ...

***E**xtrait du plan paysage
de Tarn-et-Garonne :
Synthèse sur les outils existants
par type d'enjeux identifiés*

L'espace ouvert agricole : Comment agir?

- Centrer les débats sur les grands espaces agricoles, territoires à enjeux majeurs

Les grands espaces agricoles stratégiques pour l'organisation de l'espace départemental paraissent fragiles : dans les réflexions sur l'espace en matière d'aménagement et d'urbanisme, ce sont toujours des confins : le Frontonnais est aux confins de Montauban et de Toulouse, la plaine agricole de La Ville-Dieu-du-Temple est aux confins de Montauban et de Castelsarrasin-Moissac.

Une vision d'ensemble des dynamiques d'évolution à l'échelle départementale - et incluant l'agglomération toulousaine - , montre que ces espaces ouverts ne sont pas "à la marge" mais bien au coeur du problème. Ils participent à définir et rendre perceptible l'enveloppe des agglomérations et donc leur existence même.

Il n'y a pas actuellement de prise en compte spécifique de ce rôle structurant des espaces agricoles. La prise de conscience des acteurs doit commencer par une meilleure connaissance partagée de ces territoires et des enjeux d'aménagement dont ils font l'objet. Les réflexions type plans de paysage, menées à des échelles intercommunales, permettraient de recentrer les débats sur ces territoires à enjeux :

- autour de La Ville-Dieu-du-Temple (Castelsarrasin - Montauban)
- autour d'Albias-Réalville (Causade - Montauban)
- autour de Fronton et de la vallée de la Garonne

- Protéger les abords des grandes infrastructures qui traversent ces grands espaces agricoles stratégiques

La consommation des grands espaces agricoles stratégiques pour la charpente urbaine du département commence autour des grandes infrastructures qui les traversent.

C'est d'abord là que les efforts de maîtrise de l'espace doivent se porter (voir chapitre 6 sur les routes pages suivantes).

- Identifier les espaces agricoles jouant un rôle pour la mise en valeur du paysage au travers des documents d'urbanisme ; permettant de concentrer les efforts de gestion des espaces ouverts.

Lorsque les POS existent, l'étude paysagère à mener à l'occasion de leur révision doit intégrer cette dimension, essentiellement pour la mise en valeur du territoire.

On peut aussi imaginer que ces espaces ouverts agricoles stratégiques pour la qualité des paysages puissent être identifiés à l'échelle de chacun des pays (Bas Quercy, Lomagne, Monclar, Causse, Rouergue) pour nourrir les politiques d'aides et de soutien à la gestion. Ces réflexions spécifiques sur l'espace agricole, à mener par la DDAF ou la Chambre d'agriculture, ne seraient pas inutiles à un moment où certains outils changent :

- les mesures agri-environnementales disparaissent à la fin de l'année 1999 ;
- les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) sont à peine nés : la Loi d'orientation agricole a été votée en mai 1999.

Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes DPLG

Le petit patrimoine : Comment agir?

Identifier les éléments de paysage dans les documents d'urbanisme

La Loi Paysage de 1993 permet d'identifier comme élément de paysage le petit patrimoine comme les arbres isolés, les murs, les structures végétales, etc.

Les études de paysages réalisées à l'occasion de la création ou de la révision des plans d'occupation des sols doivent être l'occasion pour les communes de prendre conscience de l'importance de ces éléments et de développer leur réflexion pour leur préservation et leur mise en valeur.

Développer les aides pour les bâtiments de fermes

On considère aujourd'hui que les aides au "petit" patrimoine existent :

Le Conseil Général aide à la réhabilitation du petit patrimoine depuis plus de dix ans pour les pigeonniers et, plus récemment pour les moulins, les lavoirs.

L'Europe a abondé les crédits ce qui a permis de doubler les actions en 1998.

Les murs, après que leur destruction ait été longtemps subventionnée par la chambre d'agriculture, commencent à être pris en compte. Ainsi par exemple quatre dossiers de PDZR ont été prévus pour leur mise en valeur sur Caylus et la vallée de la Bonnette.

Les contrats de terroirs portent des politiques de mise en valeur du petit patrimoine.

Ils permettent de fédérer des actions avec une approche intercommunale. Sur le secteur de Caylus par exemple, le thème de l'eau est dominant pour favoriser la restauration des lavoirs, puits, ponts, etc.

Ils ont toutefois du mal à se concrétiser, celui du Quercy-Rouergue étant le plus avancé.

Il n'y a pas de politique en revanche sur le patrimoine des routes.

Le problème reste quasi entier pour les réhabilitations des fermes, pour lesquelles les coûts d'intervention sont plus élevés.

Jusqu'à présent seules des aides ont été octroyées pour des bâtiments agricoles par le biais du PDZR, notamment trois granges sur Saint-Cirq, Goudourville, ...

Des crédits du Conseil Général existent pour la réaffectation des bâtiments agricoles en gîtes, mais les aides se concentrent surtout pour l'aménagement intérieur.

Pour améliorer le caractère des gîtes, où l'autoconstruction et l'autoconception sont très fréquemment la règle, le Conseil Régional a passé des conventions avec les départements pour favoriser l'hébergement touristique de caractère.

Le CAUE propose au Conseil Général une exposition sur "le passé et le devenir de l'architecture rurale" dans le cadre des festivités de l'an 2000.

Arbres d'alignement : concentrer les efforts sur les grandes plaines alluviales.

Un inventaire des arbres d'alignement existe mais il est ancien, la DDE du Tarn-et-Garonne ayant été désignée pilote pour cet inventaire avec diagnostic sanitaire avant la décentralisation.

Il n'y a pas actuellement de politique active sur les arbres d'alignement si l'on excepte VNF, qui a un plan de renouvellement et de gestion des plantations à sa charge.

Ailleurs on gère l'existant sans volonté réelle d'assurer le renouvellement ou la reconquête d'alignements d'arbres dans le paysage. Citons néanmoins quelques exemples récents de replantations vers Beaumont de L., vers Saint-Paul d'Espis.

Le plan de paysage de Verdun-sur-Garonne préconise des replantations.

Une politique volontariste est aujourd'hui nécessaire pour les alignements en bord de routes, puisque les replantations supposent de se mettre en conformité avec les exigences de sécurité et doivent souvent porter hors emprise.

D'où la nécessité de concentrer la relance de cette politique dans l'espace et tout particulièrement dans l'espace des grandes plaines alluviales où les alignements apparaissent particulièrement utiles et valorisants pour le paysage tarn-et-garonnais.

Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes DPLG

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Au terme de l'élaboration du projet de paysage, la stratégie de communication des résultats du plan doit être définie. Quels sont les acteurs clefs?

Comment les intéresser au projet?

Vers qui doit-on aller?

Quels relais utiliser?

Comment organiser la présentation des résultats?

Avec quel(s) support(s)?

Ces questions sont complexes parce que la matière même du paysage concerne de multiples acteurs et conduit à faire se côtoyer des "spécialités" le plus souvent autonomes : l'agriculteur et le routier

parce qu'il y a des enjeux sur les haies ou les arbres qui bordent la route, le routier et l'industriel parce qu'il y a des enjeux sur les sites d'implantation des activités, etc.

La complexité de la question peut conduire à faire appel à un spécialiste en communication qui, intégré le plus en amont possible à la réflexion, pourra bâtir avec le comité de pilotage un plan de communication.

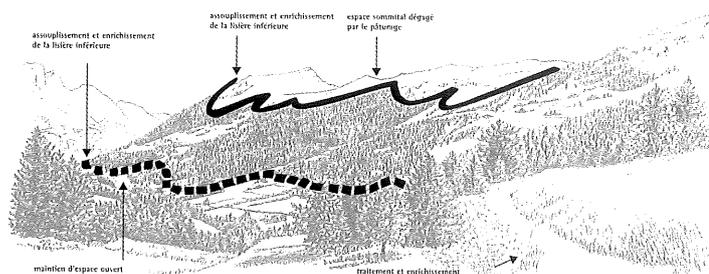
Aussi les moyens d'élaboration de cette stratégie de communication doivent-ils être pris en compte dès le départ, au moment du lancement du plan de paysage.

L'ANCRAGE POLITIQUE DU PLAN DE PAYSAGE

Au-delà du cercle du comité de pilotage, il est nécessaire de faire connaître, valider et porter les résultats du plan de paysage par les décideurs : le préfet, le président du Conseil général, le président de la Région, ...

Le portage politique du plan de paysage doit permettre de dégager les moyens, l'énergie et l'autorité morale pour faire vivre le projet et concrétiser les orientations.

P rincipes d'actions illustrés par blocs-diagrammes (Camargue Gardoise)



Agro foresterie (Guide pratique Paysages au quotidien en Languedoc-Roussillon)

LE RÔLE DU PAYSAGISTE MAÎTRE D'OEUVRE DANS LA PHASE "STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE"

Le maître d'oeuvre est trop souvent absent de la phase "stratégie de mise en oeuvre", elle même pas toujours réalisée.

Il a pourtant un rôle clef à jouer : il anime les débats, il apporte son avis sur les choix des sites, il met au jour les adéquations et les décalages entre les résultats du plan de paysage et les outils en place sur le territoire d'étude, il réexplique les idées et les

enjeux susceptibles de faire émerger la création de nouveaux outils ou nouvelles dispositions pour le paysage, il ouvre les débats en témoignant d'actions menées ailleurs, il conseille sur les mises en oeuvre opérationnelles (programmes, cahiers des charges, consultations, ...), il participe à la définition du plan de communication, il participe à la présentation des résultats du plan de paysage.

LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LA PHASE "STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE"

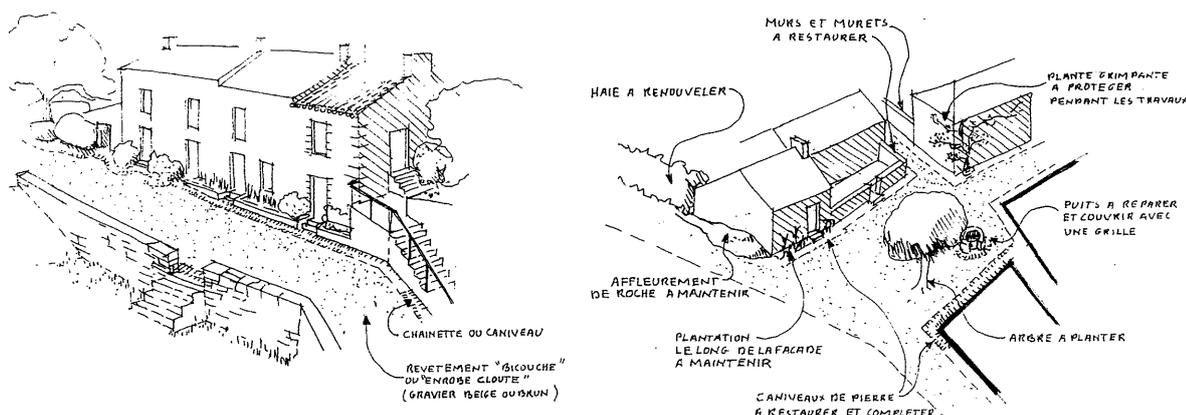
Les membres du comité de pilotage valident les choix des actions à mener, leurs priorités, leur montage.

Ils rendent compte et témoignent des dispositions prises pour intégrer les orienta-

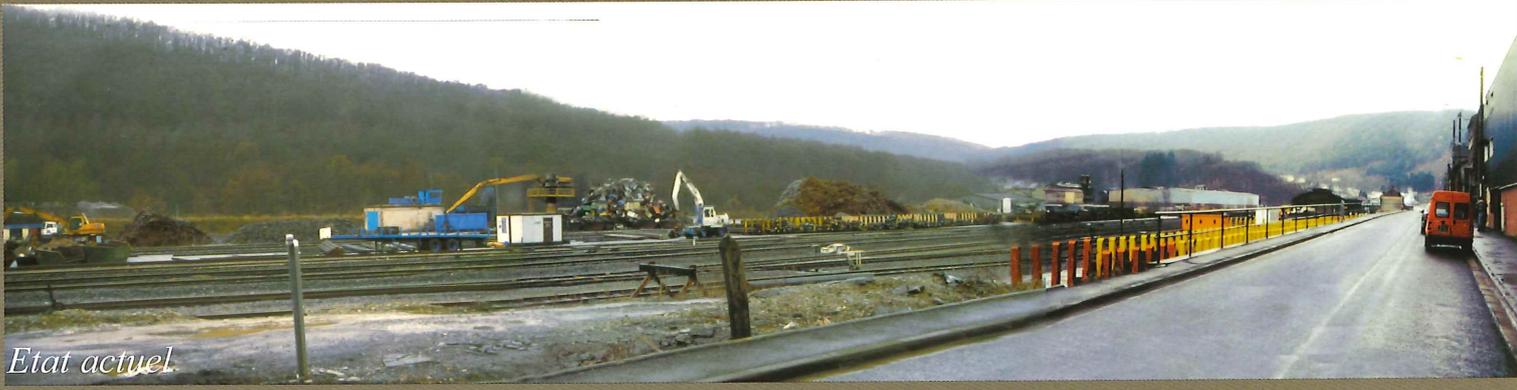
tions du plan de paysage dans le service ou l'organisme que chacun représente.

Ils participent à l'élaboration du plan de communication. Ils facilitent le portage politique du plan de paysage.

P rincipes d'actions illustrés par photos-montages (Vallée de la Meuse dans l'Ardenne)



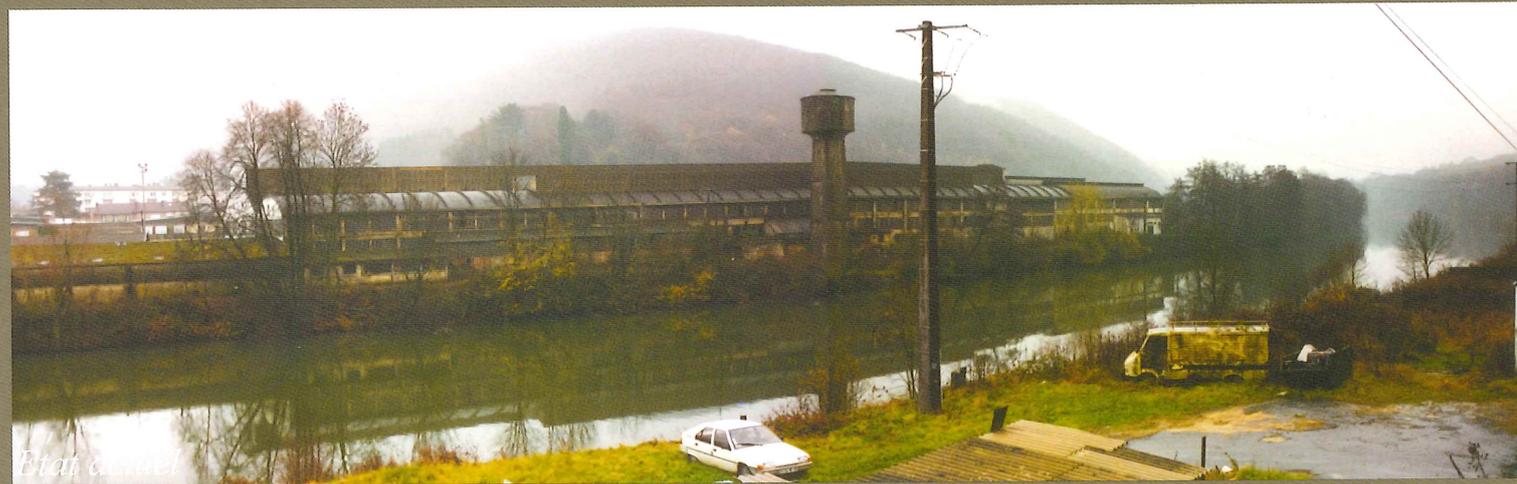
Plan de Paysage de la Vallée de la Sèvre Nantaise / Association de la Sèvre Nantaise, DIREN Pays de la Loire, Lemoine et Steff, architectes, Giridon-Raimbault, écologues, 1994



Etat actuel



Etat possible



Etat actuel



Etat possible

PHASE 4 :

LA MISE EN OEUVRE

DU PROJET

DE PAYSAGE

ET SON ANIMATION

Évolutif par essence, le paysage n'est pas figé dans son devenir une fois pour toute. Le projet de paysage doit vivre, évoluer, être sans cesse travaillé.

La mise en oeuvre du projet de paysage touche à des domaines si divers et si complexes qu'elle s'étale nécessairement sur plusieurs années.

C'est ainsi toute une démarche appelée à perdurer dans le temps qui doit être engagée dans la foulée de la réflexion.

Les orientations et les actions choisies peuvent être mises en oeuvre de façon fort diverses.

On peut distinguer trois types de traduction :

- une traduction réglementaire :
adaptation des documents d'urbanisme au

plan de paysage (collectivités locales), clarification des dispositions d'application des lois (services de l'Etat), signatures entre acteurs sur les attendus du plan de paysage (charte) ;

- une traduction opérationnelle :
mises en oeuvre de projets localisés de transformation de l'espace, contrats de paysage passés avec des acteurs du paysage, ...

- une traduction pédagogique :
sensibilisation, formation, publications, expositions, opérations exemplaires, etc.

La matière est là : il faut désormais la pétrir et la mettre en forme, concrétiser tous les efforts faits pour travailler ensemble et dans le même sens.

TÉMOIGNAGE

« Un mouvement qui implique les acteurs »

« La charte de paysage est un mouvement qui implique les acteurs. Elle doit être initiée et suivie par les élus et se doit de faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire pour que le paysage soit intégré dans tous les actes de l'aménagement. La charte doit afficher clairement les objectifs politiques de construction et de devenir du paysage à venir. »

Patrick Opezzo, architecte-paysagiste DPLG et urbaniste, Directeur du C.A.U.E. de la Manche

« Un travail dans la durée »

« Le travail de réflexions de charte de paysage, outre la nécessaire implication et persévérance des décideurs locaux, est marqué par plusieurs étapes :

- une sensibilisation des acteurs en amont (opportunité de mettre en oeuvre une charte de paysage),
- l'analyse du territoire, en termes de paysage et d'activités, par un bureau d'études,
- l'analyse par les acteurs de terrain et la population,
- la signature du document de charte, associée à la définition des orientations,
- la mise en oeuvre des actions par les commissions compétentes.

A ceci s'ajoute le nécessaire suivi à l'aide d'une animation permanente. Car il s'agit bien d'un travail dans la durée, impliquant des relations de confiance et mobilisant l'ensemble des partenaires avec un souci d'une communication renforcée. »

Marina Guilbault, chargée de mission au Parc naturel régional du Vexin français, paysagiste

« L'adhésion des différents acteurs au projet »

« L'élaboration du projet de paysage pour un territoire ne se construit pas nécessairement en une seule étape. Il peut au contraire se construire par étapes successives, au regard des enjeux locaux. Dans tous les cas, il ne peut s'établir durablement que dans le dialogue, le partenariat et avec beaucoup de pédagogie. Au-delà de la qualité du plan, c'est bien l'adhésion au projet des différents acteurs qui prime, ceux qui gèrent et font évoluer le paysage par leurs actes quotidiens. »

Jean-Luc Masnières, Directeur délégué départemental de l'Équipement de la Marne

« Guider, animer l'action quotidienne des intervenants »

« Je souhaite et j'attends que les plans de paysage s'ouvrent à cette dimension du paysage au quotidien, qui a l'avantage de sensibiliser et de mobiliser régulièrement un grand nombre d'intervenants, de favoriser ainsi l'appropriation du paysage. Je demande aussi que le projet de paysage sache intégrer également cette dimension et puisse guider, animer l'action quotidienne de ces intervenants, action que je vois donc tenace, partagée, vivante, n'oubliant pas d'être modeste parce qu'ambitieuse. »

Hubert Peigné, Directeur régional et départemental de l'Équipement PACA/Bouches-du-Rhône

FAIRE VIVRE LE PROJET : L'ANIMATEUR

«Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage».

Voilà un adage particulièrement vrai pour la question du paysage. Spécialité de personne, domaine non réservé, cette question est à la fois forte et fragile : elle peut certes rassembler les nombreux acteurs de l'aménagement autour d'une vision commune et partagée ; mais elle peut aussi facilement s'arrêter au discours, sans réalisation ni lendemain. Le paysage est une exigence de qualité pour le territoire. Cette qualité n'est jamais facile à obtenir, jamais gagnée d'avance : elle ne va pas de soi. Elle nécessite une constance, une énergie, une opiniâtreté, un enthousiasme.

C'est pourquoi un relais clairement désigné doit s'établir pour faire vivre le plan de paysage au-delà du temps de l'étude : une structure, regroupant les décideurs, alimentée par les financements des uns et des autres, et dirigée par un "animateur" chef de projet.

L'animateur est souvent un des membres du groupe de suivi du plan de paysage, particulièrement motivé.

C'est cet animateur qui va faciliter sa mise en oeuvre, c'est lui qui va veiller à sa

déclinaison et à sa concrétisation dans les actions quotidiennes, faussement anodines. L'animateur est proche du décideur, du porteur, celui qui a le pouvoir d'engager les moyens pour que les choses se passent, celui qui incarne et garantit l'importance accordée à la question.

L'expérience montre que l'émergence de ce métier d'animateur est nécessaire et encore trop rare.

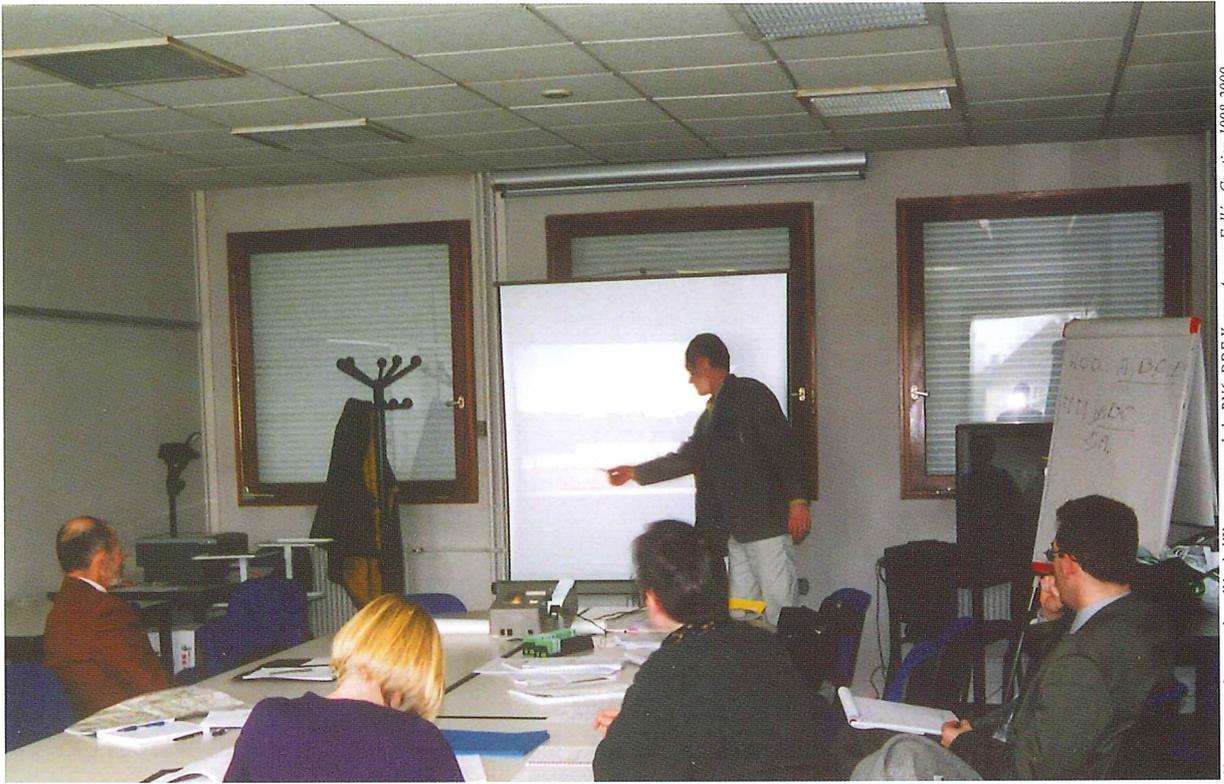
Selon les cas, la structure d'animation du projet peut être créée ex-nihilo ou au contraire se greffer sur un organisme déjà existant :

- pour les cantons de Decize-La Machine, le choix de la structure d'animation s'est porté sur un SIVOM existant ;

- pour les Alpilles, c'est le Syndicat Mixte des communes qui a recruté un animateur;

- pour les Monts de la Goële, c'est le C.A.U.E. de Seine-et-Marne (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) et un paysagiste-conseil qui ont été choisis comme animateurs de la charte des paysages des Monts de la Goële par les acteurs publics et privés signataires.

A nimations, présentations
et débats dans le cadre de la charte paysagère
de la vallée de l'Yonne autour de la RN6 (Yonne)



Charte paysagère pour la vallée de l'Yonne autour de la RN6, DDE Yonne, Agence Folléa-Gautier, 1998-2000



Charte paysagère pour la vallée de l'Yonne autour de la RN6, DDE Yonne, Agence Folléa-Gautier, 1998-2000

L'ACTE D'ENGAGEMENT

Unis par la même volonté d'assurer un développement durable respectant l'environnement et les paysages sensibles des Monts de la Goële,

Nous, maires des quatre communes du District, nous engageons, dans un esprit de solidarité intercommunale, à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et à valoriser le patrimoine architectural, urbanistique et paysager, selon quatre objectifs essentiels :

- Gérer le développement urbain et les zones d'activités économiques,
- Valoriser le cadre urbain, le patrimoine paysager et architectural,
- Préserver le caractère rural des villages,
- Assurer une communication des actions engagées.

Nous nous engageons tout particulièrement à :

- Utiliser l'outil technique (C.A.U.E. 77 et paysagiste conseil) mis en place dans le cadre de la Charte paysagère des Monts de la Goële,
- Mettre en cohérence les documents d'urbanisme communaux avec les orientations définies dans le cadre du Plan Paysage et notamment à développer le projet de paysage dans le rapport de présentation et le règlement du POS,
- Gérer le volet architectural et paysager des permis de construire et des projets d'aménagement en prenant en compte les avis et les recommandations de l'outil technique mis en place,
- Mettre à disposition des pétitionnaires et des aménageurs l'assistance du C.A.U.E. 77 et du paysagiste conseil pour les aider à élaborer le volet paysager des permis de construire et des aménagements,
- Participer au financement de l'outil technique mis en place dans le cadre de la Charte et notamment les missions confiées au C.A.U.E. et au paysagiste conseil.

Les missions confiées à l'outil technique sont financées par le District:

- Chaque commune adhère à la structure associative du C.A.U.E. 77 au travers du District qui verse la cotisation annuelle correspondante,
- Le District finance chaque année un budget permettant de rémunérer les missions confiées au paysagiste conseil. Un budget minimum de 30 000 F, permettant la mise à jour du projet de paysage et l'animation du comité de suivi est assuré.

LES SIGNATAIRES

Monsieur Claude MAURICE
Président du District des MONTS DE LA GOËLE
Maire de Saint-Souplets



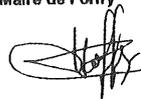
Monsieur Bernard LEFRANC
Vice-Président du District des MONTS DE LA GOËLE
Maire de Monthyon



Monsieur Daniel MAURICE
Vice-Président du District des MONTS DE LA GOËLE
Maire de Gesvres



Monsieur Hervé PROFFIT
Vice-Président du District des MONTS DE LA GOËLE
Maire de Forfry



1. L'ENGAGEMENT PARTAGÉ : LA CHARTE PAYSAGÈRE

sceller l'entente des différents acteurs sur les objectifs définis

Si les objectifs et les actions pour valoriser et accompagner l'évolution du paysage sont partagés par différents acteurs, ils peuvent être validés par chacun d'eux à travers une charte signée.

La charte de paysage ainsi élaborée constitue un engagement moral des acteurs à respecter et mettre en oeuvre ces objectifs, chacun dans son domaine d'action et à les traduire dans les documents d'urbanisme dont ils sont responsables. Les chartes sont le plus souvent signées aux échelles communales et intercommunales.

Exemples :

Depuis 1996, le Parc Naturel Régional du Vexin Français élabore une charte paysagère pour chacune des communes adhérentes du Parc.

Cette charte est co-signée par le président

du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français et par le maire de la commune concernée.

Depuis 1991, le Ministère de l'équipement élabore des chartes départementales d'itinéraires pour maîtriser l'évolution du paysage autour de routes et autoroutes créées ou transformées, dans le cadre de sa politique du «1% Paysage et développement».

Ces chartes sont signées par le préfet, le président du Conseil régional, le président du Conseil général, les maires des communes concernées, les présidents des syndicats de communes, les présidents des CCI, Chambres d'agriculture, Chambre des métiers, associations, etc.

En aval des chartes départementales, des chartes locales sont signées sur des programmes d'actions entre le préfet, le président du Conseil général et les maires des communes concernées.

***E**xemple d'un engagement
formalisé :
la charte des paysages
des Monts de la Goële, Seine-et-Marne*

TÉMOIGNAGE

« La charte paysagère ouvre des possibilités pour une utilisation optimale des moyens juridiques du POS. »

Dans la charte du Parc naturel régional du Vexin français (créé en 1995), les communes se sont engagées à faire précéder toute élaboration, modification ou révision du POS par l'élaboration d'une charte paysagère, réalisée par un bureau d'études et cofinancée par le Parc.

Depuis 4 ans, 52 communes sur les 94 que compte le Parc ont engagé la démarche ou signé une charte paysagère. Catherine Ribes, Directrice du Parc, livre un témoignage de cette expérience :

«Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti, développer les communes en respectant le territoire, freiner une urbanisation pressante, sont autant d'enjeux qu'il faut associer. L'élaboration de charte paysagère communale, comme document d'analyse et de prospective, apparaît comme l'outil adapté pour la prise en compte des enjeux de ce territoire et pour une possible articulation avec les Plans d'Occupation des Sols.

Vécue parfois comme «un passage obligé», la charte paysagère est pour la majorité l'occasion de profiter d'un regard extérieur sur la commune pour révéler l'identité de leur territoire, les interventions heureuses comme malheureuses et apporter des éléments de réponse aux questions actuelles et futures d'aménagement.

La démarche amont de la charte paysagère permet d'appréhender, avec les élus locaux, le territoire communal à travers ses multiples composantes : la gestion de l'eau, l'activité agricole, l'entretien des boisements de coteau, l'urbanisation future etc. Elle sensibilise les élus à l'adoption d'une vision globale de leur territoire, que l'on ressentira tout au long du travail à l'échelle du POS.

En prélude au POS, la charte paysagère pose le débat et amène la réflexion sur le thème du Paysage ; à savoir, prendre en considération le patrimoine, l'histoire, l'identité pour programmer le devenir de la commune. Il s'agit aussi, pour les élus locaux de s'appuyer sur des arguments objectifs pour organiser le développement de la commune, sachant qu'à l'échelle locale, une révision de POS entraîne souvent des pressions diverses.

La charte paysagère ouvre des possibilités pour une utilisation optimale des moyens juridiques qu'offrent le POS : amélioration du rapport de présentation, introduction d'éléments paysagers remarquables dans les documents graphiques (avec définition d'une légende spécifique), définition du zonage à l'échelle d'entités ou de «quartiers», rédaction plus précise de certains articles du règlement (notamment les articles 11 et 13).

Le sujet le plus délicat à aborder reste les orientations d'implantation et d'aménagement se rapportant aux extensions urbaines. Faut-il se montrer très directif ou précis au stade de la charte

TÉMOIGNAGE

paysagère, au risque d'anticiper sur la procédure du POS, ou bien rester assez général pour manquer ensuite d'arguments pour guider les élus dans leurs prises de décision?

Le juste équilibre est assez difficile à trouver et s'appréciera différemment en fonction du contexte communal.

*Catherine Ribes, Directrice du Parc naturel régional du Vexin français
et Marina Guilbault, ancienne chargée de mission, paysagiste*

« La charte paysagère : le moteur de notre volonté d'amélioration du cadre de vie »

Mézy-sur-Seine a été l'une des toutes premières communes à signer une charte de paysage avec le Parc naturel régional du Vexin français. Son maire, Jean Mallet, témoigne :

« En avril 1997, la charte paysagère de la commune de Mézy-sur-Seine (Yvelines) était signée. Ce document - financé par le Parc naturel régional du Vexin français - s'inscrit dans le même esprit que les «projets de paysage». Il définit une politique de valorisation des paysages de notre village en recensant les principales caractéristiques de ses différents quartiers et en proposant diverses actions pour conforter la diversité et la richesse de ces quartiers autour d'un centre du village remis en valeur.

La Charte Paysagère a été un élément fondamental pour conduire notre révision du Plan d'Occupation des Sols en 1997 et 1998. Elle en a été la ligne directrice, évitant les tentations dispersées... ou les pressions bien connues dans ce genre d'opération avec pour axe principal la sauvegarde du caractère rural de Mézy-sur-Seine.

Par ailleurs, nous avons repris un certain nombre d'actions proposées dans la Charte pour bâtir notre plan pluriannuel d'aménagement du village.

En résumé, la Charte Paysagère a été le moteur de notre volonté d'amélioration du cadre de vie des Méziacols. »

*Jean Mallet,
Maire de Mézy-sur-Seine*

2. LES TRADUCTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les traductions dans les documents d'urbanisme

Le projet de paysage a vocation à être traduit dans les documents d'urbanisme : schémas directeurs, plans d'occupation des sols et aujourd'hui, avec la mise en application de la Loi SRU : schémas de cohérence territoriale (SCT) et plans locaux d'urbanisme (PLU).

Projet de paysage, POS* et PLU

Parmi les propositions portées par le projet, certaines peuvent orienter les choix en matière de zonage et de réglementation.

Le contenu même du projet, connaissance, diagnostic et orientations, peut nourrir le rapport de présentation, argumentaire des choix en matière de zonage et de règlement.

Lorsqu'un projet de paysage est mené à une échelle communale, il gagne ainsi à être mené en amont ou simultanément à la révision (ou à la création) du POS/PLU.

On peut même inverser le propos en considérant que le projet de paysage est sans doute la méthode cohérente et efficace pour intégrer la dimension paysagère à la révision du POS/PLU, rendue obligatoire par la loi paysage de 1993.

Il conduit à diagnostiquer le paysage communal et à proposer des orientations pour accompagner ses dynamiques d'évolution (rapport de présentation).

Il traduit certaines de ces orientations en matière réglementaire (zonage et articles du règlement).

Dans le même temps, il permet à la commune de bénéficier d'idées pour la mise en valeur de son territoire communal et de ses espaces publics, susceptible de nourrir sa politique d'aménagement hors POS/PLU.

Projet de paysage, schéma directeur et schéma de cohérence territoriale (SCT)

Comme pour le POS/PLU, la prise en compte du paysage dans un schéma directeur ou un schéma de cohérence territoriale gagne à être menée par la démarche du projet de paysage, dont certaines propositions pourront être traduites dans le document d'urbanisme.

De telles démarches ont par exemple été conduites à Rennes, à Bordeaux, à Grenoble.

E xtrait

*du plan d'occupation des sols schématique
de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)*

*Le ministère de l'équipement a publié en 1995 une méthode pour faciliter la traduction des orientations paysagères dans les POS (POS et paysages, aspects juridiques, Véronique Lavallée, Bureau d'étude SCURE 1995, ministère de l'équipement, direction de l'architecture et de l'urbanisme).

LES ZONES NATURELLES

ELLES REPRÉSENTENT 310 HECTARES

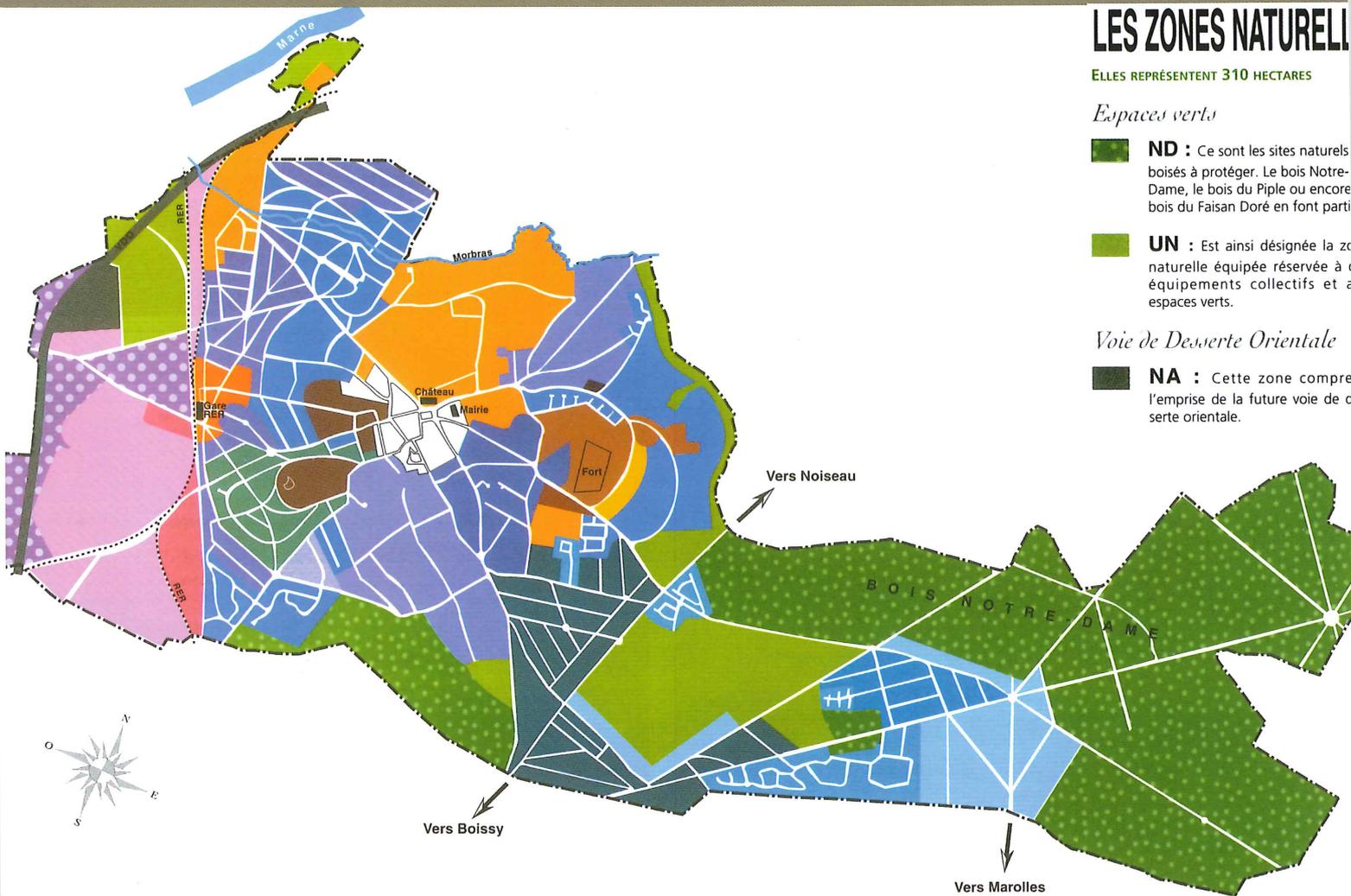
Espaces verts

ND : Ce sont les sites naturels boisés à protéger. Le bois Notre-Dame, le bois du Piple ou encore bois du Faisan Doré en font parti

UN : Est ainsi désignée la zone naturelle équipée réservée à équipements collectifs et à espaces verts.

Voie de Desserte Orientale

NA : Cette zone comprend l'emprise de la future voie de desserte orientale.



LES ZONES URBAINES

ELLES REPRÉSENTENT 686 HECTARES + 47 HECTARES (ZAC)

Zones d'Habitations Collectives

- UBb** COS 0,7 hors commerces
- UBc** COS 0,45 - 0,55 - 0,65
- UG2**
- UH** COS 0,95

Ces secteurs concentrent l'habitat collectif, les commerces et les services. Ils regroupent le quartier de la Gare, les ensembles collectifs de trois à onze étages tels que la Cité Verte, la Fosse Rouge, les Monrois, les Noyers, du quartier du Fort, de la Procession et de la Chênaie.

Équipements Publics

- UCa** COS 0,33 ou 0,45
- UCb**
- UG1**

Ce secteur comprend les équipements publics et d'intérêt général tels que le Parc Montaleau, l'Institution du Petit-Val et la future caserne des Sapeurs Pompiers.

Centre Ville

- UD** et ZAC multi-sites

Les Z.A.C. multisites ne sont pas concernées par le P.O.S.. Sinon, il s'agit du Centre bourg et de ses abords.

Zones Pavillonnaires

- UEa** COS 0,5
- UEb** COS 0,4 ou 0,5
- UEc** COS 0,4
- UEd** COS 0,33
- UEe** COS 0,33
- UEf** COS 0,4
- UEg** COS 0,4
- UEh** COS 0,4 ou 0,5
- UEi** COS 0,4 ou pas de COS
- UI**

Ces secteurs comprennent l'habitat pavillonnaire, des commerces et services de proximité et des équipements collectifs. La moitié des surfaces urbanisées de la ville, soit 383 hectares, le constituent. Les sous-secteurs UE distinguent les quartiers selon des caractéristiques propres : bâti, paysage, largeur des parcelles.

Zones d'Activités

- UFa** COS 1
- UFb** COS 1
- ZAC**

UF et ZAC = 125 hectares. Les secteurs d'activités à vocation d'industries, d'entrepôts et de bureaux se trouvent dans cette zone implantée dans la plaine à l'ouest de la ville. Les zones d'aménagement concerté occupent 43 hectares de ce secteur.



Un nouveau regard sur le paysage de Sucey

La qualité et la spécificité du paysage de Sucey méritaient, après 20 ans de P.O.S., de porter un nouveau regard pour mieux percevoir notre identité paysagère.

L'étude paysagère intégrée au P.O.S. répond à cette attente.

Cette initiative pilote en Ile-de-France va dans le sens de la loi paysage du 8 janvier 1993.

Une position dominante

Sucey est situé sur un promontoir, à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Cette position, très repérable dans le paysage, offre une grande richesse avec ses coteaux, ses crêtes et ses vallons.

La forêt dans la ville

Tout notre territoire sud-est est ceinturé par la forêt Notre-Dame et le bois du Piple. Des parcelles forestières, aménagées en parc, forment un lien subtil entre la ville et la forêt (exemple : la Garennière). C'est ainsi que Sucey apparaît comme une ville boisée avec des perspectives sur les arbres ou des voies publiques longeant ou traversant les bois, comme au Plateau, au Fort ou aux Bruyères.



● La forêt est visible de très nombreux emplacements dans la Ville.



● De nombreux sentiers sillonnent Sucey.

Une image végétale quasi permanente

Le Centre bourg est cerné par de grands parcs urbains. Contrairement à bien d'autres villes, plus on s'approche du centre et plus la densité végétale s'affirme. L'image végétale de la commune est quasi permanente. Le contraste avec la plaine industrielle n'en est que plus saisissant. Il est intéressant d'observer qu'à chaque quartier correspond une identité végétale : des fruitiers sur les coteaux, essences forestières à la lisière des bois, arbres décoratifs pour les parcs.



3. LES TRADUCTIONS OPÉRATIONNELLES

Le contrat de paysage : sceller l'entente de certains acteurs sur des actions (extrait circulaire du 15 mars 1995)

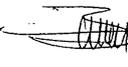
Le contrat pour le paysage, signé entre l'État et une ou plusieurs collectivités territoriales, est l'expression des deux parties pour la mise en oeuvre d'un programme d'actions concrètes, traduisant un projet pour le paysage, inscrit dans une démarche d'ensemble et durable. Il est l'aboutissement d'un processus de concertation avec les autres acteurs concernés : autres collectivités territoriales, organismes professionnels, industriels, agriculteurs, associations, ... qui apportent leur concours à la réalisation du programme. Les contrats pour le paysage sont signés au nom de l'Etat par le préfet du département.

Le Ministère de l'environnement (DNP) peut apporter une participation financière pour la mise en oeuvre des contrats, en

fonction en particulier du caractère innovant des actions concernées et de leur intérêt du point de vue d'une politique d'ensemble et durable du paysage.

Les services de l'État autres que ceux du ministère de l'environnement, peuvent prendre leur part, pour ce qui les concerne, à la mise en oeuvre des contrats pour le paysage : directions départementales de l'équipement, directions départementales de l'agriculture et de la forêt, directions régionales des affaires culturelles, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, etc, ainsi que les entreprises publiques : Electricité et Gaz de France, France Telecom.

Exemple : dans le Parc naturel régional de Brotonne, un contrat a été signé avec des fabricants de matériaux.

<u>L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES</u>	<u>LES SIGNATAIRES</u>																				
<p>Unis par la même volonté de concilier le développement local et la mise en valeur des paysages sur le site de la Saulorette.</p> <p>Nous, acteurs publics et privés, nous engageons conjointement à associer nos efforts et nos moyens pour définir et mettre en oeuvre un projet paysager global du site, et notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner nos actions de développement et d'aménagement dans l'espace et dans le temps. • Elaborer et tenir à jour un plan directeur d'aménagement paysager du site de la Saulorette. • Constituer sous l'autorité du Comité de Suivi de la Charte paysagère des Monts de la Goële, une Commission Technique constituée des différents partenaires et chargée du suivi des études et des réalisations. • Financer conjointement la réalisation des études nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - levé topographique du site existant. - élaboration et mise à jour du plan directeur d'aménagement paysager. - suivi des projets d'aménagement et de leur mise en oeuvre. • Assurer la coordination, le financement et la réalisation des aménagements paysagers. <p>Le financement des frais d'études (levé topographique et élaboration du plan directeur) sera assuré par les partenaires de la Charte suivant la répartition suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Collectivités territoriales</th> <th style="text-align: right;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• DISTRICT DES MONTS DE LA GOËLE</td> <td style="text-align: right;">70 000 F</td> </tr> <tr> <td>Administrations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• DDE DE SEINE ET MARNE (fourniture d'études)</td> <td style="text-align: right;">100 000 F</td> </tr> <tr> <td>• DIREN</td> <td style="text-align: right;">50 000 F</td> </tr> <tr> <td>Acteurs économiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• KNAUF Explicatim de gyss</td> <td style="text-align: right;">70 000 F</td> </tr> <tr> <td>• REP Stockage des déchets</td> <td style="text-align: right;">35 000 F</td> </tr> <tr> <td>• SMITOM Traitement des déchets</td> <td style="text-align: right;">70 000 F</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL</td> <td style="text-align: right;">395 000 F</td> </tr> </tbody> </table>	Collectivités territoriales	Montants	• DISTRICT DES MONTS DE LA GOËLE	70 000 F	Administrations		• DDE DE SEINE ET MARNE (fourniture d'études)	100 000 F	• DIREN	50 000 F	Acteurs économiques		• KNAUF Explicatim de gyss	70 000 F	• REP Stockage des déchets	35 000 F	• SMITOM Traitement des déchets	70 000 F	TOTAL GENERAL	395 000 F	<p>Souscrivent à la présente convention et contribuent au financement de l'étude du plan directeur d'aménagement paysager de la Saulorette, afin d'élaborer un document de référence pour l'ensemble des projets d'aménagement et de développement du site :</p> <p>Monsieur Didier CULTIAUX Préfet de Seine-et-Marne</p>  <p>Monsieur Claude MAURICE Président du District des Monts de la Goële</p>  <p>Monsieur Bernard LEFRANC Président du SMITOM</p>  <p>Monsieur BARRETEAU Directeur de la Société KNAUF</p>  <p>Monsieur LAFEVE Directeur de la Société REP</p> 
Collectivités territoriales	Montants																				
• DISTRICT DES MONTS DE LA GOËLE	70 000 F																				
Administrations																					
• DDE DE SEINE ET MARNE (fourniture d'études)	100 000 F																				
• DIREN	50 000 F																				
Acteurs économiques																					
• KNAUF Explicatim de gyss	70 000 F																				
• REP Stockage des déchets	35 000 F																				
• SMITOM Traitement des déchets	70 000 F																				
TOTAL GENERAL	395 000 F																				

La maîtrise d'oeuvre paysagère

Le plan de paysage aboutit à choisir de mettre en oeuvre des aménagements pour, selon les cas : valoriser, réhabiliter, créer un site. Cette traduction opérationnelle est primordiale : elle est concrète, palpable pour les acteurs concernés.

Menées dans la prolongation du projet d'ensemble sur des sites bien choisis, les mises en oeuvre concrètes peuvent avoir des vertus pédagogiques très efficaces par l'exemplarité pour donner envie de bien faire.

De façon générale, les projets de maîtrise d'oeuvre de paysage concernent l'ensemble des espaces extérieurs : place, rue, jardin, parc, promenade, site naturel, stationnement, accueil de public, route, auto-

route, abords d'équipements, friche,

Ils sont menés par des hommes de l'art, des paysagistes le plus souvent assistés selon les cas de compétences complémentaires adaptées aux problèmes : architectes, urbanistes, écologues, ingénieurs des routes, ingénieurs hydrauliciens,

Les projets de maîtrise d'oeuvre sont régis par un ensemble de textes officiels.

On distingue classiquement la phase conception de la phase travaux.

La phase conception se décompose en : avant-projet, projet, assistance aux contrats de travaux.

La phase travaux se décompose en visa, direction de l'exécution des travaux, assistances aux opérations de réception.

Le contrat territorial d'exploitation (CTE)

Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) créés par la nouvelle loi d'orientation agricole reconnaissent la multifonctionnalité de l'agriculture. Il s'agit d'une convention fondée sur le volontariat, signée pour cinq ans entre l'État et un agriculteur.

Celui-ci s'engage, en contrepartie d'aides financières, dans deux directions : un volet qualité, avec maintien de l'emploi et

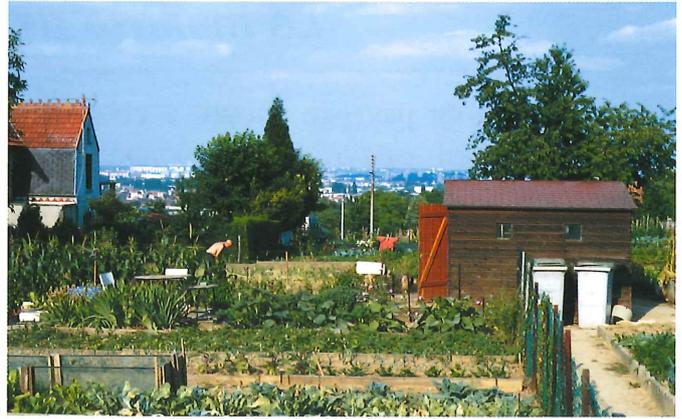
diversification, et un volet environnement-territoire avec diminution des quantités d'engrais utilisés et lutte contre l'érosion des sols.

Les CTE peuvent ainsi permettre des actions de valorisation paysagère des espaces agricoles, ou même de bâti agricole. A ce titre, ils constituent un des outils de mise en oeuvre d'actions identifiées dans un plan de paysage.

***E**xemple d'engagement
la convention d'aménagement paysager
de la Saulorette*



*Gestion d'espaces pour le paysage :
fenêtre sur le lac de Vassivière
(Haute-Vienne)*



*Recréation d'espaces
de nature en ville :
(Villeneuve-le-Roi)*



*Création
de circulations douces
(Bord du Peugue, agglomération Bordelaise)*



*Transformation
du bâti traditionnel
(Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne)*



*Requalification
des entrées de bourgs
(Saint-Angel, Corrèze)*



*Requalification des espaces publics
de centre bourg
(Lioujas, Aveyron)*



*Implantation des activités
en intelligence avec le site
(Territoire de Belfort)*



*Préservation, ouverture au public
et gestion d'espaces agricoles
(Plaine-de-France, région parisienne)*



*Requalification
de zones d'activités
(Salève, Haute-Savoie)*



*Reconversion de bâtiment agricole :
salle polyvalente
(Caylus, Tarn-et-Garonne)*



*Accueil du public en site naturel : bungalows
au bord de l'étang de Saint-Pardoux
(Haute-Vienne)*



*Requalification des voies routières
en boulevard urbains
(Val-de-Marne)*

Concilier agriculture et environnement

Bocage et mécanisation

Àu début des années 90, les Cuma (coopératives d'utilisation de matériel agricole) du canton de Saint-Brice-en-Coglès, soucieuses de réduire les charges de mécanisation de leurs adhérents, ont procédé au chronométrage et à l'analyse des temps de chantiers pour différents types de travaux.

Cette initiative a été reprise récemment par la Fédération nationale des Cuma, avec l'appui financier du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin d'évaluer sur trois sites bocagers l'impact des composantes du parcellaire sur les temps et les coûts de mécanisation.

L'objectif de cette action est d'obtenir des références et des exemples qui permettraient de modifier certaines techniques et certains comportements pour préserver et valoriser le bocage. Au-delà de l'aspect paysager, le bocage a de nombreux effets bénéfiques : contre le ruissellement des eaux, l'érosion des terres, la protection contre le vent, la production de bois, la biodiversité...

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la Fédération départementale des Cuma et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vous proposent dans le présent document les conclusions de cette analyse.

Nous espérons que les constats et préconisations développés ici répondront à vos attentes.

Pierre Méhaignerie

Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Jean-Yves Pautonnier

Président de la Fédération départementale des Cuma

Jean-Louis Besème

Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Document à l'attention des agriculteurs, des Cuma, des collectivités locales et de tous les acteurs de l'aménagement de l'espace rural.



Les engins agricoles doivent pouvoir intervenir dans des conditions satisfaisantes : parcelles régulières et de taille suffisante.



Le bocage est à préserver car talus et haies ont des effets bénéfiques sur l'environnement.

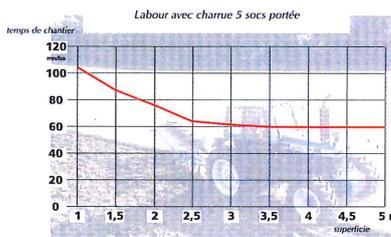


Les animaux apprécient d'être à l'abri du vent et du soleil.



Concilier agriculture et environnement

Effet taille de la parcelle



L'exemple d'un parcellaire contraignant : ici, au sud de Drouges, une commune engagée dans un aménagement foncier rural.

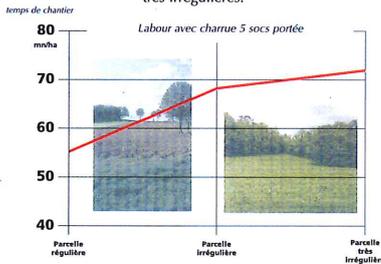
La taille des parcelles a une influence sur le temps de travail à l'hectare, mais, à partir de 4 ha, il n'y a plus de gain de temps.



Concilier agriculture et environnement

Effet forme de la parcelle

3 types de parcelles ont été étudiés : parcelles régulières, irrégulières et très irrégulières.



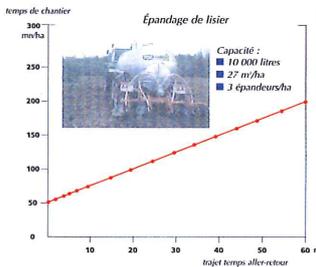
L'ensilage du maïs est plus facile dans des parcelles de forme régulière.

L'effet forme de la parcelle est important pour les machines devant travailler en lignes telles que les charrues, les ensemencements, les bineuses. Cet effet est moins important pour les machines pouvant s'affranchir des sillons ou des rangs comme les moissonneuses, les faneuses et les outils de travail du sol.



Concilier agriculture et environnement

Effet distance de la parcelle



Si le temps de transport est long, les parcelles à proximité des bâtiments auront tendance à recevoir plus de déjections animales que les parcelles éloignées. La durée du trajet représente une perte sur les journées disponibles. La qualité des accès (taille d'entrée des champs, largeur des chemins) permet de réduire l'effet de la distance et le temps de déplacement.

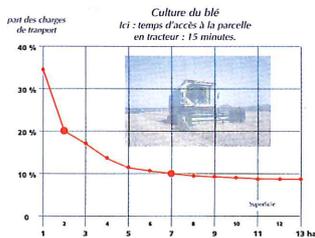


Le temps passé sur les routes et chemins accroît la durée d'utilisation des engins et les charges de mécanisation.



Concilier agriculture et environnement

Effet dispersion des parcelles sur les charges de mécanisation



Pour un îlot de parcelles de 2 ha, le pourcentage des charges relatives au transport (déplacement du matériel et de la récolte) est de 20%. Pour un îlot de 7 ha, ce pourcentage est de 10%. À partir de 10 ha, il n'y a plus de gain sur le temps de transport.



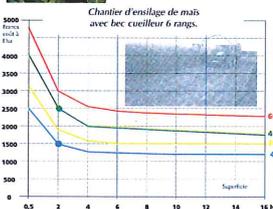
Les parcelles dispersées pénalisent les conditions d'exploitation en temps et en coût.

Un parcellaire bien structuré est de nature à réduire les charges de mécanisation liées aux cultures. La dispersion des parcelles a un effet plus pénalisant que la forme et la taille des parcelles.



Concilier agriculture et environnement

Effet taille et temps de transport sur le coût d'un chantier



Pour une parcelle de 2 ha dont l'exploitation nécessite 4 minutes de transport aller-retour, le coût du chantier est de 1 500 F par ha.

Pour la même parcelle, avec un temps de desserte de 40 minutes, le coût passe à 2 500 F par ha.

À partir de 4 à 6 ha, la taille de la parcelle culturale n'a presque plus d'incidence sur le coût du chantier d'ensilage.



Principales conclusions et préconisations pour mieux concilier agriculture et environnement

Les surcoûts d'exploitation sont liés à l'éloignement, à la dispersion et à l'accès des parcelles et, dans une moindre mesure, à leur taille et à leur forme.

en compte des systèmes d'exploitation, de leurs orientations et des pratiques agricoles, se révèle indispensable pour une action pérenne et durable.

L'optimum de taille de la parcelle culturale est entre 4 et 6 ha, à l'intérieur d'un maillage bocager fonctionnel (rôles de brise-vent, anti-érosion, biodiversité) qui peut être plus grand.

Les parcelles sont à regrouper car leur rotation limite l'agriculteur dans ses possibilités de rotation et constitue un facteur de risque pour l'environnement, avec une intensification des pratiques sur certaines zones et une déprise sur d'autres.

L'accès aux parcelles et le parcours entre parcelles doivent être facilités (emprise des chemins, largeur des entrées...).

Les bords des parcelles doivent être parallèles même s'ils sont courbes, dès lors que les contraintes de relief le permettent. Sur les points de parcelles peu mécanisables, la création de bosquets est souhaitable : entretien facilité, intérêt pour la faune.



Parcelle trop petite et irrégulière, ici parcelle BM. Parcelles trop grandes et ouvertes.

Lors des opérations d'aménagement foncier, la prise en compte des systèmes d'exploitation, de leurs orientations et des pratiques agricoles, se révèle indispensable pour une action pérenne et durable.

Pour en savoir plus : Conseil général d'Ille-et-Vilaine - Marie Lotton au 02 99 02 36 13. FD Cuma - Christophe Nicaud au 02 99 67 73 73.

4. LES TRADUCTIONS PÉDAGOGIQUES : SENSIBILISATION ET FORMATION

Le projet de paysage : une culture qui doit se diffuser

La communication est un prolongement essentiel du projet de paysage.

Mené à une échelle communale ou supra-communale, le projet de paysage intéresse des acteurs de l'aménagement très divers : services techniques des communes et des administrations, agriculteurs, industriels et commerçants, ...

Même les habitants sont aussi des acteurs du paysage parce qu'ils construisent, rénovent, agrandissent, transforment, coupent et plantent (alertés directement sur la question depuis 1994 avec la mise en place d'un "volet paysager" pour le permis de construire).

On conçoit dès lors que le projet de paysage constitue le terreau d'une culture qui doit se partager et se diffuser.

La communication, la sensibilisation, voire la formation sont ainsi des prolongements indispensables de la réflexion

pour faire vivre le projet de paysage.

Les acteurs peuvent être si divers (élus, habitants, écoliers, agriculteurs, industriels et commerçants, agents d'entretien, services des routes, de l'urbanisme, ...) que les modes de communication doivent être adaptés selon les cas : visites de terrain, présentations en salles, actions-formations, travaux pratiques, ...

De même les supports de communication peuvent être très divers. Parmi eux, le CD-ROM pourrait devenir un moyen plus utilisé : il permet à chacun de sélectionner facilement ce qui l'intéresse tout en ayant accès à toute la matière du plan de paysage. Il articule plan, texte et images et facilite la compréhension des enjeux ; ses coûts de reproduction sont faibles, comparés au support papier.

Il peut permettre des impressions sur papier plus faciles à lire qu'à l'écran.

E xtrait d'une plaquette
de sensibilisation destinée aux agriculteurs :
«bocage et mécanisation»
(Conseil général d'Ille-et-Vilaine)

LE RÔLE DU PAYSAGISTE MAÎTRE D'OEUVRE DANS LA PHASE "MISE EN OEUVRE"

Le maître d'oeuvre paysagiste peut être invité à intervenir ponctuellement ou périodiquement dans la phase d'animation et de mise en oeuvre du plan de paysage : il devient assistant à la maîtrise

d'ouvrage : formation de l'animateur, présentations des résultats du plan de paysage dans le cadre du plan de communication, participation à des jurys, à des actions de formation-sensibilisation, aux bilans, ...

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR CHEF DE PROJET DANS LA PHASE "MISE EN OEUVRE"

L'animateur chef de projet veille à la mise en application concrète du programme d'actions validé au terme du plan de paysage : il prépare, le cas échéant, la charte paysagère à signer et organise la phase de signature ; il met en route les contrats pour le paysage, les rédige et suit leur réalisation effective ; il aide les collectivités à mettre en route les consultations de concepteurs pour la réalisation concrète

des aménagements prévus (programmes, cahiers des charges,ancements des consultations, suivi des travaux, ...) ; il organise les formations et sensibilisations nécessaires (pour les agriculteurs, les industriels, les habitants, ...) ; il prépare les documents de pédagogie nécessaires. Il rend compte de l'avancement des réalisations et actions au comité de pilotage, fait les bilans.

LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LA PHASE "MISE EN OEUVRE"

Le comité de pilotage valide le montage de la structure d'animation éventuellement créée.

Le plus souvent, il s'allège en «comité de suivi» et prend l'habitude de se réunir

périodiquement : chacun de ses membres témoigne alors des avancées de la mise en oeuvre du plan de paysage pour le service, la commune ou l'organisme qu'il représente.

A nimation sur le terrain :
en Gironde avec la CPAU Aquitaine ;
en Haute-Savoie
avec la DDE et le Conseil général.



TÉMOIGNAGE

« Si c'était à refaire, tous le referaient sans hésiter. »

Il y a quelques années, la Communauté Urbaine de Cherbourg a signé avec la DIREN Basse-Normandie une charte environnement en quelque 80 points, petits ou grands, allant du tri sélectif à l'aménagement de pistes cyclables ou sentiers pédestres, en passant par la réglementation de la publicité.

Cet accord comprenait également l'établissement d'un plan de paysage, mis à l'étude en 1998-1999. Aux dires de Daniel Bosquet, Vice-Président de la Communauté Urbaine, il s'avère que ce Plan de paysage «sera le ciment fédérateur de l'ensemble.»

Il nous livre ici son témoignage :

« Dès le début, la cellule environnement de la Communauté urbaine a tenu à associer un maximum de partenaires : les différentes municipalités, tous les services de l'état, mais aussi le monde économique, les architectes, etc...

Le projet a demandé deux ans. Plusieurs réunions plénières ont accompagné les travaux du cabinet et du groupe de pilotage pour le constat de l'existant d'abord, puis au fur et à mesure de l'évolution du projet, jusqu'à la mouture finale, aux présentations au public et aux expositions-formations prévues.

Accueil sceptique

Nous savons tous que les élus locaux aussi bien que les acteurs économiques sont soucieux de leur indépendance et de leurs prérogatives. Un certain nombre d'entre eux ont donc eu d'abord l'impression qu'on allait «marcher sur leurs plates-bandes» et ont craint d'être surtout jugés et critiqués, ou bien engagés dans un carcan inconfortable.

Il est donc essentiel, dans les premières étapes, de faire preuve de beaucoup de tact et de diplomatie, et de créer les conditions d'une confiance mutuelle et d'une vraie concertation.

Un regard extérieur de spécialiste

Chaque lieu de vie a son regard propre, ses habitudes, son histoire, mais aussi ses pesanteurs. Nous avons dès le début insisté sur le fait que le plan de paysage ne serait ni un chamboul'tout, ni une Bible intangible, mais bien une pièce importante apportée au débat par un regard extérieur global de spécialistes, au service de notre réflexion.

Cela nécessite, bien sûr, de la part du cabinet, de s'imbibber fortement des réalités locales tout en gardant son indépendance de jugement.

Les acteurs locaux ont trop souvent «le nez dans le guidon» pour parvenir facilement à une vue globale de leur environnement. Le plan de paysage se propose donc d'établir une ligne directrice sur laquelle s'appuyer pour les plans de développement ou les opportunités d'aménagement. Cela n'empêche pas d'en connaître les limites, en particulier les contraintes dues à tel ou tel projet écono-

TÉMOIGNAGE (SUITE)

mique en cours ou à venir, mais c'est en tout les cas un document de référence pour les vingt ou trente années à venir.

Se réapproprier son propre paysage

Le plan crée les conditions pour que les habitants se réapproprient leur paysage, leur environnement, dans lequel ils vivent tous les jours sans être forcément conscients de ses caractéristiques et de ses points forts.

Plan paysage et environnement urbain

On pense trop souvent qu'un plan - paysage ne peut concerner que des zones rurales ou maritimes, et en agglomération, on aurait facilement tendance à confondre paysage et espace vert.

Le plan - paysage d'une agglomération n'est évidemment pas le même que celui d'un parc naturel. En agglomération, le paysage, c'est aussi l'architecture, la voirie, l'habitat, les zones d'activité ou de loisirs. Tous les projets ont une influence sur le paysage, lieu de vie.

Il y a dans le plan-paysage un important aspect «gestion globale du territoire». Protéger et améliorer le paysage, ce n'est pas le mettre sous une bulle aseptisée, c'est au contraire le mettre mieux à la disposition du public en veillant à la spécificité et à l'attrait de l'espace.

Un outil à la disposition de tous les acteurs

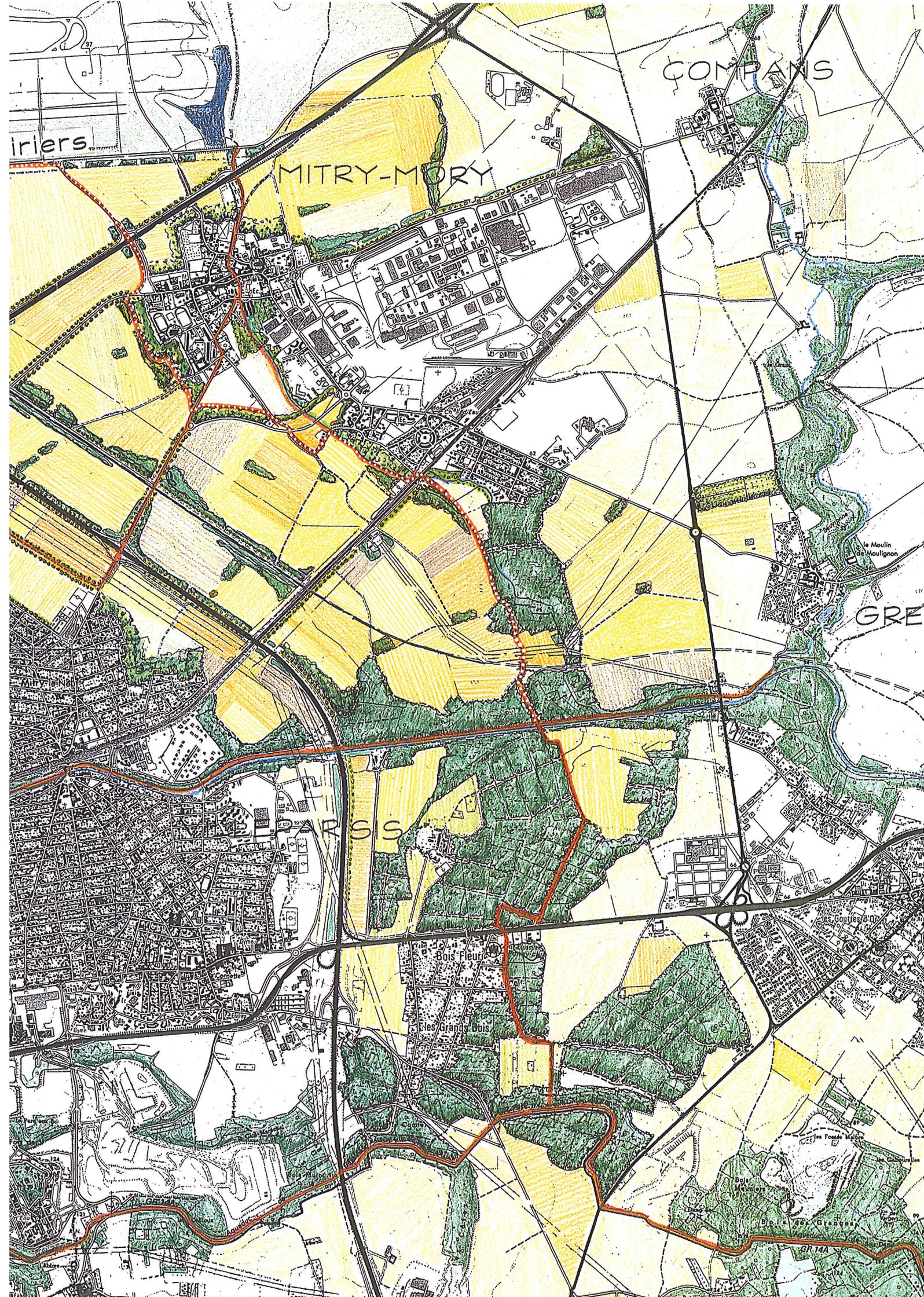
Tel qu'il se présente aujourd'hui, le plan paysage de la C.U. de Cherbourg est reconnu par tous les acteurs locaux comme un outil remarquable au service des municipalités, mais aussi des différents aménageurs ou investisseurs, privés ou publics.

Il nous reste à le faire vivre dans les faits et dans le grand public, pour que la réflexion menée ensemble se traduise, au fil des ans, et dans chaque projet, par une plus grande intégration et une plus grande harmonie.

En conclusion, je dirai simplement que le travail en profondeur réalisé dans la préparation du plan par les différents partenaires autour du cabinet a montré de façon éclatante qu'il est non seulement possible de ne pas opposer développement économique et protection du paysage, milieu de vie, mais qu'en fait les deux sont intimement liés.

Chacun des acteurs en est conscient aujourd'hui, et le scepticisme méfiant du début a fait place à un réel enthousiasme général. Si c'était à refaire, tous le referaient sans hésiter. C'est peut-être aussi un peu cela, le «développement durable.»

*Daniel Bosquet,
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg.*



iriers

COMPANS

MITRY-MORY

GREZ-LES-BAINS

AISNE

Bois Fleuri

les Grands Bois

les Fontaines

Bois Mouton

GR 14

A N N E X E

C O M M E N T

LANCER

UN PLAN

DE PAYSAGE

1. L'INITIATIVE

L'initiative du lancement d'un plan de paysage peut venir d'une commune, d'une communauté de communes, d'un service de l'Etat (DDE, DIREN, DDAF, ...), du département ou de la région.

Lorsque les communes concernées dispo-

sent de peu de moyens logistiques, les services de l'Etat (souvent les DDE ou les DIREN) peuvent prendre le relais pour lancer la procédure.

Il sont alors conducteurs d'opération.

2. MONTER UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage rassemble le plus souvent :

- les maires concernés, ou leurs représentants s'ils sont trop nombreux (Président de communauté de communes, association des maires, ...)

- les services du Conseil Général et de la Région ;

- les services de l'Etat concernés : DIREN, DDE, DDAF, SDAP, et selon les cas : DRIRE, DRAC, ... ;

- le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (C.A.U.E.)

lorsqu'il existe ;

- le cas échéant la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, des associations.

Si le plan de paysage concerne un grand territoire avec beaucoup d'acteurs, le comité de pilotage se double d'un comité technique ou groupe de travail, qui accompagne le déroulement de l'étude et prépare la validation des résultats par le comité de pilotage.

En règle générale, le comité de pilotage rassemble 8 à 15 membres au plus.

3. DEFINIR LES ATTENDUS ET OBJECTIFS, RÉDIGER LE CAHIER DES CHARGES

Dès qu'il est constitué, le comité de pilotage a trois tâches à remplir :

- **il définit les attendus et objectifs** du plan de paysage. Chaque membre expose les actions qu'il mène sur le territoire d'étude et définit les attentes qu'il a vis-à-vis de la démarche du projet de paysage d'ensemble. La synthèse permet de dégager les principales questions que l'on souhaite voir abordées ;

- **il identifie les compétences** susceptibles de répondre aux problèmes posés : il s'agira le plus souvent d'un concepteur paysagiste indépendant, le cas échéant accompagné de spécialistes ;

- **il rédige un cahier des charges** qui permettra le lancement de la consultation.

Le cahier des charges doit préciser :

- le contexte : situation du secteur d'étude

(avec carte) et motivations d'origine pour l'élaboration d'un projet de paysage d'ensemble ;

- les attendus et objectifs du plan de paysage ;
- les étapes de la mission d'étude et les documents demandés ;
- le phasage et la durée de l'étude ;
- le mode de suivi de l'étude : nombre de réunions prévues, composition du comité de pilotage et, le cas échéant, du groupe de travail technique ;
- les personnes ressources à contacter et les documents et études déjà existants (atlas, ...) ;
- les compétences requises pour mener à bien l'étude ;
- les éléments à produire dans la proposition de travail :
 - *composition de l'équipe*
 - *références*
 - *note méthodologique*
 - *proposition chiffrée de l'étude décomposée*

sée par phases

- *coût de réunions supplémentaires*
- le mode de sélection du paysagiste maître d'oeuvre et les critères de choix.

Si un oral est prévu, la date et l'heure de cette audition gagnent à être communiquées dès ce stade.

C'est également ici qu'un calendrier est établi, couvrant les quatre temps de travail décrits dans les pages précédentes.

Pour la rédaction du cahier des charges, le comité de pilotage peut être aidé techniquement par le paysagiste-conseil du Ministère de l'équipement ou du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement nommé dans le département concerné, par un service de l'Etat ou de collectivité territoriale disposant de paysagistes ou personnalités compétentes ou par le C.A.U.E.

4. TROUVER LES CREDITS D'ETUDE ET D'ANIMATION

Le coût

Un plan de paysage porte sur des échelles variables, de la commune seule à un large rassemblement de communes.

En outre le contenu même peut varier, certains plans intégrant des demandes préopérationnelles sur des problèmes précis déjà identifiés dès l'amont par le comité de pilotage (l'aménagement d'une route qui va être créée, l'implantation et l'intégration d'activités à venir, le réaménagement d'un espace d'accueil stratégique, ou d'un site qui pose problème, ...).

L'appel à un spécialiste de la communication peut le plus souvent s'avérer nécessaire pour faciliter l'articulation entre l'étude et les actions.

Aussi le coût de l'étude varie-t-il au final de façon importante.

En règle générale, à une échelle intercommunale, les trois premières phases pour lequel le paysagiste maître d'oeuvre intervient nécessitent un budget d'étude de 300 à 500 000 F (soit 45 735 à 76 225 euros).

A une échelle communale, le prix varie beaucoup selon que la commune est petite et rurale ou à l'inverse vaste et urbaine (100 à 500 000 F (15 245 à 76 225 Euros). La phase 4 de mise en oeuvre du plan nécessite le plus souvent le financement d'une animation (animateur, moyens de communication et d'actions) qui doit impérativement être défini et prévu dès le stade du lancement du plan.

Les sources d'aides

Le financement provient le plus souvent de plusieurs sources. Le plan de paysage du Pays d'Aunis, par exemple, regroupant

50 communes, a été financé par l'Europe (37%), le Conseil régional de Poitou-Charentes (25%), le Conseil général de Charente-Maritime (10%) et le syndicat mixte du Pays d'Aunis (28%).

Côté Etat, le financement s'effectue sur des crédits déconcentrés de la DGUHC (Ministère de l'équipement) ou de la DNP (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement).

Pour mieux s'approprier les résultats du plan de paysage et garantir le partage des orientations validées, chacune des communes concernées gagne à participer financièrement au coût de l'étude.

5. CHOISIR LE MAÎTRE D'OEUVRE

La procédure de choix du paysagiste maître d'oeuvre mérite de s'opérer en trois temps : le lancement d'un avis d'appel à la concurrence, la pré-sélection de quelques candidats sur références et moyens, la sélection d'un candidat sur proposition de travail et échange oral.

Le lancement de l'avis d'appel à la concurrence :

Pour avoir le maximum de candidatures, la consultation gagne à être lancée à l'échelle nationale, au travers d'avis d'appel à la concurrence.

Cet avis doit être publié dans le Moniteur des Travaux Publics et dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

L'avis d'appel précise :

1. l'identification de l'organisme qui passe le marché ;

2. l'objet du marché, le contenu de la mission et le lieu d'exécution ;

3. La procédure de passation ;

4. les conditions de participation à remplir par les candidats ;

5. les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat ;

6. la date limite et l'adresse de réception des candidatures ;

7. les contacts téléphoniques de la ou des personne(s) pouvant donner les renseignements d'ordre administratif et technique.

La pré-sélection :

Le comité de pilotage se réunit pour pré-sélectionner quelques candidats (le plus souvent 3 à 5) sur leurs références, leur motivation et leurs moyens après vérification de la conformité des justificatifs.

La sélection :

Les candidats pré-sélectionnés reçoivent le cahier des charges auxquels ils sont

invités à répondre. Si un oral est prévu, la date et l'heure de cette audition gagnent à être communiquées dès ce stade.

Une fois les propositions reçues, le comité de pilotage se réunit pour classer les candidats par ordre de préférence et pré-

parer les questions qu'il souhaite poser à l'oral.

Pour l'audition, le comité de pilotage peut utilement s'entourer de personnalités compétentes pouvant éclairer leur choix et faire partie du jury ainsi constitué.

SOURCES D'ILLUSTRATIONS

- couverture* Extrait de la carte morphologique de Béziers,
Etude paysagère de l'agglomération biterroise / DDE Hérault
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 2000
- p 6 Extrait du Plan de paysage de la Plaine-de-France,
Plan-Guide pour la valorisation agricole et paysagère
de la Plaine-de-France, secteur Sud
Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998
- p 8 Brisson (Morvan)/.Noiseau (Vallon du Morbras) / Nérac
(Lot-et-Garonne)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 10 Acy-sur-Romance (Ardennes)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 12 Graveson
DDE Bouches-du-Rhône
Photos : Florence Morisot, paysagiste DPLG
- p 14 Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 17 Saint-Maur (Val-de-Marne) / Moissac (Tarn-et-Garonne)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 18 Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 20 Pessac-sur-Dordogne (Gironde) / Villemade (Tarn-et-Garonne)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 24 Poix-Terron (Ardennes) / Octeville (Manche)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 29 Lauzerte (Tarn-et-Garonne)
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG
- p 34-35 Cartes morphologiques des Hauts-de-Seine,
Plan-guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine,
D.D.E. 92 / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1994
- p 36 Extrait du Plan de paysage de la Plaine-de-France,
Plan-Guide pour la valorisation agricole et paysagère
de la Plaine-de-France, secteur Sud
Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG 1998
- p 41 Carte morphologique, schématisation des enjeux, pistes d'actions,
Charte paysagère pour l'Aveyron (RN 88) / DDE Aveyron
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998/1999
- p 42 Croquis : Pentes du Volcan / Pentes des Makes et du Dimitile,
Etude pour la valorisation des paysages de la Réunion, DDE
Réunion / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1994
- p 44 Plan-guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine,
D.D.E. 92 / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1994
- p 45 Concours pour l'atlas des paysages du Morvan / PNR du Morvan
Photos : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 46 Carte morphologique de la commune d'Angers,
Plan de paysage pour la commune d'Angers / Ville d'Angers
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 48 Carte morphologique / Carte des Sols,
Tarn-et-Garonne : éléments pour une politique du paysage
D.D.E du Tarn-et-Garonne
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 49 Coupes géologiques / Carte des Matériaux,
Tarn-et-Garonne : éléments pour une politique du paysage
D.D.E du Tarn-et-Garonne
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 50 Maquettes de Nice,
Plan de paysage, rivage de Nice / Ville de Nice,
Atelier JP Clarac-Eramm, F.Mokel, 1996
- p 51 Cartes d'évolution urbaine (de 1880 à 1997),
Plan de paysage d'Angers / Ville d'Angers
Agence Folléa-Gautier, 1999
- p 53 Plan de paysage de Verdun-sur-Garonne
DDE de Tarn-et-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées
ALAP architectes et paysagistes, 1997
- p 55 Le parcellaire et la propriété foncière : élément-clef du paysage,
Plan de paysage à Opio/ Ville d'Opio et DDE Alpes-Maritimes
Atelier J-P.Clarac, Paysagistes DPLG, 1995
- p 56 Carte des Unités paysagères sur fond morphologique,
Plan de paysage de la C.U. de Cherbourg / C.U. de Cherbourg
Agences Brun et Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 58-59 Carte des Unités paysagères par différenciation de catégories,
Plan de paysage pour la commune d'Angers / Ville d'Angers
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 60-61 Extrait de carte IGN et morphologique / Bloc diagrammes
Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde
DDE Gironde et DIREN Aquitaine
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1997
- p 62 Croquis : Plaine des Palmistes / Pentes du Sud
Etude pour la valorisation des paysages de la Réunion,
DDE Réunion
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1994
- p 63 Carte morphologique de l'île de la Réunion
Etude pour la valorisation des paysages de la Réunion, DDE
Réunion / Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1994
- p 64 - Croquis commentés
Plan de paysage d'Angers / Ville d'Angers,
- Coupe Vallée de la Garonne
Tarn-et-Garonne : éléments pour une politique du paysage
D.D.E du Tarn-et-Garonne,
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 65 - Photo commentée de l'A34
Charte d'itinéraire de l'A34 / DDE Ardennes et Marne, 1999
- Bloc diagramme
Concours pour l'atlas des paysages du Morvan
PNR du Morvan, 1999
Agence Folléa -Gautier, paysagistes DPLG, 1999

SOURCES D'ILLUSTRATIONS (SUITE)

- p 66-67 *Blocs diagrammes*
Plan de Paysage de l'Ouest, Ile de la Réunion / DDE Réunion,
Agence Folléa - Gautier, CETE Méditerranée, Marc Marcesse,
1995-1997
- p 69 *Croquis : Principes d'évolution du bocage*
Plan de paysage de la vallée de la Sèvre Nantaise
Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents
DIREN Pays de la Loire,
J. Lemoine et Y.Steff, Architectes
J. Grelon et P. Raimbault, écologues, 1994
- p 69 *Carte des dynamiques forestières (entre 1948 et 1998 / Lac de Chaumeçon)*
Concours pour l'Atlas des paysages du Morvan
Parc naturel régional du Morvan
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 71 *Savourin / Venelles*
DDE Bouches-du-Rhône
Photos : Florence Morisot, paysagiste DPLG
Extrait des POS de la Communauté Urbaine de Cherbourg
C.U. de Cherbourg
Agences F.Brun / Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 73 *Evolution qualitative du bocage :*
Etude paysagère de Plouénan, Politique du Paysage,
DDE Finistère, 1997
Diagnostic critique du bocage :
Contrat pour le paysage, Communauté de communes Loire-et-
Allier, CAUE de la Nièvre, Meyer-Delouée, 1997
- p 75 *Schéma d'évolution de l'urbanisation à Charleville-Mézières*
Etude paysagère relative au contournement
de Charleville-Mézières (Ardennes), DDE Ardennes
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 77 *Carte de synthèse des propositions d'actions à Angers*
Plan de paysage pour la commune d'Angers / Ville d'Angers
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998-2000
- p 78-79 *Cartes sur les enjeux du Tarn-et-Garonne*
Tarn-et-Garonne : Eléments pour une politique du paysage,
DDE de Tarn-et-Garonne / Agence Folléa-Gautier, 1999
- p 82 *Carte de synthèse des grandes orientations de Cherbourg*
Plan de paysage de la C.U. de Cherbourg / C.U. de Cherbourg
Agences F.Brun / Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 84 *Extrait de la carte d'actions autour de la RN 88*
Charte paysagère pour l'Aveyron (RN 88), DDE Aveyron
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998/1999
- p 85 *Principes d'aménagement de Verdun-sur-Garonne*
Plan de paysage de Verdun-sur-Garonne
Ville de Verdun-sur-Garonne, DDE Tarn-et-Garonne
et DIREN Midi-Pyrénées, ALAP architectes et paysagistes, 1997
- p 86-87 *Plan de paysage de la C.U. de Cherbourg / C.U. de Cherbourg*
Agence F.Brun / Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 88 *Plan de propositions d'actions :*
Port de la Teste (Bassin d'Arcachon)
Schéma de mise en valeur de la mer
Service maritime et de navigation de la Gironde
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1996-1998
- p 92 *Principes d'actions par vues aériennes schématiques avt/après*
Plan-Guide pour la valorisation agricole et paysagère
de La Plaine de France, secteur Sud (Ile-de-France)
Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998
- p 96 *Extrait de programme d'actions de Verdun-sur-Garonne*
Plan de paysage de Verdun-sur-Garonne
Ville de Verdun-sur-Garonne
et DIREN Midi-Pyrénées, ALAP architectes et paysagistes, 1997
- p 99 *Synthèse sur les outils existants*
Tarn-et-Garonne : éléments pour une politique du paysage
D.D.E Tarn-et-Garonne
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999
- p 100 *Blocs diagrammes de la Virdoule et du canal du Rhône (Sète)*
Plan de paysage de la Camargue Gardoise
Préfecture et Conseil Général du Gard, Syndicat mixte
pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise
Agence A. Marguerit, paysagistes DPLG, 1996
- p 103 *Photos montages de principes d'actions dans les Ardennes*
Politique du paysage des Ardennes
DIREN Champagne-Ardenne, DDAF, DDE, CCI
et Conseil Général des Ardennes
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1999-2000
- p 108 *Extrait d'engagement de charte paysagère en Seine-et-Marne*
Plan de paysage des Monts de la Goële / DDE 77
M. Viollet / C.P.E. Paysage & J-P. Carrette, 1997
- p 113 *Plan d'occupation des sols schématique de Sucy*
POS de Sucy-en-Brie,
Etude paysagère lié à la révision du POS, DAU Ministère
de l'équipement, DIREN Ile-de-France, Ville de Sucy-en-Brie
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1996
- p 114 *Extrait de convention d'Aménagement paysager de la Saulolette*
Plan de paysage des Monts de la Goële / DDE 77
M. Viollet / C.P.E. Paysage & J-P. Carrette, 1997
- p 118 *Concilier agriculture et environnement : bocage et mécanisation*
Plaquette de sensibilisation / Conseil Général Ille-et-Vilaine
FD Cuma - C.Nicaud, 1999
- p 124 *Extrait du Plan de paysage de la Plaine de France,*
Plan-Guide pour la valorisation agricole et paysagère
de la Plaine de France, secteur Sud
Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG, 1998

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont bien voulu s'associer à cet ouvrage et en particulier pour leurs témoignages :

- *Philippe Balny,*
Directeur de l'Agence des espaces verts
de la Région Ile-de-France

- *Daniel Bosquet,*
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg

- *Jean Braïda,*
adjoint au maire de Verdun-sur-Garonne

- *Serge Dutruy,*
ancien Directeur régional et départemental
de l'Équipement d'Aquitaine

- *Gabriel Jonquères d'Oriola,*
Chef du Service départemental de l'architecture et du patri-
moine à la Réunion

- *Jean Mallet,*
Maire de Mézy-sur-Seine

- *Jean-Luc Masnières,*
Directeur délégué départemental de l'Équipement
de la Marne

- *Thierry Ménager,*
Directeur départemental de l'Équipement des Ardennes

- *Christine Mouneyrac,*
Directrice du CAUE de l'Aveyron
et Pierre Vanderquand, paysagiste

- *Patrick Opezzo,*
Directeur du C.A.U.E. de la Manche

- *Hubert Peigné,*
Directeur régional et départemental de l'Équipement
PACA/Bouches-du-Rhône

- *Philippe Pieux,*
Directeur du C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne

- *Gilles Pipien,*
Directeur régional de l'environnement PACA

- *Catherine Ribes,*
Directrice du Parc naturel régional du Vexin français
et Marina Guilbault, chargée de mission au parc, paysagiste

- *D. Rouve,*
Direction régionale de l'environnement Bretagne

La qualité du cadre de vie, chaque français y aspire. A l'écoute de ces attentes, chaque commune, chaque groupement de commune, chaque Département ou Région la revendique. Les services de l'Etat en sont responsables sur le long terme. Elle fait partie intégrante du développement durable, avec la maîtrise des pollutions et des productions.

L'enjeu est social, mais aussi économique et patrimonial pour le premier pays touristique du monde, riche d'une histoire longue et d'une géographie diversifiée.

Mais au-delà des mots, comment composer ce paysage-cadre de vie cohérent, quand celui-ci évolue sans cesse, par des interventions de tous ordres, de la plus grandiose à la plus anonyme? Comment orienter ce devenir et lui donner du sens, quand les acteurs sont si nombreux, agissant chacun dans leur domaine, pour faire le paysage - ou le défaire - parfois même sans le savoir?

On le voit, le partage d'une connaissance du paysage, d'un diagnostic de son état, de son évolution, et surtout d'une vision commune pour son devenir est indispensable pour une action cohérente sur la qualité du territoire.

Les plans de paysage, les chartes et les

contrats sont des démarches de projets, partagés entre les acteurs. Ils définissent des objectifs, les fondent sur un diagnostic et les déclinent en interventions.

Ils offrent le cadre pour mettre en oeuvre ces actions, qu'elles soient opérationnelles, réglementaires, financières ou pédagogiques.

Le présent guide expose la démarche de ces projets de paysage et l'illustre non seulement par de nombreux extraits de plans et de chartes réalisés récemment en France, mais aussi par des témoignages d'élus et de responsables de services de l'Etat qui ont pu vivre ces expériences.

Un des élus concernés témoigne que le plan de paysage qu'il a vécu «a montré de façon éclatante qu'il est non seulement possible de ne pas opposer développement économique et protection du paysage, milieu de vie, mais qu'en fait les deux sont intimement liés.»

Il précise que la méfiance du début a fait place à un réel engouement général. Et il ajoute au final : «Si c'était à refaire, tous le referaient sans hésiter. C'est peut-être aussi un peu cela, le développement durable.»

Puisse le présent guide susciter plus largement de telles expériences.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

